

# La coopération luxembourgeoise au développement

Lëtzebuenger Entwécklungszesummenaarbecht

## **RAPPORT ANNUEL 2004**



# TABLE DES MATIÈRES

5	Préface par Monsieur le Ministre
9	Les Objectifs du millénaire pour le développement
13	<i>Évolution de l'APD par rapport au RNB</i>
14	<i>L'APD en 2004 par Ministères</i>
15	<i>Les articles budgétaires en 2004</i>
18	<i>Le Fonds de la Coopération au Développement (FCD) en 2004</i>
20	<i>Ventilation sectorielle</i>
23	La coopération bilatérale
24	<i>Introduction</i>
25	<i>Les déboursements</i>
27	<i>Les pays cible</i>
93	<i>La coopération bilatérale dans d'autres pays</i>
109	La coopération multilatérale
127	La coopération avec les ONG
135	L'aide humanitaire et l'aide alimentaire
149	L'assistance technique
157	L'évaluation
	<b>ANNEXES</b>
163	Déclaration sur la politique de coopération au développement et d'action humanitaire du Luxembourg présentée par Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire devant la Chambre des Députés Luxembourg, le 17 novembre 2004
190	Extraits du Rapport annuel sur les activités et la situation financière du Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants pour l'exercice 2004
	<b>DOCUMENTATION</b>
198	Les ONG agréées
202	Adresses utiles
206	Organigramme de la Direction de la Coopération



# PRÉFACE PAR MONSIEUR LE MINISTRE

Dire que la coopération au développement n'est pas une science exacte est une lapalissade.

La coopération au développement naît de la rencontre des besoins impérieux des hommes, des femmes et des enfants vivant dans le monde en développement et du sens de solidarité de la communauté internationale pour venir en aide aux plus démunis. Il s'agit de contribuer à façonner un monde plus juste et plus équitable, un monde qui offre des perspectives d'avenir à tous et qui permet d'ouvrir de nouveaux horizons dans un climat empreint de dignité et de paix.

C'est précisément à ces nobles objectifs que nous nous attelons lorsque nous poursuivons le but de l'éradication de la pauvreté. Ce but étant pour l'essentiel une fin en soi, nous ne perdons pas pour autant de vue la toile de fond qui s'appelle développement durable, paix et sécurité, droits de l'homme, bonne gouvernance, commerce équitable, etc.

Dans le contexte international, l'année 2004 a été une année de transition et de préparation. L'activité internationale du développement s'est intensifiée en 2005 avec la tenue du Sommet de New York et auparavant l'accord en matière d'aide publique au développement réalisé sous la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au mois de mai.

Au niveau national, l'année 2004 a également été une année de transition et de préparation.

En 2004, la coopération luxembourgeoise a tenu le cap de ses principes et engagements. Les chiffres relatifs aux déboursements dans le cadre de nos projets et programmes permettent au Comité d'aide au développement de l'OCDE de certifier au Luxembourg une aide publique au développement de 0,83% du revenu national brut pour l'an 2004, confortant ainsi notre appartenance au groupe de ceux qui conjuguent paroles et actions c.-à-d. les cinq pays industrialisés qui respectent d'ores et déjà les normes internationales en matière d'aide publique au développement et qui forment depuis plusieurs années maintenant le « club informel des 0.7 ». Forts de notre qualité de membre de ce club informel, nous avons pu réaliser au cours de notre Présidence au mois de mai 2005 l'accord engageant les Etats membres de l'Union européenne à porter leur aide publique au développement à 0,56% d'ici 2010 et à 0,7% d'ici 2015. C'était notre objectif affiché et nous l'avons atteint. Qu'il me soit permis ici de remercier très chaleureusement tous ceux qui ont apporté leur pierre à cet édifice que d'aucuns ont qualifié de percée historique et d'autres de décision rare.

Alors que la seule croissance de l'aide publique au développement ne saurait garantir son impact maximal, la présidence luxembourgeoise a parallèlement négocié pour compte de l'Union européenne la Déclaration de Paris consacrée au renforcement de l'efficacité de l'aide et à l'harmonisation des procédures.



Au vu du niveau d'ambition des engagements pris, là encore, l'Union européenne peut dire « mission accomplie ».

Les nouveaux jalons pour l'aide publique au développement des 25 ainsi posés ont permis à l'Union européenne d'adopter une position forte et constructive dans la négociation de la déclaration pour le Sommet de septembre 2005.

Force m'est cependant de constater que le résultat du Sommet n'est pas à la hauteur des attentes. Ceci est le cas notamment pour des domaines comme les droits de l'homme, la non prolifération des armes de destruction massive ou la consolidation de la paix. En matière de développement, il y a bien sûr eu la confirmation de l'engagement de l'Union européenne. Mais au-delà ... Sommes nous en présence d'un succès ou d'un échec ? Je penche pour ma part en faveur de la seconde branche de l'alternative, alors que nous avons dû nous résigner à accepter à New York que d'autres donateurs ne sont apparemment pas (encore) prêts à prendre des engagements similaires à ceux de l'Union européenne.

Ceci dit, le Sommet de l'ONU à New York peut - en matière de développement comme dans d'autres domaines - servir de base utile à des actions et engagements futurs, mais New York peut tout aussi bien rester lettre morte dans les années à venir. Voilà l'opportunité qui s'offre à

la communauté internationale. Voilà le risque qu'elle court. 2015, c'est demain !

Les grandes orientations pour l'action de la coopération au développement pour les années à venir sont tracées. La coopération luxembourgeoise sera, j'en suis convaincu, à la hauteur de ses engagements et de ses ambitions. Nous poursuivons le but de l'éradication de la pauvreté en concentrant en particulier nos activités sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement dans nos pays partenaires tout en mettant en avant le principe de partenariat devant aboutir à l'appropriation du processus et des résultats de la coopération. Il découle de cette approche que nos secteurs d'activité prioritaires sont les secteurs sociaux de l'éducation, de la santé, de l'eau et du développement rural intégré. Cela dit, il m'importe de voir « transformer l'essai » en matière d'éducation par un meilleur accès au marché du travail et aux activités génératrices de revenus pour les jeunes. Ainsi, un accent accru sera mis à l'avenir sur des domaines tels que la formation et l'insertion professionnelles ainsi que sur la mise sur pied de petites entreprises par un recours renforcé aux instruments de la micro-finance.

L'année 2004 a également été celle de plusieurs revues à mi-parcours de la mise en œuvre des programmes indicatifs de coopération (PIC) avec nos pays partenaires. Les enseignements tirés de ces exercices ont permis en partie de



réorienter telle activité ou telle autre. Ils serviront aussi à mieux structurer les PIC de deuxième génération que nous souhaitons d'une nature plus opérationnelle afin de pouvoir servir de documents de référence à tous les niveaux de la coopération.

2004 a aussi été l'année du tsunami. L'envergure de la catastrophe et ses conséquences humaines et matérielles nous ont tous marqués. Elles continuent de marquer l'activité humanitaire de toute la communauté internationale. Mais le tsunami n'a été que le coup d'envoi d'une actualité humanitaire dramatique au cours de l'année 2005: des villages dévastés de Banda Aceh au dénuement total des rescapés du tremblement de terre au Cachemire en passant par l'insoutenable regard des victimes de la crise alimentaire au Niger et ailleurs, les images continuent à nous hanter. Au-delà de la générosité (toute relative d'ailleurs et par endroits inégale) de la communauté internationale, au-delà de

la mise en place de nouveaux instruments de réponse rapide, comme le *Central Emergency Reponse Fund* de l'ONU promu par le Luxembourg, il m'importe de mener dans les mois à venir une discussion sur une approche plus intégrée de l'assistance humanitaire notamment dans le cadre de la gestion civile des crises.

Sur ce dossier, comme sur les autres, la Coopération se félicite de la bonne entente avec ses partenaires tant luxembourgeois – la Chambre des Députés, les ONG, l'agence d'exécution Lux-Development et tant d'autres – qu'internationaux. Cette entente doit aussi à l'avenir être à la hauteur des défis qui nous attendent et des ambitions communes qui sont les nôtres. Voilà le souhait que j'entends formuler aujourd'hui pour les années à venir.

Jean-Louis SCHILTZ  
Ministre de la Coopération et de l'Action  
humanitaire



# LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Prenant un élan historique à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, tous les membres des Nations Unies se sont réunis en septembre 2000 à l'occasion du Sommet du Millénaire et se sont dotés d'une nouvelle perspective commune pour définir un ensemble d'objectifs partagés dans les domaines politique, économique et social et de sécurité.

La Déclaration du Millénaire, adoptée par les chefs d'Etat et de gouvernement à l'issue du Sommet, prévoit une vaste gamme d'engagements dans des domaines comme les Droits de l'Homme, la bonne gouvernance et la démocratie.

A l'occasion du Sommet, le développement a été placé en tête de l'ordre du jour de la communauté internationale, grâce à un engagement collectif pour un programme mondial et ambitieux visant à réduire de moitié la pauvreté jusqu'en 2015. Ce programme a été retenu sous la forme des 8 « Objectifs du Millénaire pour le Développement » (OMD). Ainsi, pour la première fois, un véritable agenda commun du développement mondial était adopté, scellant un partenariat entre le Nord et le Sud.

Les OMD sont des cibles clairement définies que la communauté internationale s'est engagée à atteindre d'ici 2015 pour réduire notamment la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes.

Ils ont pour but d'améliorer substantiellement les conditions de vie des personnes les plus pauvres, et constituent un cadre dans lequel le système des Nations Unies tout entier, et toute la communauté internationale, collaborent de façon cohérente en vue d'atteindre un même but.

Depuis 2000, toute la communauté internationale, y inclus le Luxembourg, prend les Objectifs du Millénaire pour le Développement comme base de ses actions de développement, assurant ainsi une action concertée vers des objectifs communs.

Les OMD prennent pour postulat que la croissance économique ne pourra, à elle seule, réduire la pauvreté de manière significative. Il faut donc une augmentation substantielle des ressources et des actions de développement au niveau mondial afin de parvenir à éradiquer la pauvreté.

En 2004, et en préparation du Sommet de suivi du Millénaire en 2005, l'équipe du « Projet Objectifs du Millénaire », un groupe indépendant dirigé par le professeur Jeffrey D. Sachs et chargé de conseiller le Secrétaire général de l'ONU, a publié son rapport intitulé « Investir dans le développement: plan pratique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ».



Les travaux de recherche réalisés dans le cadre de ce projet ont montré qu'il est encore temps pour atteindre les ODM et expliquent de façon rigoureuse et détaillée comment y parvenir. Les experts du projet ont conclu que les objectifs du Millénaire pour le développement pourraient être atteints moyennant un investissement représentant à peine 0,5% du revenu des pays industrialisés.

Le Gouvernement luxembourgeois n'a cessé de renforcer sa politique de solidarité à l'égard des plus démunis de la planète, et les priorités de sa coopération au développement permettent d'apporter une contribution aux 8 OMD. Le Luxembourg appartient au cercle trop restreint

des pays qui avaient atteint l'objectif d'une aide publique au développement (APD) équivalant à 0,7% du revenu national brut (RNB) au moment où les Objectifs du Millénaire ont été définis – en fait le Luxembourg a atteint ce pourcentage précisément en 2000, année de la Déclaration du Millénaire. Le gouvernement a l'intention de poursuivre cet effort et d'atteindre une APD de 1% au cours des années à venir, participant ainsi activement à la mobilisation des ressources nécessaires pour atteindre les OMD.

Si les OMD visent à réduire de moitié l'extrême pauvreté jusqu'en 2015, il faut garder à l'esprit que non seulement la communauté internationale doit redoubler d'efforts pour y parvenir, mais que nous n'aurons accompli que la moitié de notre tâche en 2015. C'est donc un effort de longue haleine, qui présuppose un véritable changement en profondeur des politiques internationales, et une augmentation substantielle des ressources mises à disposition du développement. Si tous les pays développés décident, d'après l'engagement pris dans les années 1970, d'allouer 0,7% de leur RNB à l'Aide Publique au Développement, nous pourrions avoir une chance, en une génération, de changer le monde en profondeur et d'éradiquer, enfin, la pauvreté extrême de la surface de la terre.

1	<p><b>Réduire l'extrême pauvreté et la faim</b> 1,2 milliard de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</li> <li>• Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim</li> </ul>
2	<p><b>Assurer l'éducation primaire pour tous</b> Cent treize millions d'enfants ne vont pas à l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</li> </ul>
3	<p><b>Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b> Deux tiers des analphabètes dans le monde sont des femmes, et 80% des réfugiés sont des femmes et des enfants</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard</li> </ul>
4	<p><b>Réduire la mortalité infantile</b> Onze millions de jeunes enfants meurent chaque année</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</li> </ul>
5	<p><b>Améliorer la santé maternelle</b> Dans les pays en développement, le risque de mourir en couches est de 1 sur 48.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle</li> </ul>
6	<p><b>Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b> Des maladies meurtrières ont annulé les progrès de développement d'une génération.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle</li> <li>• Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle</li> </ul>
7	<p><b>Assurer un environnement durable</b> Plus d'un milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales</li> <li>• Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable</li> <li>• Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020</li> </ul>
8	<p><b>Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b> Trop de pays en développement dépendent davantage pour le service de la dette que pour les services sociaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert</li> <li>• S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des Etats enclavés et des petits Etats insulaires en développement</li> <li>• Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme</li> <li>• En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes</li> <li>• En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</li> <li>• En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous</li> </ul>



# L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD) DU LUXEMBOURG EN 2004

## 1. Évolution de l'aide publique au développement

En 2004, l'aide publique au développement luxembourgeoise a atteint un montant total de 188.981.534 EUR. Il s'agit d'une augmentation de plus de 17 millions EUR soit 10% par rapport au montant de l'APD en 2003 (171.677.042 EUR).

Exprimée en pourcentage du Revenu National Brut (RNB) tel que prescrit par les normes établies par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE, l'APD s'élève en 2004 à 0,831%.

En 2003 l'APD luxembourgeoise s'est élevée à 0,809% du RNB<sup>1</sup>.

Cette progression confirme la volonté du gouvernement d'atteindre une APD de 1% du RNB dans les prochaines années.

Le Tableau récapitulatif ci-dessous reprend l'évolution entre 1995 et 2004 de l'APD par rapport aux montants du RNB.

### Évolution entre 1995 et 2004 de l'Aide Publique au Développement par rapport au Revenu National Brut <sup>2</sup>

Exercice	APD (en EUR)	RNB (en mio. EUR)	APD en % du RNB
1995	46.113.310	14.062.600.000	0,328
1996	63.077.277	14.826.900.000	0,425
1997	79.596.940	15.735.400.000	0,506
1998	98.829.652	16.991.000.000	0,582
1999	110.118.154	18.336.500.000	0,601
2000	133.433.659	19.284.800.000	0,692
2001	155.128.137	20.505.500.000	0,757
2002	155.735.183	20.914.600.000	0,745
2003	171.677.042	21.232.300.000	0,809
2004	188.981.534	22.746.100.000	0,831

<sup>1</sup> Le taux d'APD varie en fonction du RNB. Or le montant annuel du RNB fait d'abord l'objet d'une estimation qui est ensuite réévaluée par le STATEC d'année en année. Ainsi, des révisions à la hausse du RNB au cours des dernières années ont entraîné des variations du taux d'APD vers le bas.

<sup>2</sup> Les données concernant le RNB font l'objet de réévaluations par le STATEC. A la mise sous presse du présent rapport, le STATEC n'a pas encore fourni de données définitives concernant le RNB pour 2004. La donnée RNB 2004 reprise dans le tableau a été obtenue en appliquant au RNB 2003 le taux de croissance du PIB estimé par le STATEC pour 2004.

En 2004, avec un taux d'APD de plus de 0,83%, le Luxembourg continue de figurer, ensemble avec la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas et la Suède, parmi les 5 pays au monde qui respectent l'engagement pris en 1970 au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies de consacrer 0,7% de leur RNB au développement.

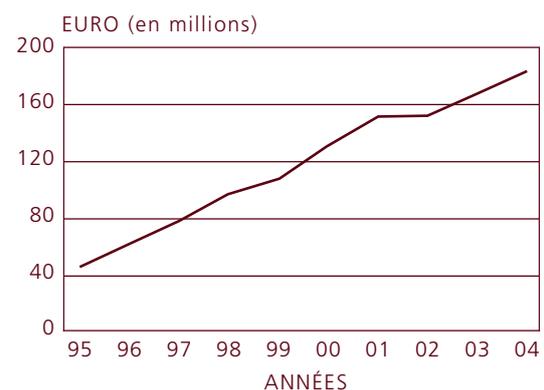
## 2. L'APD en 2004 par Ministères

Comme par le passé, en 2004 la majeure partie de l'aide, à savoir plus de 152 millions EUR (80,48%), a été gérée par le Ministère de Affaires étrangères.

Le Ministère des Finances a géré plus de 10% de l'APD. Il est à noter qu'en 2004 le Ministère des Finances a fait une contribution extraordinaire au Fonds asiatique pour le développement. Une partie de cette contribution (6,68 millions EUR) se rapporte à l'exercice 2003 et le montant afférent est à compter en sus du chiffre de l'APD 2003.

Plusieurs autres Ministères à savoir: Ministère de la Fonction publique, Ministère de la Santé, le Ministère de la Culture, Ministère d'Etat (Médias et Communications) et le Ministère de l'Économie ont, au total, fait une contribution de 1,95 millions EUR au titre de l'APD 2004.

## Évolution entre 1995 et 2004 de l'Aide Publique au Développement



Enfin, il convient de relever qu'un montant de 11,06 millions EUR, figurant sous la rubrique « Union européenne » correspond à la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE (en dehors du Fonds Européen de Développement) qui est affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement.

Le tableau récapitulatif ci-contre donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par Ministère effectuées en 2004 qui peuvent être notifiées comme APD au Secrétaire du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)	Crédit voté pour 2004	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2004
<b>I. Etat – Communications</b>		
<b>00.8.12.300</b> Prise en charge par l'Etat des frais encourus par l'autorité de régulation indépendante en matière postale Contribution à l'Union internationale des télécommunications (UIT)	440.000	18.362,37
<b>00.8.35.030</b> Part du Grand-Duché dans les frais des bureaux internationaux Contribution à l'Union postale universelle (UPU)	89.637	12.692,00
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2004 :</b>		<b>31.054,37</b>
<b>I. Etat – Communications</b>		
<b>II. Affaires étrangères</b>		
<b>01.2.35.030</b> Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales (autres que l'UE) et frais s'y rattachant ; autres dépenses à caractère international a) Bureau International du Travail (BIT) b) Organisation des Nations Unies (ONU)	3.680.280	131.242,20 26.840,21 104.401,99
<b>01.2.35.031</b> Subventions à des institutions et organisations internationales (autres que l'UE) ; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1.050.000	740.613,00
<b>01.2.35.032</b> Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales	2.165.949	532.741,87
<b>01.2.35.060</b> Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique	520.000	468.000,00
<b>01.3.35.040</b> Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation en faveur des pays de l'Europe centrale et orientale et des nouveaux Etats Indépendants de l'Ex-Union soviétique ; subventions et dépenses diverses dans le même but	3.000.000	1.047.725,51
<b>01.7.12.012</b> Frais de route et de séjour à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	300.000	352.297,04
<b>01.7.12.140</b> Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	300.000	31.946,90
<b>01.7.12.190</b> Actions de formation, d'études et de recherche	300.000	287.757,34
<b>01.7.12.250</b> Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement	705.016	570.788,98
<b>01.7.12.300</b> Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	775.000	441.202,78
<b>01.7.33.010</b> Participation aux frais du Cercle de coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	301.250	244.657,00

Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)	Crédit voté pour 2004	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2004
<b>01.7.33.011</b> Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	850.000	1.234.252,93
<b>01.7.35.000</b> Coopération au développement: contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union Européenne; dépenses diverses dans le même but	7.601.841	5.184.874,29
<b>01.7.35.030</b> Coopération au développement: contribution à des programmes d'assistance économique et technique d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	4.760.000	4.753.919,60
<b>01.7.35.031</b> Coopération au développement: contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	8.614.000	8.614.000,00
<b>01.7.35.032</b> Coopération au développement: contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	481.733	240.491,59
<b>01.7.35.060</b> Subsidés au titre de l'aide d'urgence et d'actions de réhabilitation, aides à des populations victimes de catastrophes de la nature	13.921.255	16.466.305,99
<b>01.7.35.061</b> Aide alimentaire à des pays en développement; contributions diverses dans ce but	2.250.000	2.249.999,10
<b>01.7.35.090</b> Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	11.000	7.299,07
<b>01.7.93.000</b> Alimentation du fonds de la coopération au développement	98.065.356	108.499.799,21
<b>31.7.74.250</b> Missions et bureaux de coopération dans les pays en développement: acquisitions	80.186	45.066,04
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2004 :</b>		<b>152.099.914,40</b>
<b>II. Affaires étrangères</b>		
<b>III. Culture, Enseignement supérieur et Recherche</b>		
<b>02.0.35.030</b> Contributions et cotisations à l'U.N.E.S.C.O. (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture)	320.000	49.278,20
<b>03.0.35.060</b> Cotisations à des organismes internationaux Contribution à l'Agence de la Francophonie	166.750	158.398,74
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2004 :</b>		<b>207.676,94</b>
<b>III. Culture, Enseignement supérieur et Recherche</b>		
<b>IV. Fonction publique et Réforme administrative</b>		
Plusieurs articles budgétaires dont		
<b>08.0.11.000</b> Traitements des fonctionnaires Frais de personnel du Ministère des Affaires étrangères (salaires)	49.411.053	1.526.183,77
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2004 :</b>		<b>1.526.183,77</b>
<b>IV. Fonction publique et Réforme administrative</b>		

Ministère / article budgétaire (par ordre d'apparition dans le budget de l'Etat)	Crédit voté pour 2004	Dépenses effectuées à titre d'APD en 2004
<b>V. Santé</b>		
<b>14.0.35.060</b> Contributions à des organismes internationaux Contribution à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)	324.000	186.165,76
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2004 :</b>		<b>186.165,76</b>
<b>V. Santé</b>		
<b>VI. Économie</b>		
<b>20.0.35.060</b> Cotisations et contributions à des organisations et institutions internationales Contribution à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)	320.000	872,85
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2004 :</b>		<b>872,85</b>
<b>VI. Économie</b>		
<b>VII. Finances (dépenses en capital)</b>		
<b>34.0.54.030</b> Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes du groupe de la Banque Mondiale et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	2.300.000	1.790.267,19
<b>34.0.54.031</b> Participation aux programmes de la BERD et autres interventions en faveur des pays en transition	1.000.000	600.000,00
<b>34.0.54.032</b> Agence de transfert de technologie financière - ATTF: actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	700.000	150.560,00
<b>34.0.54.033</b> Participation dans les programmes du Fonds monétaire international	1.700.000	1.700.000,00
<b>34.0.84.105</b> Banque asiatique de développement: souscription et ajustement de la souscription du Grand-Duché au capital social moyennant versement en espèces	1.000.000	1.882.605,22
<b>34.0.84.122</b> Participation aux programmes du FIDA (Fonds international de développement agricole)	550.000	701.304,00
<b>34.0.84.237</b> Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales: alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	14.725.000	15.778.905,74
Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants (FLCTS)	hors budget	1.266.697,85
<b>TOTAL DES DÉBOURSEMENTS EN 2004 :</b>		<b>23.870.340,00</b>
<b>VII. Finances</b>		
<b>IX. Union Européenne</b>		
Contribution au budget de l'UE (Cf. article 5 du budget des dépenses pour ordre)	1.728.888.900	11.059.326,00
<b>Total APD</b>		<b>188.981.534,09</b>

### 3. Le Fonds de la Coopération au Développement (FCD) en 2004

Créé par la loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement, le Fonds de la Coopération au Développement (FCD) est un fonds spécial qui permet au Ministère des Affaires étrangères de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

En 2004, un montant total de 108.499.799 EUR a été déboursé à charge de ce fonds.

Ce montant a permis en premier lieu de financer des projets et des programmes qui relèvent de la coopération bilatérale (68,47 millions EUR soit 63,40%). Ces programmes et projets ont été mis en œuvre avant tout à travers l'agence d'exécution Lux-Development pour un montant de 62,43 millions EUR, alors que le Ministère a directement géré des projets et programmes bilatéraux pour un montant de 6,04 millions EUR.

Le Ministère a contribué à concurrence de 22,54 millions EUR aux programmes et projets mis en œuvre par les ONG agréés. Il a alloué un montant de 13,52 millions EUR du FCD aux programmes mis en œuvre par des organisations internationales (coopération multi-bi). Enfin un montant de 3,97 millions EUR a été alloué à l'assistance technique.

Les chapitres suivants du présent rapport reprennent le détail des dépenses imputées aux différentes rubriques précitées.

En 2004, les déboursements effectués à charge du FCD ont légèrement dépassé sa dotation budgétaire annuelle. Celle-ci était constituée d'une dotation initiale de 98.065.356 EUR ainsi que d'une dotation additionnelle en cours d'année d'un montant de 10 millions EUR issus de l'excédent des recettes de l'exercice 2003.

Déboursements à charge du FCD en 2003 par rubrique (en EUR)		en %
Coopération bilatérale gouvernementale dont :	68.471.473,75	63,40
◆ programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	62.428.016,56	57,80
◆ autres programmes et projets bilatéraux	6.043.457,19	5,60
Coopération avec les ONG	22.544.394,07	20,87
Coopération multi-bi	13.516.864,14	12,52
Assistance technique	3.966.410,33	3,21
Divers	656,92	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>108.499.799,21</b>	<b>100,00</b>



#### 4. Ventilation sectorielle en 2004

La répartition sectorielle reprise dans le tableau ci-après concerne la plupart des dépenses d'APD de la coopération bilatérale ainsi que des projets de cofinancement avec les ONG. Cette ventilation recouvre les différents secteurs définis par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

On constate que, comme par le passé, la majeure partie des contributions luxembourgeoises a été déboursée dans la catégorie des infrastructures et services sociaux (71,44%) et plus précisément dans les domaines de l'éducation (22,09%), santé (27,17%), et de la distribution d'eau et de l'assainissement (12,98%).

Répartition sectorielle de l'aide bilatérale	(millions EUR)	en %
<b>Infrastructures et services sociaux</b>	<b>63,72</b>	<b>71,44%</b>
Éducation, niveau non spécifié	10,92	12,25%
Éducation de base	3,54	3,97%
Éducation secondaire	5,24	5,87%
Total Éducation	19,70	22,09%
Santé général	16,52	18,53%
Santé de base	7,71	8,65%
Total Santé	24,24	27,17%
Population et santé reproductive	3,75	4,21%
Distribution d'eau et assainissement	11,57	12,98%
Gouvernement et société civile	0,47	0,52%
Emploi	0,10	0,12%
Logement	0,19	0,22%
Autres services sociaux	3,69	4,13%
Total Autres infrastructures et services sociaux	3,98	4,47%
<b>Infrastructures et services économiques</b>	<b>3,36</b>	<b>3,76%</b>
Transport et stockage	1,30	1,45%
Communications	0,01	0,01%
Énergie	0,00	0,00%
Services bancaires et financiers	0,66	0,74%
Entreprise et autres services	1,39	1,56%
<b>Secteurs de production</b>	<b>11,61</b>	<b>13,01%</b>
Agriculture	8,84	9,91%
Sylviculture	1,84	2,07%
Pêche	0,02	0,03%
Total agriculture, sylviculture, pêche	10,71	12,00%
Industries manufacturières	0,19	0,22%
Industries extractives	0,00	0,00%
Construction	0,37	0,42%
Total industries manufacturières, industries extractives, construction	0,56	0,63%
Commerce	0,34	0,38%
Tourisme	0,00	0,00%
Total Commerce et Tourisme	0,34	0,38%
<b>Destination plurisectorielle et transversale</b>	<b>10,51</b>	<b>11,79%</b>
Protection de l'environnement, général	0,02	0,03%
Femmes et développement	0,01	0,01%
Autre destination plurisectorielle (développement intégré)	10,48	11,75%
<b>TOTAL</b>	<b>89,19</b>	<b>100,00%</b>



# LA COOPÉRATION BILATÉRALE



# LA COOPÉRATION AVEC LES PAYS CIBLE

Dans ce chapitre, nous présentons le bilan 2004 de notre coopération menée, entre autres, dans chacun de nos pays cible.

Pour chaque pays, nous indiquons d'abord les données les plus importantes en termes politiques et économiques et en termes de développement. Nous relatons ensuite les faits politiques majeurs ainsi que les évolutions significatives dans la coopération au développement bilatérale. Cette coopération s'inscrit dans le cadre d'un Programme Indicatif de Coopération (PIC).

Suit un tableau avec l'indication des principaux paramètres des différents projets en cours : Nom du projet, durée, budget total, déboursements effectués en 2004, secteur d'intervention. Pour les projets qui sont exécutés par l'agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, la société Lux-Development, ce qui est le cas de la plupart des projets bilatéraux, les déboursements effectués en 2004 correspondent aux fonds transférés à Lux-Development par le Ministère des Affaires étrangères en réponse aux appels de fonds de l'agence. Ce tableau est suivi de l'indication du total des déboursements bilatéraux en faveur du pays.

Puis est présenté un tableau qui indique pour 2003 et 2004 les déboursements effectués pour chaque type de coopération : projets bilatéraux, projets multi-bi (coopération multilatérale), assistance technique, aide humanitaire et alimentaire, projets avec les ONG ainsi que les frais de fonctionnement du bureau de la

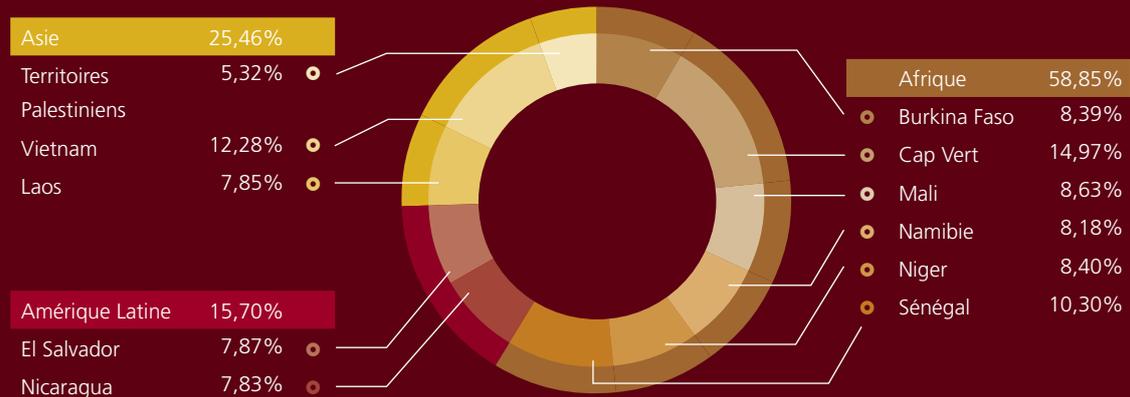
coopération pour les pays (Cap Vert, Sénégal, Vietnam) dans lesquels le Luxembourg est représenté. Le total de ces déboursements traduit l'effort global consenti par le Luxembourg en 2003 et 2004 pour le pays en question. Le tableau indique également en pourcentages les variations constatées entre ces deux années.

Ce tableau est à son tour suivi d'un nouveau graphique qui doit illustrer la répartition des déboursements entre les différents types de coopération.

Comme le montre le tableau ci-dessous, le Ministère des Affaires étrangères a déboursé en 2004 la somme de 71.000.345,32 EUR pour les dix pays partenaires privilégiés et les territoires occupés palestiniens, un chiffre en croissance de 15,14% par rapport à 2003, alors que dans le même temps, l'APD luxembourgeoise n'a augmenté que de 10,08% en volume. La coopération luxembourgeoise a donc renforcé la concentration de ses interventions sur les pays cible. Ainsi, plus d'un tiers de l'APD totale fournie par le Luxembourg en 2004, une part de 36,05% très exactement, a bénéficié aux dix pays cible et aux territoires occupés palestiniens.

Si on les rapporte aux déboursements effectués à charge du Fonds de la Coopération au Développement en 2004, les déboursements à hauteur de 71.000.345,32 EUR effectués en faveur des dix pays cible et des territoires occupés palestiniens représentent la part prépondérante de 65,27%.

## Coopération bilatérale par pays cible



## Les déboursements en faveur des pays partenaires privilégiés de la coopération luxembourgeoise en 2004 (tous instruments confondus, chiffres en EUR)

pays partenaire privilégié	Projets bilatéraux	Projets multi-bi	Assistance technique	Aide humanitaire et			Bureau coopération	Total
				alimentaire	ONG			
Burkina Faso	3.409.231,70	-	167.128,09	100.000,00	2.278.915,54	-	5.955.275,33	
Cap Vert	10.307.952,60	-	164.931,31	-	72.357,60	80.000,00	10.625.241,51	
El Salvador	5.438.731,63	-	70.164,80	-	75.904,64	-	5.584.801,07	
Laos	3.964.713,81	778.956,90	1.524,66	-	830.383,76	-	5.575.579,13	
Mali	2.202.198,07	918.808,11	312.484,58	375.805,00	2.316.012,58	-	6.125.308,34	
Namibie	5.523.019,26	-	82.134,57	200.000,00	-	-	5.805.153,83	
Nicaragua	3.782.182,25	1.005.580,00	62.414,82	200.000,00	508.836,80	-	5.559.013,87	
Niger	5.443.544,66	215.530,41	59.356,49	-	242.901,02	-	5.961.332,58	
Sénégal	5.601.013,87	708.580,00	136.359,43	-	584.547,74	280.251,00	7.310.752,04	
Vietnam	5.977.951,55	1.632.642,78	122.083,02	50.000,00	777.153,23	159.083,48	8.718.914,06	
Territoires occupés palestiniens	311.333,34	2.018.605,00	7.754,22	1.288.515,00	152.766,00	-	3.778.973,56	
<b>Total</b>	<b>48.552.641,04</b>	<b>7.278.703,20</b>	<b>1.186.335,99</b>	<b>2.214.320,00</b>	<b>7.839.778,91</b>	<b>519.334,48</b>	<b>71.000.345,32</b>	

Si on classe les pays et territoires par ordre décroissant des déboursements effectués en 2004 en leur faveur, on obtient le classement suivant:

1. Cap Vert
2. Vietnam
3. Sénégal
4. Mali
5. Niger
6. Burkina Faso
7. Namibie
8. El Salvador
9. Laos
10. Nicaragua
11. Territoires Palestiniens



Burkina Faso

Cap Vert

Mali

Namibie

Niger

Sénégal

# AFRIQUE



	2000	2004
Population (millions)	11	13,4
Espérance moyenne de vie à la naissance	44,4	45,8
Personnes entre 15 et 49 ans infectées par le VIH/SIDA		
Naissances assistées par un personnel médical compétent	51%	31%
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	109	107
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	n.n.	1.000
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	46%	46%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	25%	34%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	138 (2001)	207
Taux de scolarisation dans le primaire	32,3%	35%
Enfants atteignant la 5 <sup>ème</sup> année d'école		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	0,87	0,71
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	0,65	0,65
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	nd	0,33
Population privée d'accès à des points d'eau aménagés	58%	58%
PIB par habitant (PPA) en USD	965 (2001)	1.100
Croissance annuelle du PIB par habitant (1990-99)	1,4% (2001)	1,7%
Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire de 1 \$ par jour		44,9%
Service de la dette en % du PIB	2,4% (2001)	1,7%
APD nette reçue par habitant (USD)	37	37,4
Classement selon l'indicateur du développement humain	172 <sup>ème</sup> /174	174 <sup>ème</sup> /177

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2004



Le Burkina Faso connaît depuis 1999 une croissance économique moyenne de 5 % par an. Avec une croissance démographique de 2,37 % par an, le PIB par tête s'est sensiblement amélioré ses dernières années.

#### Evènements marquants de l'année dans le pays

En 2003, l'incidence de la pauvreté (seuil absolu de pauvreté fixé à 126 Euros/an) était de 46,3%. Selon les travaux de la Banque mondiale visant à assurer une comparabilité des données des enquêtes prioritaires II (1998) et III (2003), le taux de pauvreté a baissé en 5 ans de 8 points au niveau global et de 9 points en milieu rural. La croissance réelle a eu un impact positif sur la réduction de la pauvreté.

La situation socio-économique du Burkina Faso reste néanmoins extrêmement fragile (175<sup>ème</sup> rang sur 177 dans le HDR 2005). La poursuite du conflit ivoirien ainsi que l'invasion acridienne durant l'année 2004 ont contribué à cette grande précarité.

La lutte contre la pauvreté a donc enregistré quelques résultats positifs. C'est le cas, par exemple dans le domaine de la mise en œuvre des programmes sociaux de l'éducation de base qui a permis de renforcer la scolarisation dans les régions où le taux était le plus faible. D'autre part, l'organisation de l'éducation non-formelle et la mise en place d'un dispositif de financement, permettent d'espérer l'atteinte des objectifs du millénaire dans ce secteur.

#### Relations entre le Luxembourg et le Burkina Faso

Les relations entre les deux pays ont été intenses au cours de l'année 2004. Les 8 et 9 mars 2004, Monsieur Jean-Baptiste Compaoré, Ministre des Finances et du Budget du Burkina Faso, a effectué une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné par Mahamoudou Ouedraogo, Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme.

La deuxième réunion de la Commission de Partenariat a eu lieu au cours de cette visite et elle a permis aux deux délégations de faire le point sur les relations de coopération bilatérale. Une rencontre avec les représentants des ONG luxembourgeoises a eu lieu vu que ces dernières sont particulièrement actives dans ce pays d'Afrique de l'Ouest.

On notera également la participation de la Coopération luxembourgeoise à la table ronde des bailleurs de fonds du Burkina Faso en mars 2004 à Ouagadougou.

#### Projets en cours et perspectives d'avenir

En 2004, la coopération entre le Burkina Faso et le Grand-Duché de Luxembourg a été marquée par le démarrage et l'exécution des phases de consolidation de deux projets. Il s'agit de la deuxième phase du projet d'alphabétisation dans la région des Hauts Bassins et du projet de consolidation du Village Artisanal de Ouagadougou.



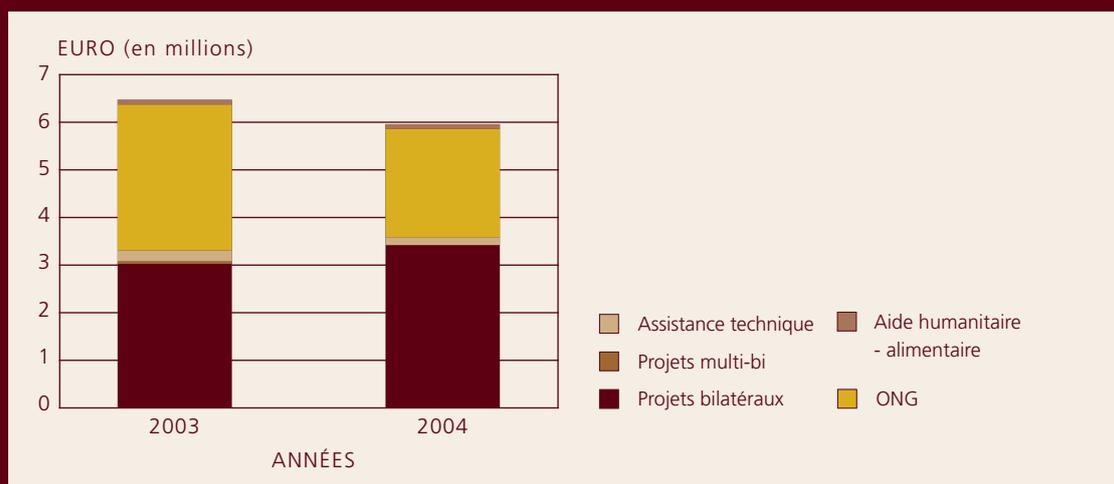
Ces deux projets exécutés par Lux-Development, visent à préparer le retrait de l'appui luxembourgeois et la pérennisation des acquis. Plusieurs évaluations à mi-parcours ont également été menées concernant les autres projets en cours: aménagement des forêts classées du Kou et de Dinderesso et création du Centre National de Transfusion Sanguine. Les résultats de ces évaluations permettront d'envisager une phase de consolidation dont l'objectif principal sera de viabiliser et de pérenniser les services fournis.

Les idées et propositions de coopération de la partie burkinabée ont fait l'objet de plusieurs discussions bilatérales. Lors de la prochaine Commission de Partenariat, qui aura pour principal objet la revue à mi-parcours du PIC, la mobilisation des ressources restantes pour quelques secteurs prioritaires du PIC sera examinée. Il s'agira essentiellement d'interventions dans le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, pour lequel une identification est en cours.

#### Liste des projets bilatéraux au Burkina Faso

Nom du projet	Durée	Budget total
1) Projets avec Lux-Development		
Santé		
BKF/004 Centre National de Transfusion Sanguine	2001 – 2005	3.767.982
Environnement		
BKF/007 Aménagement participatif des forêts classées de Dinderesso et du Kou	2003 – 2005	2.300.000
Artisanat		
BKF/009 Consolidation du Village Artisanal de Ouagadougou	2003 – 2005	770.000
Éducation, développement rural, société civil		
BKF/010 Alphabétisation et formation pour le Développement durable dans la Région des Hauts Bassins	2004 – 2008	4.000.000
Culture, Éducation, sensibilisation		
AFR/016 Histoire d'Afrique	2003-2004	200.000
2) Projets bilatéraux mis en œuvre par le MAE		
Éducation, formation professionnelle		
Appui à la réduction de la pauvreté des jeunes défavorisés ou marginalisés dans le Houet et le Tuy (REPAJE)	2002 – 2006	2.450.000
Multisectoriel		
Fonds micro-projet destiné aux initiatives associatives de développement local	2004	98.228

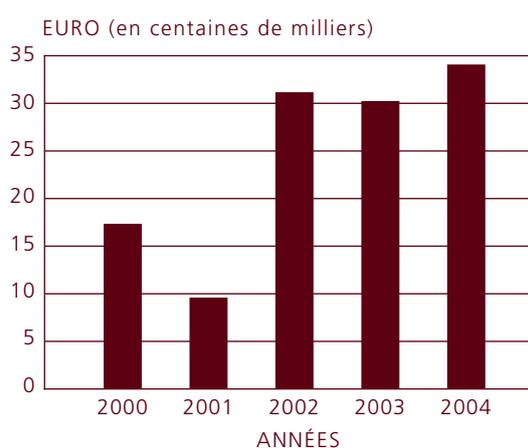
## Évolution de la coopération au Burkina Faso



## Liste de l'ensemble des activités de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Burkina Faso

Déboursments selon le type de coopération	2003	2004	évolution en %
Projets bilatéraux	3.025.303	3.409.232	13%
Projets multi-bi	48.000	0	-100%
Assistance technique	231.430	167.128	-28%
ONG	3.070.482	2.278.916	-26%
Aide humanitaire - alimentaire	97.500	100.000	0
<b>TOTAL</b>	<b>6.472.716</b>	<b>5.955.275</b>	<b>-8%</b>

On notera enfin l'appui de la Coopération luxembourgeoise à la valorisation de l'œuvre du Professeur Joseph Ki-Zerbo, historien de renommée internationale. Le documentaire, « identités / identité pour l'Afrique » réalisé par Dani Kouyaté, a ainsi obtenu le Prix Spécial UEMOA (catégorie TV / Vidéo professionnelle) du FESPACO tenu à Ouagadougou en mars 2005.



## Évolution de la coopération bilatérale au Burkina Faso

2000	2001	2002	2003	2004
1.735.255	960.000	3.118.020	3.025.303	3.409.232

	2000	2004
Population (millions)	0,4	0,5
Espérance moyenne de vie à la naissance	69,2	70
Personnes infectées par le VIH ou atteintes par le SIDA en % de la population Adultes de 15 à 49 ans	N/A	N/A
Naissances assistées par un personnel médical compétent	N/A	89%
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	54	29
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	55	76
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	66%	85%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	14%	14%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	73	38
Taux de scolarisation dans le primaire	99,9%	101%
Enfants atteignant la 5 <sup>ème</sup> année d'école	N/A	93%
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	99%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	94%	104%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	N/A%	84%
Population privée d'accès à des points d'eau aménagés	35%	26%
PIB par habitant (PPA)	3233	5000
Croissance annuelle du PIB par habitant (1990-99)	N/A	3,4%
Pourcentage de la population vivant en-deçà du seuil de pauvreté monétaire de 1 \$ par jour	N/A	N/A
Service de la dette en % du PIB	N/A	3,5
APD nette reçue par habitant (USD)	314,9	203,1
Classement selon l'indicateur du développement humain	105 <sup>ème</sup> / 174	105 <sup>ème</sup> / 177

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2004



L'année 2004 est sans aucun doute marquée par la graduation du Cap Vert de la liste des pays les moins avancés (PMA), bien qu'une période de transition de 3 ans ait été négociée avec le Comité d'aide au développement.

La présence de la coopération luxembourgeoise au Cap Vert reste soutenue. Ainsi, pour présider la 6ème Commission de Partenariat, Monsieur. Jean-Louis Schiltz s'est rendu au Cap Vert du 4 au 7 octobre 2004 et il a assuré le partenaire capverdien du soutien luxembourgeois continu. Les négociations d'un nouveau PIC qui devrait définir les axes prioritaires de la coopération luxembourgeoise pour les années à venir ont déjà débuté.

Cette décision est d'autant plus justifiée qu'on constate une relative augmentation de la pauvreté au Cap Vert.

Une évaluation externe des activités de la coopération luxembourgeoise dans le secteur de l'éducation a débuté en 2004. Les résultats de l'évaluation seront présentés en 2005.

Au niveau de la politique intérieure, le début de l'année 2004 était marqué par les élections municipales.

### **Les secteurs prioritaires du PIC**

#### **→ Éducation**

Si les indicateurs nationaux sont excellents, ils cachent néanmoins de très fortes disparités régionales. Le programme avec le Luxembourg se concentre avant tout sur l'intérieur de Santiago, région dans laquelle les disparités sont les plus fortes et la situation de l'éducation est la plus dramatique.



Le Cap Vert a des salles à double ou triple rotation quotidienne, 38% des enseignants n'ont pas de véritable formation pédagogique, une quantité importante des équipements scolaires sont très dégradés.

La coopération luxembourgeoise au Cap Vert a entamé une transition vers des projets de valorisation des ressources humaines, après avoir mené à bien un important programme d'infrastructures. A l'avenir, la coopération en matière d'éducation se concentrera sur la formation professionnelle et la valorisation des ressources humaines.

#### **→ Santé**

Le PIC a été établi par rapport au programme général du Ministère de la Santé, et les interventions du Luxembourg ont été faites dans les régions les plus défavorisées, là où les indicateurs sont les plus faibles. Elles ont donc un impact très important dans la lutte contre la pauvreté et le renforcement de la stratégie de santé nationale.

Les indicateurs montrent que le Cap Vert est sur la bonne voie pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.



La mise en œuvre du projet « Santé Santiago Nord » permettra de concevoir, de mettre en œuvre et d'appuyer le Plan de Développement de la région sanitaire Santiago Nord (RSSN). Effectivement, la politique sanitaire du Cap-Vert prévoit l'organisation d'un système de référence et la définition des statuts de l'Hôpital régional ainsi que l'adoption de la carte sanitaire qui introduit le concept de Région sanitaire qui englobe un certain nombre de délégations de santé et un Hôpital régional.

#### → Eau et assainissement

La couverture nationale d'accès à l'eau, qui était de 82% en 2002, cache de fortes asymétries : les problèmes se présentent surtout à Santiago et à Fogo, ainsi qu'en milieu rural. Les Objectifs du Millénaire pour le développement prévoient une couverture de 80% en 2015 pour tout le continent africain, le Cap Vert a donc déjà atteint et même dépassé cet objectif, et prévoit une couverture de 100% en 2010. Nombre de ces progrès ont pu être réalisés grâce à l'intervention du Luxembourg, notamment à Santo Antão, où il y a aujourd'hui l'une des couvertures nationales les plus élevées.

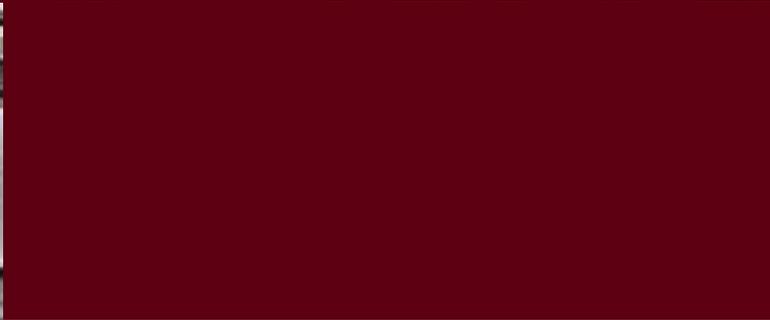
Il y a toujours un travail considérable à faire dans le domaine de l'assainissement. Le niveau national d'assainissement en 2002 était de 24% (39% en milieu urbain, 7% en milieu rural).

Grâce aux financements luxembourgeois le taux est passé de 0% à 17% à Santo Antão. Grâce au projet d'eau potable à São Domingos (CVE/54), le taux de couverture de la population devra passer de 3% à 33%.

#### → Aide alimentaire

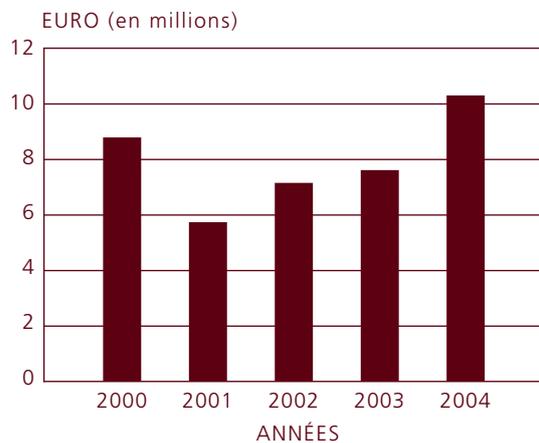
Le Luxembourg a continué de fournir une aide alimentaire au Cap Vert, grâce à laquelle l'approvisionnement de la population en blé a pu être assuré, ainsi que la réalisation de projets de développement ponctuels en contrepartie. L'aide alimentaire a une importance et une pertinence particulières à l'intérieur du PIC de par plusieurs aspects :

- ◆ Il s'agit d'un instrument très important pour la sauvegarde de la sécurité alimentaire, qui est un problème structurel au Cap Vert.
- ◆ La vente du blé génère des fonds de contrepartie en monnaie locale qui permettent de réaliser des projets dans les secteurs prioritaires du PIC, dans toutes les îles du Cap Vert, et pas uniquement dans les îles à forte activité de la coopération luxembourgeoise.
- ◆ L'aspect de lutte contre la pauvreté est également important et présent dans l'aide alimentaire.



### Autres modalités de coopération

En matière de coopération financière, le Luxembourg a continué à financer à travers l'ATTF une série de formations (3 séminaires) en faveur des employés du secteur bancaire public capverdien.



### Évolution de la coopération bilatérale au Cap Vert

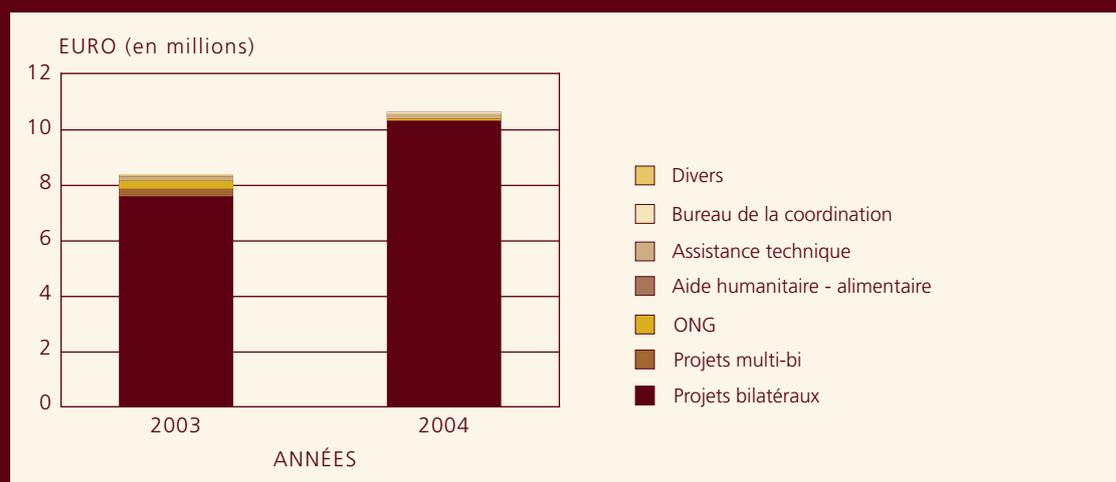
2000	2001	2002	2003	2004
8.793.640	5.739.152	7.156.222	7.616.735	10.307.952



## Liste des projets bilatéraux dans la République du Cap Vert

Nom du projet	Durée du projet	Budget total
Éducation		
Complexe scolaire Santa Catarina	1998-2005	5.999.023
Complexe scolaire Porto Novo	1998-2005	5.428.868
Ecoles et Santé = Santé scolaire	2001-2005	2.057.516
Lycée São Miguel	2001-2005	5.204.360
Lycée de Cocoli	2002-2005	3.978.000
Infrastructures scolaires	2002-2005	6.759.000
Renforcement de l'enseignement technique	2003-2008	3.460.000
Santé		
Bloc opératoire	2001-2005	2.600.000
Région sanitaire Santiago Nord	2004-2008	9.868.000
Eau et assainissement		
Sondeuse	2001-2004	922.000
Déchets São Nicolau	2001-2005	1.260.000
Eau potable São Domingos	2001-2005	2.435.300
Aide Alimentaire		
Fonds social de contrepartie	2001-2005	1.522.700
Convention Aide Alimentaire	2003-2005	3.000.000
Développement rural et social		
Habitat économique Ribeira Grande	1996-2005	1.586.519
Route Janela-Porto Novo	1997-2006	5.705.000
Marché de Tarrafal	2002-2005	1.488.000
Lutte contre la toxicomanie	2002-2005	1.342.000

## Évolution de la coopération au Cap Vert



### Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Cap Vert

Déboursments selon le type de coopération	2003	2004	évolution en %
Projets bilatéraux	7.616.735	10.307.952	35,33
Projets multi-bi	269.837	0	-
Projets avec des ONG	296.628	72.357	-75.6
Aide alimentaire et humanitaire	0	0	-
Assistance technique	153.785	164.931	7,2
Bureau de la Coordination	0	80.000	-
Divers	14.823	0	-
<b>Total</b>	<b>8.351.808</b>	<b>10.625.241</b>	<b>27,2</b>

	2000	2004
Population (millions)	10,96	13,4
Espérance moyenne de vie à la naissance	53,7	48,5
Personnes entre 15 et 49 ans infectées par le VIH/SIDA		
Naissances assistées par un personnel médical compétent	51%	41%
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	144	122
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	580	1.200
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	57%	33%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	40%	33%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	237	222
Taux de scolarisation dans le primaire	38,1%	38%
Enfants atteignant la 5 <sup>ème</sup> année d'école		
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculine	0,87	0,72%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculine	0,65	nd
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	n.n.	n.n
Population privée d'accès à des points d'eau aménagés	34%	35%
PIB par habitant (PPA) en USD	681	930
Croissance annuelle du PIB par habitant (1990-99)	1,1%	1,7%
Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire de 1 \$ par jour	72,8%	72,8%
Service de la dette en % du PIB	4,1%	2,7%
APD nette reçue par habitant (USD)	33	37,4
Classement selon l'indicateur du développement humain	165 <sup>ème</sup> /174	

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2004



La situation économique du Mali est comparable à celle du Burkina Faso. Le PIB du Mali est fortement tributaire du secteur primaire. Plus que l'élevage, c'est l'agriculture qui contribue le plus fortement au PIB. La baisse des revenus agricoles liés à la production du coton et à l'élevage, ainsi que la situation en Côte d'Ivoire (70% des échanges commerciaux), ont fait ralentir la croissance économique malienne ces dernières années, passant de 10% à environ 2,2% en 2004.



### Evènements marquants de l'année dans le pays

En 2004, la conjoncture nationale est demeurée extrêmement difficile (crise ivoirienne, campagne agricole marquée par un fort déficit pluviométrique et la crise acridienne, recul de la production d'or). Le déficit céréalier et la destruction des pâturages ont créé une situation d'urgence alimentaire pour les populations et le bétail.

On notera enfin le renforcement du processus de décentralisation par le renouvellement des différentes communes lors d'élections en septembre 2004.

### Relations entre le Luxembourg et le Mali

En 2004, deux importants projets ont pu être menés à terme : le Centre de Formation multifonctionnel de Missabougou a été inauguré par le Président de la République du Mali, Amadou Toumani Touré, et l'adduction d'eau potable du quartier de Lassa a été inaugurée par le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, Monsieur Hamed Diane Semega.

En 2004, la coopération avec le Mali a connu une impulsion nouvelle après la tenue de la 2<sup>ème</sup> Commission de partenariat à Luxembourg en décembre 2003. A la suite de cette importante rencontre bilatérale, plusieurs projets d'envergure ont pu être identifiés ou formulés. Ainsi en marge de la présentation du rapport annuel 2003 de la coopération luxembourgeoise au développement en septembre 2004

par le Ministre Jean-Louis Schiltz, a eu lieu la signature de quatre protocoles d'accord avec le Mali, en présence du Ministre malien de la Promotion des Investissements et des PME, M. Ousmane Thiam, également porte-parole du Gouvernement malien.

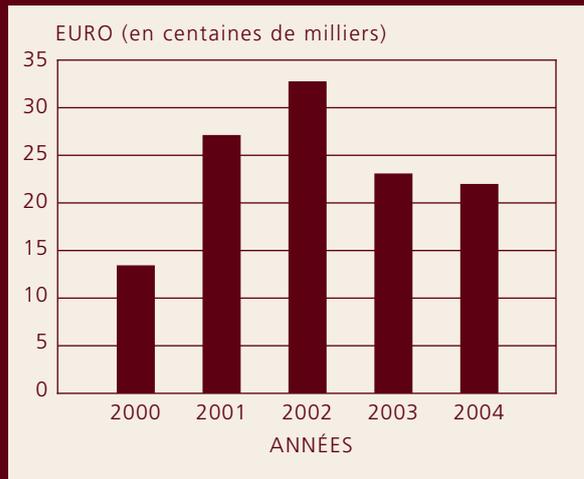
Les quatre protocoles signés avec le Mali portaient sur l'aide alimentaire, la décentralisation des secteurs sociaux, un meilleur accès à l'eau potable et la mise en place d'un fonds de solidarité. Le ministre malien Ousmane Thiam a remercié le Gouvernement luxembourgeois de son soutien et a évoqué la «relation d'exemplarité» qui existe entre le Luxembourg et le Mali. «La coopération n'est pas seulement une affaire technique, mais également une affaire du cœur», a-t-il ajouté. Cela se traduira au courant de l'année 2005 par une visite d'Etat du Président Malien Amadou Toumani Touré au Luxembourg et par la tenue de la semaine culturelle du Mali au Luxembourg.

### Projets en cours et perspectives d'avenir

L'évolution positive de la coopération entre le Mali et le Luxembourg s'est également traduite en 2004 par :

- ◆ le renforcement des acquis des projets dont le cycle 1 est terminé (Lassa, Missira, Kidal, eau potable dans les quartiers périurbains de Bamako);
- ◆ le lancement des projets dans la région de Ségou et la formulation de la 2<sup>ème</sup> phase du programme de développement durable de la région de Kidal;

## Évolution de la coopération bilatérale au Mali



- ◆ le passage aux approches plus programmatiques en cohérence avec le PIC et mieux intégrées aux politiques sectorielles et aux plans locaux de développement;
- ◆ le lancement de nouvelles initiatives en cohérence avec le PIC avec comme nouveaux « chantiers » : l'insertion socio-professionnelle des jeunes en zone périurbaine de Bamako et dans la région de Ségou, et la formulation du projet d'aménagement urbain de proximité dans la commune de Bamako;
- ◆ le démarrage du programme régional d'appui à la décentralisation et la paix (UNESCO) par la tenue en décembre d'une réunion de lancement à Bamako;
- ◆ l'identification dans les secteurs de l'eau (coopération triangulaire avec la République tchèque), de l'assainissement et de l'éducation non formelle;

- ◆ le lancement de la revue à mi-parcours du Programme Indicatif de Coopération.

Les projets en cours sont pour la plupart multi-sectoriels (Kidal, Missabougou, Ségou). Il est donc difficile de dégager les dominantes sectorielles de façon marquée. L'option pour l'appui à la décentralisation comme porte d'entrée avec comme objectif de renforcer l'effectivité du transfert des compétences de développement aux collectivités locales a été le fil conducteur de l'approche programmatique utilisée. Un des principaux défis à venir sera de faire en sorte que ces projets soient bien intégrés aux dynamiques en cours au Mali, et plus particulièrement à celle de la décentralisation. Dans le district de Bamako, l'approche création d'emploi à partir de la porte d'entrée « éducation non formelle » est porteuse de beaucoup d'espoir.

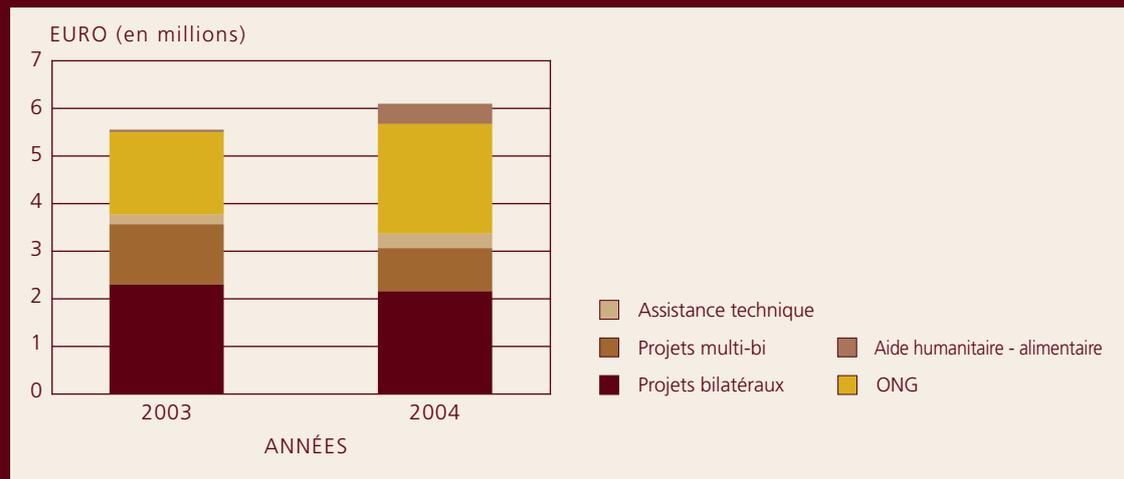
## Évolution de la coopération bilatérale

	2000	2001	2002	2003	2004
Coopération bilatérale	1.345.384	2.714.023	3.278.851	2.310.896	2.202.198

## Liste de l'ensemble des activités de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Mali

Déboursments selon le type de coopération	2003	2004	évolution en %
Projets bilatéraux	2.310.896	2.202.198	-5%
Projets multi-bi	1.262.253	918.808	-27%
Assistance technique	209.205	312.485	49%
ONG	1.744.631	2.316.013	33%
Aide humanitaire - alimentaire	50.000	375.805	7
<b>TOTAL</b>	<b>5.576.985</b>	<b>6.125.308</b>	<b>9%</b>

## Évolution de la coopération au Mali



### Liste des projets bilatéraux au Mali

Nom du projet	Durée	Budget total
<b>1) Projets avec Lux-Development</b>		
Eau et assainissement		
MLI/003 Accès à l'eau potable dans le quartier de Lassa	2001 - 2004	674 800 Euros
MLI/007 - Approvisionnement en eau potable du quartier de Missabougou	2004 - 2005	998.000 Euros
Développement rural		
MLI/004 Plaine de San Ouest	2004 - 2007	3.300.000 Euros
Éducation, santé, décentralisation		
MLI/005 – Décentralisation et secteurs sociaux	2001 - 2004	674.800 Euros
Appui institutionnel		
MLI/010 Renforcement des capacités du Fonds de Solidarité Nationale – Coopération triangulaire Mali- Tunisie – Luxembourg	2004 – 2006	450.000 Euros
<b>2) Projets bilatéraux mis en œuvre par le MAE</b>		
Eau, santé, élevage, éducation		
Développement durable de la région de Kidal – Phase I	2000 - 2004	3 448 503 Euros
Éducation, formation professionnelle, santé, microfinance		
Alphabétisation fonctionnelle et appui aux initiatives de développement des femmes et des jeunes du quartier de Missabougou (Bamako)	2001 - 2005	2.439.873 Euros
Insertion socio-professionnelle		
Insertion des jeunes dans la vie professionnelle à travers les investissements HIMO en milieu rural et en milieu urbain	2004 - 2005	1.150.000 \$US
Assainissement, aménagement urbain, citoyenneté		
Le soi, les voisins, le quartier : alphabétisation fonctionnelle et appui aux initiatives locales de gestion de l'environnement urbain dans le quartier de Missira Bamako	2002 - 2005	376.946 Euros
Eau, santé, élevage, éducation, société civile, décentralisation		
Développement durable de la région de Kidal – Phase II	2004 - 2008	4.400.000 Euros
Multisectoriel		
Fonds micro-projet destiné aux initiatives associatives de développement local	2003 - 2006	98.228 Euros

	2000	2004
Population (millions)	1,7	2
Espérance moyenne de vie à la naissance	50,1	45,3
Personnes infectées par le VIH ou atteintes par le SIDA en % de la population Adultes de 15 à 49 ans	19,94%	21,30%
Naissances assistées par un personnel médical compétent	N/A	78%
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	57	55
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	230	270
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	63%	68%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	26%	24%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	74	67
Taux de scolarisation dans le primaire	91,4%	83%
Enfants atteignant la 5 <sup>ème</sup> année d'école	86%	94%
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	106%	106%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108%	136%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	154%	84%
Population privée d'accès à des points d'eau aménagés	17%	23%
PIB par habitant (PPA)	5.176	6.210
Croissance annuelle du PIB par habitant (1990-99)	1,1%	0,9%
Pourcentage de la population vivant en-deçà du seuil de pauvreté monétaire de 1 \$ par jour	34,9%	34,9%
Service de la dette en % du PIB	N/A	N/A
APD nette reçue par habitant (USD)	108,4	68,9
Classement selon l'indicateur du développement humain	115 <sup>ème</sup> /174	126 <sup>ème</sup> /177

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2004

La Namibie, devenue indépendante en 1990, se situe actuellement dans la tranche inférieure des pays à revenu moyen. Malheureusement, la relative bonne croissance économique du pays n'a pas été de paire avec son développement humain comme le démontre l'évolution de son indice de développement humain qui, après une croissance continue depuis 1996, a brutalement régressé à partir de 1999. L'espérance de vie à la naissance est passée de 58,8 ans en 1995 à 45,3 en 2004, la cause principale de cette régression résidant dans les ravages du virus du SIDA dont 21,3% de la population adulte est infectée. En Namibie, la répartition des richesses continue à se faire de manière très inégale.



### Événements marquants de l'année dans le pays

En juin 2004, l'ancien Président Sam Nujoma a lancé la Vision 2030 qui analyse les problèmes nationaux majeurs et les moyens humains et naturels qui doivent être mis en œuvre pour les résoudre à long terme. La vision 2030 regroupe des notions telles que l'environnement et le développement durable, la bonne gouvernance, le renforcement des capacités humaines et institutionnelles, le développement économique, la paix et la sécurité, le partenariat... La Vision 2030 servira de fil conducteur pour la définition des prochains plans de développement nationaux quinquennaux (NDP).

En août 2004 la *National Planning Commission* de Namibie a également publié un rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement. L'analyse de celui-ci montre que les objectifs liés à l'éducation de base, la santé reproductive et l'intégration des femmes sont en bonne voie. En ce qui concerne, la mortalité infantile et le développement durable, même si on peut noter des progrès, ceux-ci sont trop lents pour garantir la réalisation complète de ces objectifs d'ici 2015. Comme mentionné ci-dessus, le problème majeur reste le VIH/SIDA pour lequel tous les indicateurs montrent que la situation a empiré ces dernières années.

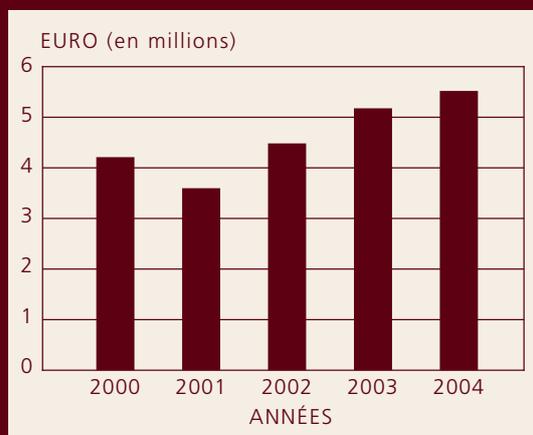
Suite aux élections présidentielles et législatives qui se sont déroulées le 15-16 novembre 2004, S.E. le Président Hifikepunye POHAMBHA a succédé S.E.M. Sam NUJOMA qui était à la tête du pays depuis l'indépendance.

### Relations entre le Luxembourg et la Namibie

En janvier 2004, le Ministre Charles Goerens s'est rendu en Namibie pour négocier avec les autorités namibiennes les orientations futures de notre coopération avec ce pays. A l'occasion de cette visite, un nouvel Accord Général de Coopération entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République de Namibie fut signé à Windhoek, remplaçant le premier accord signé en 1995. De même, lors des négociations, la décision fut prise de signer dans le courant de l'année un Programme Indicatif de Coopération avec la Namibie. Le PIC fut signé en septembre 2004 pour la période 2004-2006 et pour un montant indicatif de 14,5 millions d'euros. Le choix de limiter la durée du PIC à 3 ans a été dicté par un souci de faire coïncider celui-ci avec le Plan de Développement National II (2001-2006). Les secteurs d'intervention définis dans le PIC sont : (i) le développement rural/urbain intégré, (ii) la santé et (iii) l'éducation y compris la formation professionnelle



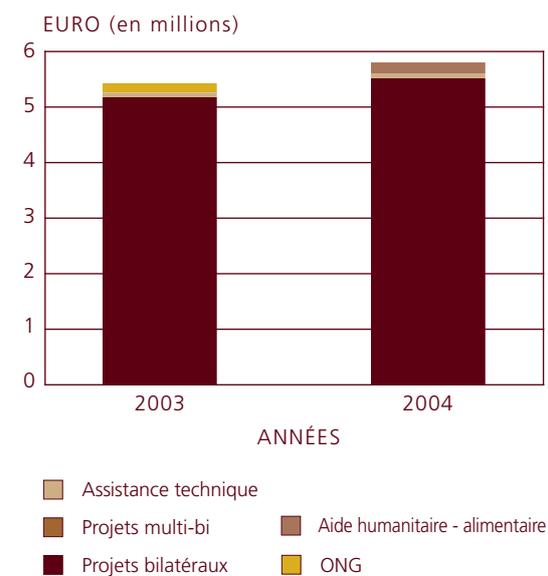
### Évolution de la coopération bilatérale en Namibie



### Projets en cours et perspectives d'avenir

En 2004, 3 projets mis en œuvre dans la ville de Rundu au Kavango (développement urbain, marchés ouverts et formation professionnelle) arrivaient à termes alors que 2 projets similaires (développement urbain et marché ouvert) ont débuté cette année dans la ville de Katima Mulilo dans le Caprivi. Un projet de soutien à la formation professionnelle au Caprivi est en cours de formulation. Les projets hydrauliques à Rundu et dans les régions d'Otjozondjupa et Omaheke suivent leur cours et le projet de développement de l'Institut Agricole de Mas-hare (MADI) continue à épauler le Ministère de l'Agriculture namibien pour la mise en œuvre du *green scheme*.

### Évolution de la coopération en Namibie



### Évolution de la coopération bilatérale en Namibie

2000	2001	2002	2003	2004
4.214.190	3.600.000	4.486.418	5.180.084	5.523.019

### Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg en Namibie

Débursements selon le type de coopération	2003	2004	évolution en %
Projets bilatéraux	5.180.084	5.523.019	+ 6,62
Projets multi-bi	0	0	0
Assistance technique	87.828	82.135	- 6,48
Aide humanitaire - alimentaire	0	200.000	+ 100
ONG	169.251	0	- 100
<b>TOTAL</b>	<b>5.437.163</b>	<b>5.805.154</b>	<b>+ 6,77</b>



### Liste des projets bilatéraux en Namibie

Nom du projet	Durée du projet	Budget global
Éducation		
NAM/324: Rundu: Centre de formation professionnelle	1997-2004	1.998.021
NAM/326: Human Ressource Development for Kavango	1997-2004	483.392
NAM/329: Support to the Basic Éducation in Kavango and Caprivi (Phase II)	1999-2004	2.955.511
NAM/337: Support Basic Éducation III	2001-2005	4.286.440
Santé		
NAM/333: Kavango Hospitals	2001-2005	2.700.000
Agriculture		
NAM/334: MADI	2000-2006	2.967.745
Développement rural/urbain		
NAM/320: Développement urbain de Rundu	1998-2004	1.041.151
NAM/330: Rundu Markets II	1999-2004	1.069.908
NAM/335: Water in Rundu	2001-2006	3.991.600
NAM/338: Water in Otjozondjupa et Omaheke	2002-2006	4.500.000
NAM/340 : Open Market Katima Mulilo	2003-2006	2.552.000
NAM/341: Urban development in Katima	2004-2007	648.000
Assistance technique		
NAM/328: Mapping and GIS for regional management	1997-2004	1.441.065

	2000	2004
Population (millions)	10,1	1,5
Espérance moyenne de vie à la naissance	48,9	46,2
Personnes entre 15 et 49 ans infectées par le VIH/SIDA	1,45%	1,2%
Naissances assistées par un personnel médical compétent	16%	16%
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	166	156
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	590	590
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	27%	48%
Taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	50%	40%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	280	265
Taux de scolarisation dans le primaire	24,4%	34%
Enfants atteignant la 5 <sup>ème</sup> année d'école	73%	71%
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	61%	0,68%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	53%	0,66%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	n.n.	0,34%
Population privée d'accès à des points d'eau aménagés	85,3%	41%
PIB par habitant (PPA) en USD	739	800
Croissance annuelle du PNB par habitant	2,4%	- 0,8%
Pourcentage de la population vivant en-deça du seuil de pauvreté monétaire de 1 \$ par jour	61,4%	61,4%
Service de la dette en % du PNB	82,1%	1,3%
APD nette reçue par habitant (USD)	28,7	25,9
Classement selon l'indicateur du développement humain	173 <sup>ème</sup> /174	176 <sup>ème</sup> /177

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2004



Le Niger connaît une certaine stabilité politique depuis la cinquième République et les élections de l'automne 1999, marquées par l'accession au pouvoir du Président Mamadou Tandja. Les élections législatives et présidentielles qui ont eu lieu au cours de l'année ont marqué la fin du premier mandat et d'un exécutif nigériens démocratiquement élus mené à son terme sans interruption militaire d'un Parlement.

### Situation politique

Les élections municipales du 24 juillet 2004 ont confirmé l'assise de la majorité présidentielle qui y a remporté 62% des 3.747 sièges municipaux à pourvoir. Les élections présidentielles et législatives de novembre et décembre 2004 se sont déroulées dans le calme et de très bonnes conditions démocratiques, de clarté et de transparence. Le Président sortant, M. Mamadou Tandja, a été réélu au second tour avec 65,5% des voix. Les élections législatives du 4 décembre 2004 n'ont pas bouleversé les rapports de force politiques au Niger mais ont néanmoins permis d'affiner la représentation des partis représentés à l'Assemblée nationale.

### Situation économique

Le Niger reste dans une situation de grande pauvreté. Seule source de devises, l'uranium, dont le prix mondial recommence à monter de façon sensible, est une donnée déterminante du budget de l'Etat. Le Niger fonde néanmoins des espoirs sur l'exploitation de nouvelles ressources: tandis que l'exploitation industrielle de l'or a débuté en octobre 2004, plusieurs sociétés d'exploration pétrolière ont obtenu des licences au Niger et semblent optimistes quant aux possibilités de trouver du pétrole dans l'est du pays.

La dette totale de l'Etat représentait, au début de l'année 2004, 1.555 milliards de dollars et le service de la dette 142 millions de dollars (46% des exportations).



Le Niger poursuit une politique d'aménagement du fleuve Niger. Dans ce cadre, il fonde beaucoup d'espoir sur un projet de retenue d'eau à Kandadji, dont l'objectif serait d'arrêter la dégradation de l'écosystème du fleuve et de fiabiliser l'approvisionnement en eau de la capitale.

### Insécurité alimentaire

Sur les 18 dernières campagnes agricoles, 13 ont été déficitaires. La production agricole en 2004 a été affectée par l'invasion acridienne et la sécheresse dans la bande agropastorale, causant une perte totale de la production céréalière estimée à 15% en moyenne dans les régions affectées, et à 3% à l'échelle nationale. Les pertes de production sont dues pour deux tiers à la sécheresse et pour un tiers au criquet pèlerin.

Si la population du Niger souffre d'un déficit alimentaire chronique et que même les années où la récolte est considérée comme relativement bonne 40% des enfants souffrent de malnutrition, quelques 3.729 villages situés principalement dans la zone agropastorale du centre et du nord du pays risquaient déjà fin 2004 de connaître une extrême vulnérabilité alimentaire du fait de la sécheresse et de l'invasion acridienne.



### La coopération entre le Luxembourg et le Niger

La deuxième réunion de la Commission de Partenariat relative à la coopération au développement entre la République du Niger et le Grand-Duché de Luxembourg s'est tenue à Niamey le 1<sup>er</sup> Avril 2004. Les travaux, présidés conjointement par le Ministre Charles Goerens et le Secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Dr Mamane Sani Gonim ont permis des échanges de point de vue sur des questions de politiques internationales, l'intégration régionale en Afrique l'élargissement de l'Union Européenne ainsi que la revue des projets sous financement luxembourgeois. En marge de la réunion ont été signés un document portant sur le cadre partenarial entre le Ministère de l'Éducation de Base I et de l'Alphabétisation et ses Partenaires Techniques et Financiers relatif à la mise en œuvre du Plan Décennal pour le Développement de l'Éducation (PDDE) et ainsi qu'une Convention de financement pour le projet « Développement de l'Artisanat au Niger – DANI III – phase de consolidation et de désengagement ».

L'exécution des projets bilatéraux en cours s'est poursuivie de manière très satisfaisante durant l'année 2004. Pour deux des trois projets entrant en 2005 dans la phase de clôture, le Niger a introduit des requêtes pour de nouvelles phases, et Lux-Development a reçu du Gouvernement luxembourgeois un mandat de formulation. Il s'agit des projets « Développement rural Intégré dans l'Arrondissement de Dosso » et « Ecoles et Santé » dans la même région. Il est prévu d'étendre les activités de ces projets à toute la Province de Dosso et d'appuyer par ce biais aussi la politique de décentralisation du Niger qui après les élections communales de 2004 se concrétise de plus en plus sur le terrain.

Le projet d'appui à la lutte antiacridienne étant arrivé à terme en 2004, le Luxembourg a entamé des discussions avec le Niger pour examiner comment il pourrait à long terme contribuer à garantir la sécurité alimentaire du pays à travers de nouveaux projets non seulement à travers des projets ponctuels.

Déboursements selon le type de coopération	2003	2004	évolution en %
Projets bilatéraux	3.424.715	5.443.545	59%
Projets multi-bi	400.866	215.530	-46%
Assistance technique	2.292	59.356	2489%
ONG	90.246	242.901	169%
<b>TOTAL</b>	<b>3.918.119</b>	<b>5.961.333</b>	<b>52%</b>



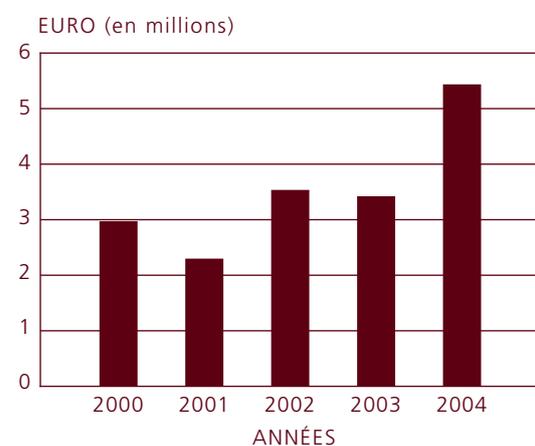
### Liste des projets bilatéraux au Niger

Nom du projet	Durée	Budget global
Éducation/Santé		
IEC SIDA (3e phase)	2001-2005	3.545.100
Ecoles et Santé II	2001-2005	5.027.281
Artisanat		
Dani III: Développement de l'artisanat au Niger (3e phase)	2003-2006	2.000.000
Sécurité alimentaire		
Lutte anti-acridienne	1999-2004	2.433.122
Développement rural		
Développement rural intégré de l'arrondissement de Dosso	2000-2005	5.199.071
<b>TOTAL</b>		<b>18.204.574</b>

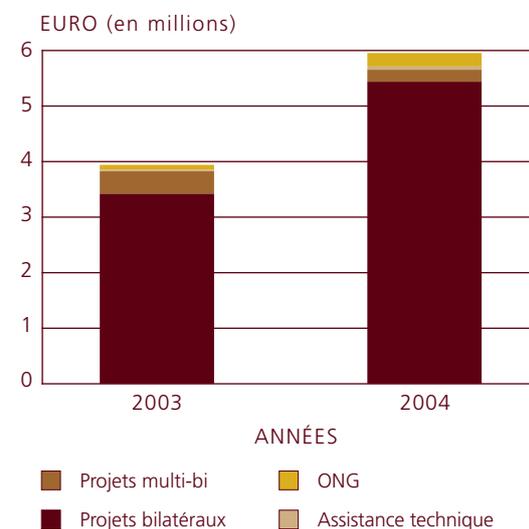
### Évolution de la coopération bilatérale au Niger

2000	2001	2002	2003	2004
2.974.722	2.300.000	3.538.112	3.424.714	5.443.545

### Évolution de la coopération bilatérale au Niger



### Évolution de la coopération au Niger



	2000	2004
Population (millions)	9	10,3
Espérance moyenne de vie à la naissance	52,3	52,7
Personnes entre 15 et 49 ans infectées par le VIH/SIDA	1,77%	
Naissances assistées par un personnel médical compétent	n.n.	58%
Taux de mortalité infantile pour 1.000 naissances vivantes	70	79
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	560	690
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	65%	54%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	22%	23%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	121	138
Taux de scolarisation dans le primaire	59,5%	58%
Enfants atteignant la 5 <sup>ème</sup> année d'école	87%	
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	0,87%	0,89%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	0,65	nd
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	n.n.	n.n.
Population privée d'accès à des points d'eau aménagés	19%	22%
PIB par habitant (PPA) en USD	1.307	1.580
Croissance annuelle du PIB par habitant (1990-99)	0,6%	1,2%
Pourcentage de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté monétaire de 1 \$ par jour	25%	26,3%
Service de la dette en % du PIB	5%	4,3%
APD nette reçue par habitant (USD)	55,6	45,5
Classement selon l'indicateur du développement humain	165 <sup>ème</sup> /174	155 <sup>ème</sup> /177

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2004

Comme tous les pays de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine), le Sénégal connaît les problèmes liés à la crise ivoirienne. Il est à noter que sa capacité d'anticipation a pu réduire les conséquences.



### Evènements marquants de l'année dans le pays

Au plan politico-social, le pays s'achemine vers la cinquième année de l'alternance politique qui a vu une nouvelle équipe assumer les fonctions de gestion du pouvoir. Ce changement à la tête de l'exécutif a donné un nouveau dynamisme au dialogue politique. Un acquis de cette gestion du pouvoir est la solution politique du conflit en Casamance et la signature d'un accord de paix en décembre 2004. Une société civile de rayonnement régional s'est constituée dans les domaines des négociations avec l'OMC et dans celui de la défense des droits de l'homme.

Il est à noter que le Sénégal a fait des efforts dans la gestion décentralisée du développement, avec comme moment fort, l'érection des régions en collectivités locales à partir de 1996. Depuis 2002, cette approche d'administration du développement a été rendue plus systématique avec la mise en place d'un dispositif technique d'appui à la décentralisation. La mise en place d'un Ministère des Collectivités Locales et de la Décentralisation crée les conditions d'une accélération et d'une consolidation du processus de décentralisation.

### Relations entre le Luxembourg et le Sénégal

En 2004, la Coopération entre le Sénégal et le Luxembourg aura été marquée par l'aboutissement et la validation de la revue à mi-parcours du Programme Indicatif de Coopération

(PIC) par les deux gouvernements. Il s'agit, à travers cet exercice, d'apprécier l'impact de la contribution luxembourgeoise aux objectifs de développement du Sénégal et de procéder, sur cette base, à un examen conjoint des grandes orientations du PIC.

La synthèse de la revue à mi-parcours, présentée le 5 avril 2005 à Luxembourg lors de la troisième Commission de Partenariat entre les deux pays, a permis d'apprécier les résultats et l'impact de la Coopération sénégalolo-luxembourgeoise dans les secteurs prioritaires que sont l'éducation et la formation, la santé, l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Ainsi, il est nettement ressorti de cet exercice que l'ensemble des interventions contribue effectivement à la réalisation des objectifs de la stratégie de la réduction de la pauvreté du Sénégal, et plus particulièrement au renforcement des capacités et à la promotion des services de base (88%). Cette contribution peut être évaluée financièrement à 21 millions de 2002 à 2006. La priorité donnée au secteurs sociaux se répartit comme suit : éducation / formation (52%), santé (20%), eau (13%), interventions transversales (10%).



La coopération entre les deux pays a été particulièrement active dans le sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Les résultats suivants ont été notés :

- (i) la participation au Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation dans les régions de Thiès, de Matam et de Saint-Louis,
- (ii) l'application concrète de la nouvelle politique d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle;
- (iii) la formation et l'intégration socioprofessionnelle de plus de 100 jeunes sénégalais par an à travers le soutien au système et aux activités de formation de structures de formation associative (Ecopole ouest-africaine d'Enda tiers-monde, CIFOP de Mboro).

Egalement diversifiées et en cohérence avec la politique sectorielle, les interventions dans le secteur de la santé ont permis d'atteindre des résultats appréciables concernant la lutte contre la bilharziose et le paludisme dans la région de Saint-Louis. La coopération entre les deux pays a également participé au relèvement du taux de couverture vaccinale au Sénégal (celui-ci passant en quelques années de 40-45% à 80%), et au renforcement du dispositif de santé mis en place par la Mairie de Dakar pour une prise en charge médicale de qualité des personnes les plus vulnérables.

Le secteur de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est le plus avancé de la coopération entre les deux pays. Il a permis d'atteindre des résultats appréciables, à fort impact social :

- (i) accès direct à l'eau potable pour 40.000 habitants de 188 villages des régions de Thiès et de Louga à travers la réalisation de 17 forages et réseaux d'adduction d'eau gérés de manière autonome,
- (ii) allègement des travaux domestiques pour environ 15.000 jeunes filles et femmes rurales,
- (iii) création de 186 emplois durables en milieu rural,
- (iv) accès à l'assainissement pour 1.114 foyers ruraux.

Cet apport a participé à une amélioration de la desserte en eau potable de 28,9% pour la région de Louga et de 28,3% dans la région de Thiès, soit une participation au niveau de la desserte en eau potable en milieu rural de 5% par rapport au taux national de 56% en milieu rural.

La mise en œuvre des recommandations de la revue à mi-parcours et de la préparation du prochain PIC est le chantier que la coopération doit mettre en oeuvre en 2005. A cet effet, un comité technique a été constitué avec deux groupes de travail chargés de réfléchir sur les contours du prochain PIC.



### Projets en cours et perspectives d'avenir

A la suite de la 3<sup>ème</sup> Commission de Partenariat entre les deux pays, il a été décidé de renforcer l'intervention d'hydraulique villageoise par la réalisation de trois nouveaux forages et de mener une étude de faisabilité concernant un éventuel d'appui à la sécurité transfusionnelle.

La Coopération entre les deux pays s'est également enrichie de deux nouveaux programmes multi-bilatéraux.

Le premier concerne la petite enfance et a pour objectif l'appui, le développement et l'extension du Programme de Développement Intégré de la Petite Enfance (300 centres, formation des formateurs, outils pédagogiques, approche communautaire) mené par l'Agence Nationale de la Case des Tout-Petits en partenariat avec l'UNICEF. D'une durée de 2 ans (2004-2005), l'appui de la Coopération luxembourgeoise s'élève à 599.400 Euros.

Le second consiste, en partenariat avec le PNUD et le Ministère en charge du Développement social, à appuyer un fonds de développement social dans les régions de Saint-Louis et de Matam (472.560 Euros, 2004-2006). Celui-ci fait suite à une première expérience dans le cadre du fonds micro-projet et a pour objectif la création d'un environnement favorable à l'entrepreneuriat au profit des couches les plus vulnérables.

En septembre 2004, le Gouvernement luxembourgeois a également accordé une aide d'urgence de 200.000 EUROS (environ 131 millions de francs CFA) dans le cadre de la lutte contre les criquets pèlerins à travers la FAO.

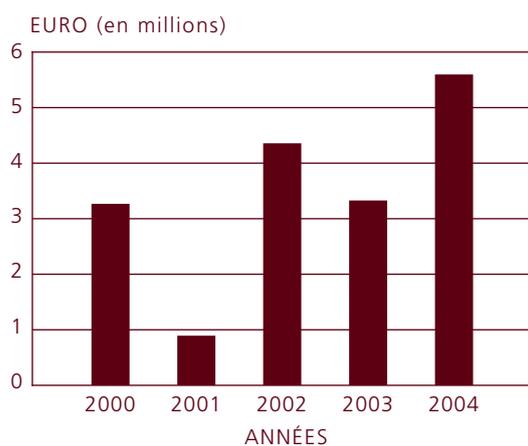


### Liste des projets bilatéraux au Sénégal

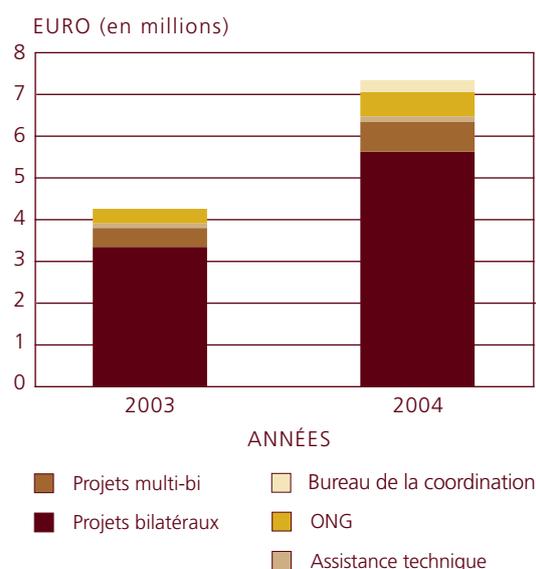
Nom du projet	Durée	Budget total
1) Projets avec Lux-Development		
Santé / Assainissement		
SEN/010 Santé dans la région de Saint-Louis	1998-2005	2.083.338
SEN/014 Centre Hospitalier Abass Ndao phase II	2003-2006	2.685.000
SEN/020 Chaîne du froid	2002-2005	1.020.000
Eau, électricité		
SEN/011 Hydraulique villageoise dans le département de Tivaouane	1997-2007	3.772.194
SEN/012 Hydraulique villageoise dans la région de Louga	2000 - 2006	3.458.114
SEN/017 Approvisionnement du CIFOP de Mboro en eau et électricité	2001-2005	600.000
Éducation		
SEN/016 Lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle de Thiès	2003-2007	10.483.000
SEN/018 Appui aux Centres d'Enseignement Technique Féminin des Régions de Saint-Louis et de Matam	2002-2006	3.960.000
2) projets BI-MAE		
Société civile, multisectoriel		
Coopération avec la société civile du Sud : partenariat avec ENDA Tiers Monde	2004	500.000
Fonds annuel micro-projet de la Mission de la Coopération à Dakar	2004	113.644
Formation multimédia		
Recycl.net « ordinateurs recyclés »	2003-2004	46.471



### Évolution de la coopération bilatérale au Sénégal



### Évolution de la coopération au Sénégal



### Évolution de la coopération bilatérale au Sénégal

2000	2001	2002	2003	2004
3.270.000	894.944	4.369.566	3.337.104	5.601.014

### Liste de l'ensemble des activités de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Sénégal

	2003	2004	
Projets bilatéraux	3.337.104	5.601.014	68%
Projets multi-bi	449.878	708.580	58%
Assistance technique	108.991	136.359	25%
ONG	34.854	584.548	67%
Mission de la Coopération		280.251	
<b>TOTAL</b>	<b>4.245.827</b>	<b>7.310.752</b>	<b>72%</b>



Nicaragua

Salvador

# AMÉRIQUE CENTRALE



	2000	2004
Population (millions)	4,8	5,3
Espérance moyenne de vie à la naissance	68,1	69,5
Personnes entre 15 et 49 ans infectées par le VIH/SIDA	0,19%	0,2%
Naissances assistées par un personnel médical compétent	N/A	67%
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	39	32
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	150	120
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%	98%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	14%	10%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	48	41
Taux de scolarisation dans le primaire	78,6%	82%
Enfants atteignant la 5 <sup>ème</sup> année d'école	51%	54%
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	104%	101%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	108%	118%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	110%	N/A
Population privée d'accès à des points d'eau aménagés	22%	23%
PIB par habitant (PPA)	2142	2470
Croissance annuelle du PIB par habitant (1990-99)	N/A	1,5%
Pourcentage de la population vivant en-deçà du seuil de pauvreté monétaire de 1 \$ par jour	50,3%	47,9%
Service de la dette en % du PIB	N/A	3,8%
APD nette reçue par habitant (USD)	117	97
Classement selon l'indicateur du développement humain	116 <sup>ème</sup> /174	118 <sup>ème</sup> /177

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2004



### Événements marquants de l'année dans le pays

Le Front sandiniste de libération nationale (FSLN) de l'ex-président Daniel Ortega (1979-1990) a remporté les élections municipales du Nicaragua qui ont eu lieu en novembre 2004. La victoire a été facilitée par l'éclatement de la droite libérale, divisée entre l'Alliance pour la République (APRE) créée par l'actuel chef de l'Etat, Enrique Bolaños et le Parti libéral constitutionnaliste (PLC) de l'ex-président Arnoldo Aleman.

### Relations entre le Luxembourg et le Nicaragua

En janvier 2004 a eu lieu la première Commission de Partenariat entre le Luxembourg et le Nicaragua. Elle a été présidée par Monsieur Charles Goerens, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et Monsieur Mauricio Gómez, Vice-Ministre des Relations Economiques et de la Coopération du Nicaragua.

Les deux parties ont examiné les relations entre le Luxembourg et le Nicaragua, et plus particulièrement celles en matière de coopération au développement, dans le cadre du Programme Indicatif de Coopération (PIC) qui a été signé en février 2003.

Comme dans la majorité des pays-cible de la coopération luxembourgeoise, la revue à mi-parcours du PIC a été lancée au cours de la deuxième moitié de l'année 2004.

### Projets en cours et perspectives d'avenir

La coopération luxembourgeoise concentre ses activités au Nicaragua dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de l'éducation et de la formation professionnelle et de la santé de base. La prise en compte des thèmes transversaux de l'environnement, de la bonne gouvernance, du genre et du transfert de savoir devra être renforcée.

En ce qui concerne les interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, le seul projet actuellement en cours vise à améliorer le service d'eau potable et les conditions sanitaires et environnementales dans 5 localités dans les départements de Nueva Segovia et de Madriz au Nord du Nicaragua durement frappés par le passage de l'ouragan Mitch.

Les résultats d'une évaluation des activités de la coopération luxembourgeoise dans le secteur de l'eau ont été présentés au début de l'année et serviront comme éléments d'appui pour la définition des priorités dans ce secteur.

Un projet de santé de base vise à améliorer la qualité et la couverture des services de santé dans les départements de Masaya, Carazo et Rivas. Cet objectif devrait être atteint à la fois par le renforcement de l'infrastructure, par la formation de personnel ainsi que l'amélioration de la gestion et de l'organisation des systèmes de santé locaux existants.

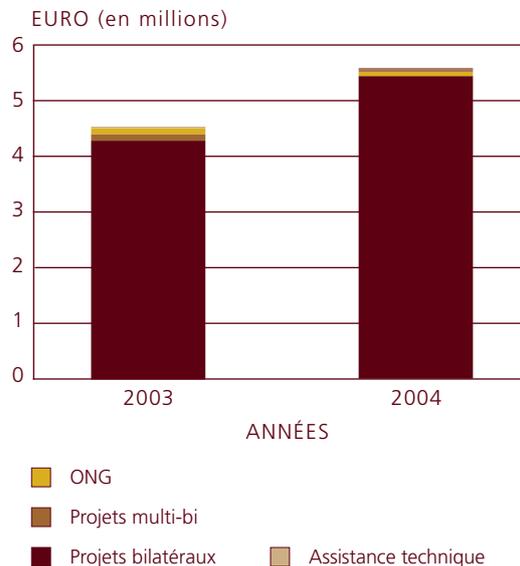


Un projet de renforcement des banques de sang au niveau national est actuellement en formulation et sa mise en œuvre commence en 2005.

Dans le secteur de l'éducation, le projet de reconstruction de l'école secondaire «Rubén Darío» à San Juan de Limay dans le département d'Estelí touche à sa fin et le projet de construction d'une école hôtelière à Managua prend forme. Ce dernier projet vise à combler les déficiences actuelles, tant en qualité qu'en offre quantitative, des services d'hôtellerie et de tourisme, afin de faire bénéficier le Nicaragua de la croissance soutenue que connaît le secteur touristique depuis un certain temps.

Le Luxembourg soutient également les activités de l'ONG «Etica y Transparencia» active dans le domaine de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption ainsi que le UNFPA dans le domaine de la santé reproductive et sexuelle. La croissance démographique au Nicaragua représente en effet un réel défi à toute politique de développement.

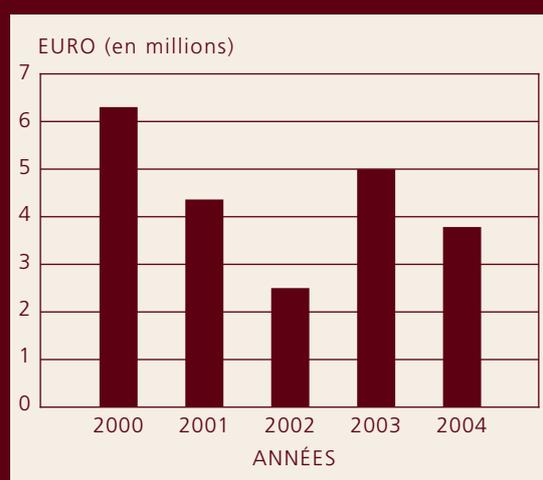
#### Évolution de la coopération au Nicaragua



#### Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Nicaragua

Déboursments selon le type de coopération	2003	2004	évolution en %
Projets bilatéraux	4.995.303	3.782.182	-24,4
Projets multi-bi	631.277	1.005.580	59,2
Projets avec des ONG	591.310	508.836	-13,9
Aide alimentaire et humanitaire	0	200.000	/
Assistance technique	71.387	62.415	-12,5
Total	6.289.277	5.559.013	-11,6

## Évolution de la coopération bilatérale au Nicaragua



### Évolution de la coopération bilatérale au Nicaragua

2000	2001	2002	2003	2004
6.301.034	4.360.043	2.500.000	4.995.303	3.782.182

### Liste des projets bilatéraux dans la République du Nicaragua

Nom du projet	Durée du projet	Budget total
<b>Santé</b>		
SILAIS Masaya, Carazo, Rivas	2002-2005	6.050.000
<b>Éducation</b>		
Ecoles normales II	1998-2005	2.974.723
Institut Rubén Darío	2002-2005	1.352.050
Ecole hôtelière	2003-2006	3.683.000
<b>Eau et assainissement</b>		
Eau potable Nueva Segovia et Madriz	2003-2005	4.875.000
<b>Bonne gouvernance</b>		
Monitoring du Ministère de l'Éducation	2003-2004	55.000
Monitoring du Ministère de la Santé	2004-2005	55.000

	2000	2004
Population (millions)	6,0	6,4
Espérance moyenne de vie à la naissance	69,4	70,6
Personnes entre 15 et 49 ans infectées par le VIH/SIDA	0,58%	0,7%
Naissances assistées par un personnel médical compétent	N/A	90%
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	30	33
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	160	120
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	98%	93%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	11%	12%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	34	39
Taux de scolarisation dans le primaire	89,1%	89%
Enfants atteignant la 5 <sup>ème</sup> année d'école	77%	67%
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	100%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	102%	102%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	97%	119%
Population privée d'accès à des points d'eau aménagés	34%	23%
PIB par habitant (PPA)	4036	4890
Croissance annuelle du PIB par habitant (1990-99)	N/A	2,3%
Pourcentage de la population vivant en-deçà du seuil de pauvreté monétaire de 1 \$ par jour	48,3%	48,3%
Service de la dette en % du PIB	N/A	1,6%
APD nette reçue par habitant (USD)	29,7	36,4
Classement selon l'indicateur du développement humain	104 <sup>ème</sup> /174	103 <sup>ème</sup> /107

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2004



### Événements marquants dans le pays

L'année 2004 a été marquée par les élections présidentielles qui ont été remportées par M. Antonio Elias Saca, candidat du parti Alianza Republicana Nationalista (ARENA). Fin mars 2004, les pays de l'Amérique centrale, dont El Salvador, ont signé un Traité de libre échange avec les Etats-Unis.

### Relations entre le Luxembourg et le Salvador

En ce qui concerne les relations de coopération au développement entre le Luxembourg et le Salvador un moment important a été la révision à mi-parcours du Programme Indicatif de Coopération (PIC) qui a eu lieu au cours de la 2<sup>ème</sup> moitié de l'année. Les résultats de cette révision – qui seront validés au niveau politique au cours de la prochaine Commission de Partenariat – contribueront à préparer un PIC de la 2<sup>ème</sup> génération qui sera plus opérationnel et plus programmatique.

### Projets en cours et perspectives d'avenir

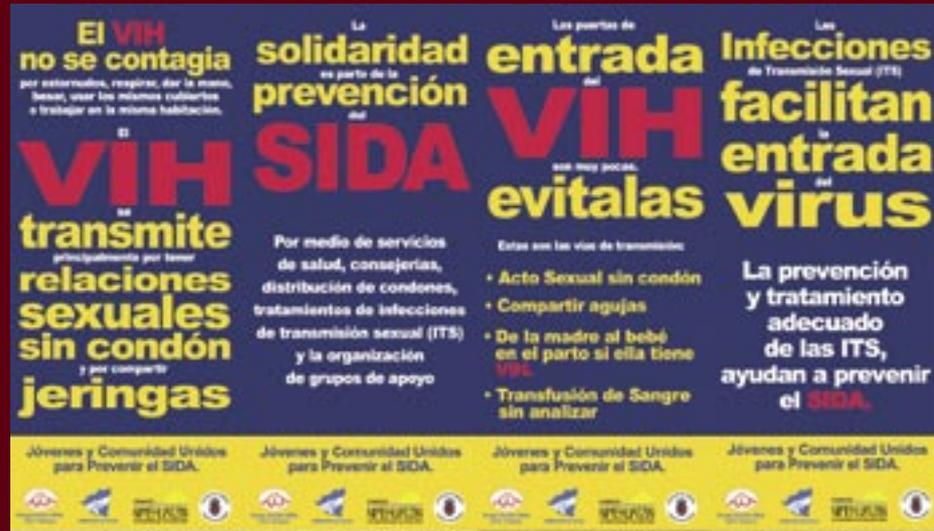
Comme dans le passé, la coopération luxembourgeoise se concentre sur la région orientale du pays, la région la plus démunie du pays. Elle vise à accompagner le développement social de cette région qui pourrait connaître au cours des prochaines années un développement économique considérable, grâce principalement à la construction d'un port maritime international, au renforcement du réseau routier et à la

connexion de la côte pacifique et des Caraïbes par un canal sec.

Ainsi, en Oriente, dans le domaine de l'éducation, un projet d'appui à l'enseignement de base est actuellement exécuté dans le département La Union qui connaît un des plus bas taux de scolarisation au Salvador. Certaines écoles vont être agrandies, de nouveaux établissements vont être construits dans les zones rurales. En outre sera mis en place un plan de formation pour les enseignants. Une deuxième phase de ce projet est en formulation et est mise en œuvre à partir de 2005.

Dans le secteur de la santé, un projet qui s'inscrit dans le processus national de décentralisation de la gestion des prestations de santé selon le modèle des systèmes de base de santé intégrale (SIBASI) vise à côté de l'appui institutionnel aux SIBASI le renforcement des hôpitaux de référence afin qu'ils appuient valablement les actions des unités de santé et des dispensaires. La capacité de réponse du second niveau de santé est améliorée afin qu'il puisse mieux répondre aux attentes du niveau primaire.

Mettant à profit ses expériences précédentes dans le domaine de l'eau, la coopération luxembourgeoise a mené à bien un projet dans ce secteur dans le département La Union. Ce projet permet à environ 1100 familles d'avoir accès à l'eau potable et de disposer d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées.



Finalmente, le projet de reconstruction de San Agustin qui prévoit l'auto-construction assistée de 550 maisons antisismiques de même que la reconstruction de certaines infrastructures communautaires, et qui constitue un signe de solidarité à l'égard d'un pays durement frappé par les tremblements de terre de 2001, a bien avancé en 2004 et touchera à sa fin au début de l'année 2005.

Liste des projets bilatéraux au Salvador

Nom du projet	Durée du projet	Budget total
Eau et assainissement		
Eau San Alejo	2001-2004	4.200.000
Santé		
Santé Oriente	2002-2005	5.700.000
Environnement		
Déchets Puerto El Triunfo	2001-2004	495.788
Reconstruction		
Reconstruction San Agustin	2002-2005	3.660.000
Éducation		
Éducation La Union	2002-2006	7.791.000



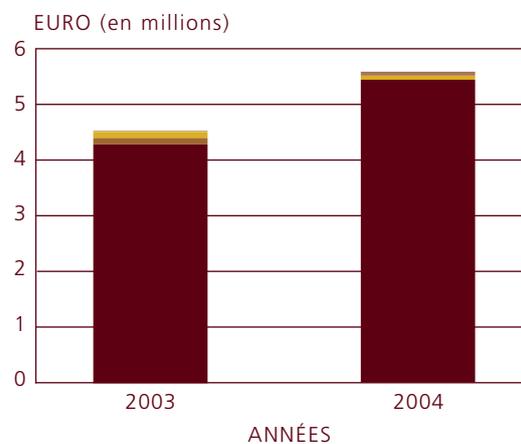
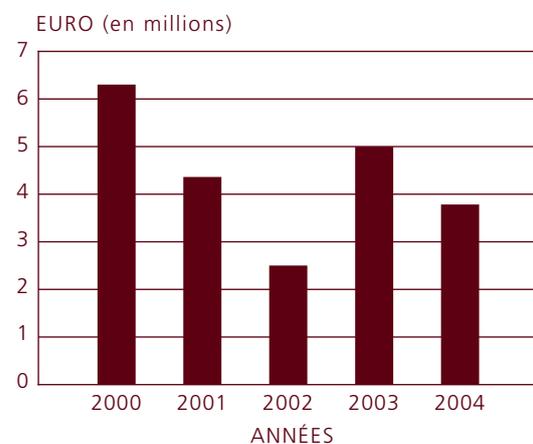
### Évolution de la coopération bilatérale au Salvador

2000	2001	2002	2003	2004
3.994.643	5.081.950	4.951.984	4.277.851	5.438.695

### Liste de l'ensemble des activités de la coopération du Grand-Duché de Luxembourg au Salvador

Déboursements selon le type de coopération	2003	2004	évolution en %
Projets bilatéraux	4.299.458	5.438.695	26,49
Projets multi-bi	115.811	0	/
Projets avec des ONG	110.253	75.904	-31,15
Aide alimentaire et humanitaire	0	0	/
Assistance technique	5.334	70.164	1215,4
<b>Total</b>	<b>4.530.857</b>	<b>5.584.763</b>	<b>23,26</b>

### Évolution de la coopération bilatérale au Salvador      Évolution de la coopération au Salvador



- ONG
- Projets multi-bi
- Projets bilatéraux
- Assistance technique



Laos

Vietnam

# ASIE



	2000	2004
Population (millions)	5,2	5,5
Espérance moyenne de vie à la naissance	53,7	54,3
Population entre 15 et 49 ans infectée par le VIH/SIDA	0,04%	0.1%
Naissances assistées par un personnel médical compétent	/	19%
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	96	87
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	650	530
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	71%	55%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	/	40%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	116	100
Taux de scolarisation dans le primaire	73%	83%
Enfants atteignant la 5 <sup>ème</sup> année d'école	55%	62%
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	90%	92%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	72%	81%
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	44%	57%
Population privée d'accès à des points d'eau aménagés	32%	63%
PIB par habitant (PPA) en USD	1734	1720
Croissance annuelle du PIB par habitant (%)	3,5%	3,8%
Pourcentage de la population vivant en-deça du seuil de pauvreté monétaire de 1 USD par jour	/	26,3%
Service de la dette en % du PIB	/	2,7%
APD nette reçue par habitant (USD)	56,6	50,3
Classement selon l'indicateur du développement humain	140 <sup>ème</sup> /174	135 <sup>ème</sup> /177

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2004



### Événements marquants de l'année dans le pays

Le document stratégique de référence en matière de développement du Laos est le NGPES (National Growth and Poverty Eradication Strategy) qui a été renommé de la sorte en 2004 par rapport au Programme National d'Eradication de la Pauvreté (NPEP) adopté en 2003 afin de mieux refléter l'importance accordée à la croissance économique du pays.

Cette stratégie vise la croissance économique et le développement social du pays afin d'élever le Laos hors de la liste des pays les moins avancés d'ici 2020. Parmi les priorités du pays figurent le développement rural, l'éducation, la santé le développement du secteur privé, les réformes institutionnelles et les investissements en infrastructures.

Même avec une croissance du PIB de 5,1% en 2004 la République Démocratique Populaire Lao reste classée au 135<sup>ème</sup> rang de 177 pays selon l'indicateur du développement humain du PNUD de 2004 et demeure un des pays les plus pauvres de l'Asie du Sud-Est. Le Laos reste ainsi largement dépendant de l'Aide Publique au Développement (APD) internationale.

Un signe encourageant est cependant la réduction du taux de pauvreté qui est passé de 45% de la population au début des années 90 à

environ 26% en 2004. Ceci a principalement pu être réalisé grâce aux réformes économiques et institutionnelles que le gouvernement du Laos continue à mettre en œuvre afin d'accroître la compétitivité du pays sur les marchés internationaux. Il reste qu'environ 85% de la population vit toujours en milieu rural et dépend donc largement de l'agriculture. Les plus démunis dépendent en outre principalement des ressources forestières, qui constituent une des principales richesses du pays mais qui font partie d'un écosystème fragile.

### Relations entre le Luxembourg et le Laos

Les relations de coopération au développement entre le Luxembourg et le Laos sont régies par le Programme Indicatif de Coopération 2003-2006 (PIC) qui a été signé en novembre 2003 pour un budget total de 18 millions. Le PIC constitue un engagement stratégique et pluriannuel des deux gouvernements permettant une meilleure intégration l'aide luxembourgeoise dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et de la stratégie de développement nationale du Laos (NGPES). Le PIC donne la priorité à la coopération dans les domaines de la santé, du développement rural, ainsi que de l'éducation et de la formation des ressources humaines.



### Projets en cours et perspectives d'avenir

L'année 2004 était une année de grande importance pour la coopération luxembourgeoise au Laos, notamment du fait du démarrage d'un bon nombre de projets nouveaux.

Dans le domaine du développement rural et dans la continuité de notre soutien à la province de Borikhamxay, deux nouveaux projets ont été lancés en 2004. Ensemble, les projets LAO/011 à Pakkaning et LAO/014 à Bolikhan disposent d'un budget global de quelques 8 millions EUR afin de soutenir un développement rural intégré et durable dans la province tout en s'inscrivant dans une politique de décentralisation et d'appui aux autorités locales. Les premiers résultats ont pu être réalisés en 2004 en matière d'augmentation du rendement de la production agricole, de renforcement des infrastructures rurales ou encore d'accès de la population rurale aux services financiers.

Le Luxembourg compte par ailleurs parmi les plus importants partenaires du gouvernement lao en matière d'appui au secteur de la santé. La troisième phase du projet d'appui à la santé de la province de Vientiane avait démarré fin 2003 et le projet a connu un essor particulier

en 2004. Des résultats encourageants ont pu être notés au niveau de la capacité de gestion de l'hôpital Maria-Theresa, de la qualité des services de santé offerts et de la réhabilitation des infrastructures. Le projet s'est par ailleurs concentré sur les services de santé au niveau des districts et des communes.

Parallèlement, le projet « Medical Equipment Management » a pu démarrer en 2004 pour assister le gouvernement lao dans la mise en œuvre de sa politique en matière de gestion et d'entretien des équipements et technologies médicaux. Afin d'assurer également la formation d'un personnel qualifié, un nouveau projet d'une école pour infirmières et infirmiers a été formulé en 2004.

Dans le domaine de la formation professionnelle, une revue à mi-parcours du projet LAO/008 « Khammouane Vocational Training » a fait état des résultats impressionnants réalisés par l'école de Khammouane. Des besoins précis ont toutefois encore été identifiés au niveau de la formation des professeurs, des capacités de gestion de l'équipe dirigeante, d'un « business plan » ainsi qu'au niveau de l'entretien de l'immeuble. Une prolongation de la durée du projet a donc été proposée.



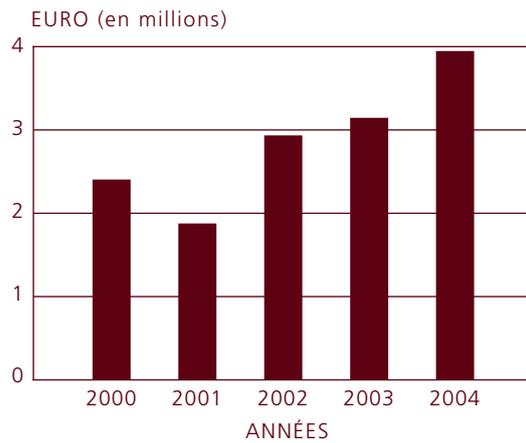
Ensemble avec des agences multilatérales, le Luxembourg soutient par ailleurs des activités complémentaires à ses projets bilatéraux. Ainsi, le Grand-Duché cofinance un projet de taille en matière de sécurité sociale avec le BIT, plusieurs projets d'éducation à la santé de base avec l'OMS et le programme contre les mines antipersonnelles UXO (« Unexploded Ordnance ») avec

le PNUD. Un nouveau projet anti-parasitaire a été lancé, ensemble avec l'OMS, dans les écoles du Laos en 2004.

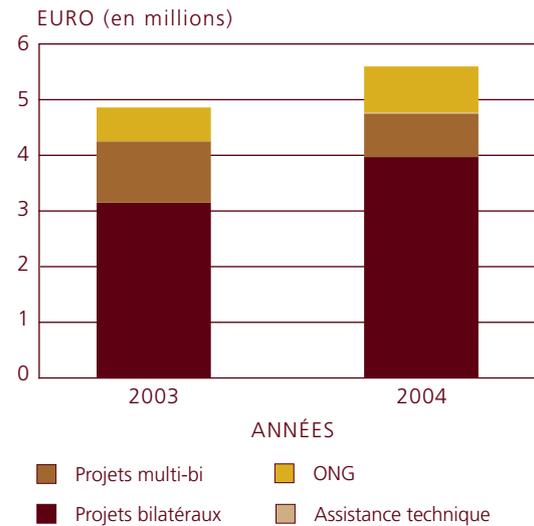
### Liste des projets bilatéraux au Laos

Nom du projet	Durée du projet	Budget Total
1) Projets avec Lux-Development		
Santé		
LAO/005 : Santé phase II	2000-2004	3.203.337
LAO/013 : Santé phase III	2003-2008	5.294.052
LAO/009 : Maintenance équipements médicaux	2003-2005	923.000
Développement rural		
LAO/006 : Borikhamxay phase II	2000-2004	3.890.653
LAO/014 : Borikhamxay phase III	2004-2008	2.100.500
LAO/011 : Dév. rural Pakkading	2004-2008	5.900.000
Éducation		
LAO/008 : Ecole professionnelle	2001-2005	2.703.000
2) projets BI-MAE		
formation professionnelle		
ATTF (formation bancaire)	2004	18.196

Évolution de la coopération bilatérale au Laos



Évolution de la coopération au Laos



Évolution de la coopération bilatérale au Laos

	2000	2001	2002	2003	2004
	2.415.722	1.855.316	2.947.337	3.159.898	3.964.714

Déboursements selon le type de coopération	2003	2004	évolution en %
Projets bilatéraux	3.159.898	3.964.714	25,47
Projets multi-bi	1.100.542	778.957	-29,22
Assistance technique	0	1.525	-
Aide humanitaire - alimentaire	0	0	0,00
ONG	611.375	830.384	35,82
<b>TOTAL</b>	<b>4.871.815</b>	<b>5.575.579</b>	<b>14,41</b>



	2000	2004
Population (millions)	77,6	80,3
Espérance moyenne de vie à la naissance	67,8	69
Population entre 15 et 49 ans infectée par le VIH/SIDA	0,22%	0,4%
Naissances assistées par un personnel médical compétent	/	70%
Taux de mortalité infantile pour 1000 naissances vivantes	31	30
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	160	95
Proportion des enfants d'un an vaccinés contre la rougeole	89%	96%
Insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans	41%	33%
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	42%	39%
Taux de scolarisation dans le primaire	99,9%	94%
Enfants atteignant la 5 <sup>ème</sup> année d'école	/	89%
Taux de scolarisation des filles dans le primaire en % du taux masculin	100%	94%
Taux de scolarisation des filles dans le secondaire en % du taux masculin	97%	/
Taux brut d'inscription des femmes dans le supérieur en % du taux masculin	/	76%
Population privée d'accès à des points d'eau aménagés	55%	23%
PIB par habitant (PPA) en USD	1689	2300
Croissance annuelle du PIB par habitant	6,1%	5,9%
Pourcentage de la population vivant en-deça du seuil de pauvreté monétaire de 1 USD par jour	/	17,7%
Service de la dette en % du PIB	/	3,4%
APD nette reçue par habitant (USD)	15	15,9
Classement selon l'indicateur du développement humain	108 <sup>ème</sup> /174	112 <sup>ème</sup> /177

Source : Les chiffres sont ceux publiés dans le Rapport sur le développement humain du PNUD en 2000 et en 2004



### Événements marquants de l'année dans le pays

Le Vietnam a su maintenir sa forte croissance économique malgré un contexte difficile déterminé par une forte augmentation des prix de certaines importations clé d'un côté et des calamités comme la grippe aviaire, les inondations et les sécheresses d'un autre côté. Le taux de croissance du RNB (Revenu National Brut) a atteint 7,7% en 2004 et reste donc au-dessus de la barre des 7% pour la troisième année consécutive. Les premières données du sondage 2004 sur les conditions de vie « Vietnam Household Living Standard Survey » semblent également indiquer une diminution substantielle du niveau de pauvreté par rapport à 2002 et démontrent donc un progrès encourageant envers la réalisation des Objectifs du Vietnam pour le Développement (adaptation nationale des Objectifs du Millénaire pour le Développement).

Cette croissance est en partie due à un accroissement considérable des investissements étrangers directs qui ont atteint le niveau de 4,2 milliards de dollars US. Les exportations ont également connu un essor particulier et ont atteint une valeur de 26,5 milliards de dollars US. La balance des paiements reste cependant déficitaire puisque les importations ont également augmenté et se chiffrent à quelques 32 milliards de dollars US. De plus, la grippe aviaire et les conditions météorologiques défavorables ont eu comme suite une augmentation des prix des aliments et donc un accroissement de l'inflation.

Le Vietnam a continué par ailleurs sa stratégie d'adhésion à l'OMC en 2005, notamment à travers des réformes institutionnelles impressionnantes. Ceci dit, les progrès réalisés en matière de privatisation des nombreuses entreprises d'Etat restent encore largement inférieures aux prévisions. La plupart de ces entreprises restent peu performantes et souvent mal gérées et constituent ainsi un frein au développement du pays.

Au niveau de l'APD (aide publique au développement), le dernier groupe consultatif (CG) sous la présidence conjointe du gouvernement vietnamien et de la Banque Mondiale s'est tenu les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2004 à Hanoi et a permis de mobiliser quelque 3,4 milliards USD pour l'année 2005, dons et crédits confondus. Il est à noter que des thèmes sensibles comme la corruption ou encore le VIH/SIDA ont pu être abordés lors de cette réunion. Le Gouvernement et les bailleurs se sont par ailleurs efforcés de renforcer la mise en œuvre de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (CPRGS), notamment au niveau des provinces.

Des progrès ont également pu être enregistrés au niveau de la coordination de l'aide et de l'harmonisation des procédures des différents bailleurs. Le Vietnam est un pays pilote dans ce domaine pour l'Union européenne, qui a présenté une déclaration commune au CG insistant, entre autres, sur les thèmes du développement durable, de la lutte contre la pauvreté, des droits de l'homme, de la bonne gouvernance et d'une croissance équitable.



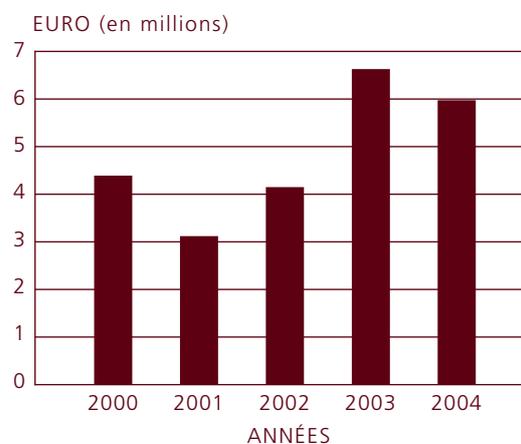
### Relations entre le Luxembourg et le Vietnam

L'année 2004 constituait une année importante pour la coopération luxembourgeoise au Vietnam, marquée par la revue à mi-parcours du PIC (Programme Indicatif de Coopération) et par la deuxième Commission de Partenariat entre le Luxembourg et le Vietnam qui s'est tenue le 25 novembre 2004 à Hanoi, en présence du Ministre Jean-Louis Schiltz.

La Commission de Partenariat a permis de valider onze recommandations spécifiques, issues de la revue à mi-parcours, qui serviront à mieux orienter la coopération future entre nos deux pays. Parmi ces recommandations, on peut citer notamment le renforcement des activités de la coopération luxembourgeoise dans les provinces les plus pauvres, la création d'un fonds d'étude pour renforcer l'identification et la réalisation de nouveaux projets, ou encore la mise en œuvre de projets innovateurs.

Dans ce sens, une mission d'identification du Ministère en avril 2004 a permis d'identifier trois nouveaux projets qui sont actuellement en formulation. Il s'agit plus particulièrement d'un projet d'une école professionnelle et d'un projet d'irrigation dans les deux provinces montagneuses du Nord, Bac Kan et Cao Bang. Le troisième projet vise sur une agriculture durable à travers l'utilisation de la jacinthe d'eau pour obtenir de l'énergie renouvelable et de l'engrais naturel dans la province de Hau Giang, au Sud du Vietnam.

### Évolution de la coopération bilatérale au Vietnam



### Évolution de la coopération bilatérale au Vietnam

2000	2001	2002	2003	2004
4.392.700	3.121.216	4.151.219	6.631.824	5.977.952



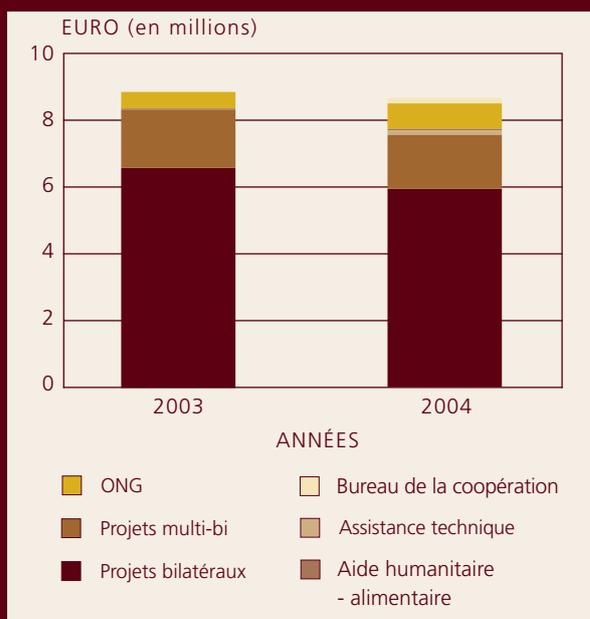
Jean-Louis Schiltz a visité les projets de coopération luxembourgeoise dans les provinces de Nam Dinh et de Nghe An. Il a pu se rendre compte sur le terrain des progrès impressionnants réalisés par nos deux projets de développement rural de Nghe qui se concentrent sur la lutte contre la pauvreté dans trois districts montagneux à travers une augmentation des capacités de production agricole et le renforcement des infrastructures rurales, notamment dans le domaine de l'irrigation, de l'électrification et de l'accès à l'eau potable.

Le projet d'eau potable à Nam Dinh a permis d'ores et déjà de raccorder plus de 4.500 ménages au réseau de distribution d'eau potable. La gestion de la centrale de traitement d'eau à été déléguée à la « Nam Dinh Water Supply Company » en décembre 2004. Afin d'assurer une transition efficace par le biais d'un appui technique de qualité, la durée du projet a été prolongée jusqu'à la fin 2005.

#### Liste des projets bilatéraux au Vietnam

Nom du projet	Durée du projet	Budget Total
Projets avec Lux-Development		
Développement rural		
VIE//007 : Développement Rural Nghe An	2000-2004	3.659.799
VIE/014 : Développement rural Nghe An II	2002-2007	7.758.000
Eau et assainissement		
VIE/012 : Nam Dinh	2002-2005	2.643.500
Santé		
VIE/013 : Santé Hue	2002-2004	1.075.500
VIE/017 : Santé Hung Yen II	2002-2005	2.987.200
VIE/018 : Chaîne du froid	2002-2005	5.334.000
Formation professionnelle		
VIE/015 : Formation hôtelière III	2003-2005	2.991.000
Projets BI-MAE		
Formation professionnelle		
ATTF (formation bancaire)	2004	224.783
Assistance Technique		
Formation de jeunes vietnamiens au LTHAH	2004	115.879

## Évolution de la coopération au Vietnam



Dans le domaine de la santé, notre soutien à la province de Hung Yen a continué par l'appui à l'hôpital provincial de Hung Yen en matière d'amélioration de la qualité des services de santé proposés, de renforcement des capacités de gestion et de planification du département de la santé ainsi qu'en matière de modernisation des infrastructures et de la technologie.

Toujours dans le domaine de la santé et notamment dans le cadre de la campagne nationale de vaccination du Vietnam, le projet VIE/018 permettra de renforcer la chaîne du froid dans quelque 4.000 communes.

L'appui a continué au Conseil de certification touristique vietnamien « VTCB » et quelques 678 étudiants ont ainsi pu accéder à un certificat de haut niveau. Les préparations furent également lancées pour la construction d'un hôtel d'application de l'école hôtelière à Huê. Au Luxembourg, la Direction de la Coopération continue de financer des stages pour étudiants et professeurs vietnamiens auprès du Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck à Diekirch.

Dans le cadre du renforcement des capacités, la coopération dans le domaine financier a continué de bon train en 2004 à travers des formations bancaires assurées par l'ATTF (Agence de Transfert de Technologies Financières). Une mission de cette agence au Vietnam a permis de mettre les jalons pour une collaboration renforcée et plus programmatique pour les années à venir.

Ensemble avec des agences multilatérales, le Luxembourg soutient par ailleurs des activités complémentaires à ses projets bilatéraux. Ainsi, le Grand-Duché cofinance des projets de sécurité sanguine et d'assurance maladies avec l'OMS, d'appui à la sécurité sociale avec le FNUAP, d'immunisation des enfants avec l'UNICEF et de prévention de catastrophes naturelles avec le PNUD.

Déboursements selon le type de coopération	2003	2004	évolution en %
Projets bilatéraux	6.631.824	5.977.952	-9,86
Projets multi-bi	1.744.870	1.632.643	-6,43
Assistance technique		122.083	
Aide humanitaire - alimentaire	14.000	50.000	257,14
ONG	504.890	777.153	53,93
Bureau de la Coopération		159.083	
<b>TOTAL</b>	<b>8.895.584</b>	<b>8.718.914</b>	<b>-1,99</b>



### Projets en cours et perspectives d'avenir

Entre le 25 et le 28 novembre 2004, le Ministre Jean-Louis Schiltz a visité les projets de coopération luxembourgeoise dans les provinces de Nam Dinh et de Nghe An. Il a pu se rendre compte sur le terrain des progrès impressionnants réalisés par nos deux projets de développement rural de Nghe qui se concentrent sur la lutte contre la pauvreté dans trois districts montagneux à travers une augmentation des capacités de production agricole et le renforcement des infrastructures rurales, notamment dans le domaine de l'irrigation, de l'électrification et de l'accès à l'eau potable.

Le projet d'eau potable à Nam Dinh a permis d'ores et déjà de raccorder plus de 4.500 ménages au réseau de distribution d'eau potable. La gestion de la centrale de traitement d'eau à été déléguée à la « Nam Dinh Water Supply Company » en décembre 2004. Afin d'assurer une transition efficace par le biais d'un appui technique de qualité, la durée du projet a été prolongée jusqu'à la fin 2005.

Dans le domaine de la santé, notre soutien à la province de Hung Yen a continué par l'appui à l'hôpital provincial de Hung Yen en matière d'amélioration de la qualité des services de santé proposés, de renforcement des capacités de gestion et de planification du département de la santé ainsi qu'en matière de modernisation des infrastructures et de la technologie.

Toujours dans le domaine de la santé et notamment dans le cadre de la campagne nationale de vaccination du Vietnam, le projet VIE/018 permettra de renforcer la chaîne du froid dans quelque 4.000 communes.

L'appui a continué au Conseil de certification touristique vietnamien « VTCB » et quelques 678 étudiants ont ainsi pu accéder à un certificat de haut niveau. Les préparations furent également lancées pour la construction d'un hôtel d'application de l'école hôtelière à Huê. Au Luxembourg, la Direction de la Coopération continue de financer des stages pour étudiants et professeurs vietnamiens auprès du Lycée Technique Hôtelier Alexis Heck à Diekirch.

Dans le cadre du renforcement des capacités, la coopération dans le domaine financier a continué de bon train en 2004 à travers des formations bancaires assurées par l'ATTF (Agence de Transfert de Technologies Financières). Une mission de cette agence au Vietnam a permis de mettre les jalons pour une collaboration renforcée et plus programmatique pour les années à venir.

Ensemble avec des agences multilatérales, le Luxembourg soutient par ailleurs des activités complémentaires à ses projets bilatéraux. Ainsi, le Grand-Duché cofinance des projets de sécurité sanguine et d'assurance maladies avec l'OMS, d'appui à la sécurité sociale avec le FNUAP, d'immunisation des enfants avec l'UNICEF et de prévention de catastrophes naturelles avec le PNUD.



Territoires Palestiniens

Occupés

# PROCHE-ORIENT



Bien que les TPO aient connu depuis la mort de l'ancien Président de l'Autorité Palestinienne, Yassir Arafat, survenu le 11 novembre 2004, une relative stabilité, les conditions de vie des Palestiniens vivant dans les Territoires Palestiniens Occupés (TPO) de Cisjordanie et de la bande de Gaza ne se sont pas véritablement améliorées.

Les nombreuses restrictions sur la mobilité des biens et des personnes imposées par l'armée israélienne dans les TPO n'ont pas diminué et le travail de coopération et l'action humanitaire restent difficiles.

Des infrastructures financées par Commission Européenne ont été détruites. Vers la fin du mois d'octobre 2004, pour la première fois, un projet de la coopération luxembourgeoise a aussi été touché.

Il s'agit en l'occurrence du projet « *Optimisation de l'agriculture intensive sous des conditions de qualité d'eau variables* » sur les lieux de l'Université Al-Azhar près de Beit Hanoun à environ 700 m de la frontière israélo-palestinienne dans la bande de Gaza. La coopération luxembourgeoise y a financé depuis 1996, pour un montant de 4.000.000 EUR, la construction et l'équipement d'une ferme pilote devant permettre à l'Université Al-Azhar de faire de la recherche appliquée visant à développer une agriculture économiquement viable et écologiquement durable par l'utilisation de l'eau saumâtre de la région.

Il s'agit du premier grand projet réalisé par la coopération luxembourgeoise dans les TPO. Il vise l'amélioration de la situation économique à Gaza par le développement de la production agricole. Comme prévu dans le document de projet, les locaux et moyens de recherche fournis par le projet à la ferme pilote font partie de la Faculté agronomique de l'Université Al-Azhar de Gaza, qui met aussi en valeur les produits de la ferme. La deuxième et dernière phase du projet, pour lequel un bureau d'études luxembourgeois a fourni l'assistance technique était en fin de réalisation.

La totalité des dégâts occasionnés s'élève à 1.175.000 US\$, dont environ 580.000 EUR occasionnés à des installations financées par le Luxembourg.

Les conditions de sécurité autour de la ferme sont actuellement tellement précaires qu'une activité agricole normale ne peut être envisagée. Ainsi, l'Université Al-Azhar a déplacé la faculté d'agronomie et d'environnement vers ses immeubles principaux à Gaza City.

#### Visite sur les lieux du Ministre de la Coopération

Le Ministre de la Coopération a effectué une visite dans les TPO les 17 et 18 mars 2004 lors de laquelle il a entre autre rencontré le Ministre du Plan de l'Autorité Palestinienne. La délégation luxembourgeoise a en plus visité des écoles

mises en place par le Programme d'Assistance au Peuple Palestinien (PAPP) du PNUD, le projet « Optimisation de l'agriculture intensive sous des conditions de qualité d'eau variables » de l'Université Al-Azhar près de Beit Hanoun, un dispensaire de l'UNRWA à Beit Hanoun ainsi que les centres de 2 ONG palestiniennes, à savoir l'ONG PARC (Palestinian Agricultural Relief Committee) et PMRS (Palestinian Medical Relief Society).

### **Les activités de la coopération luxembourgeoise dans les TPO**

Les activités de la Coopération luxembourgeoise dans les TPO peuvent être classées dans différentes catégories :

#### **→ Coopération Bilatérale**

« Optimisation de l'agriculture intensive sous des conditions de qualité d'eau variables » avec l'Université Al-Azhar, Bande de Gaza près de Beit Hanoun

La construction et l'équipement des infrastructures, la recherche appliquée, la formation, la production et la vulgarisation des produits agricoles et horticoles constituent les principales composantes du projet dont le montant s'est élevé à 4.000.000 EUR.

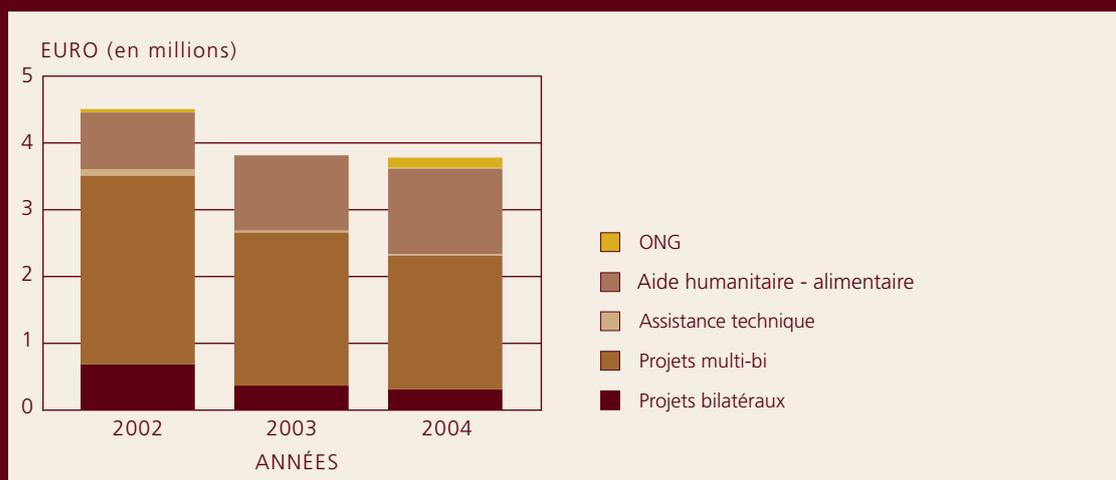
La coopération luxembourgeoise décidera de l'utilisation des reliquats d'environ 40.000 USD, une fois que les conditions de sécurité sont telles qu'une activité durable voire un rétablissement des infrastructures détruites sur le site peut être envisagé.

« Towards capacity building and sustainable rural development », mis en œuvre par l'ONG PARC (Palestinian Agricultural Relief Committee)

La Coopération luxembourgeoise soutient également la société civile palestinienne dont l'ONG PARC, créée en 1984, est une des ONG les mieux implantées sur le terrain. En décembre 2003, M. le Ministre a approuvé la cinquième phase annuelle du projet « Towards capacity building and sustainable rural development » mis en œuvre par l'ONG PARC, à hauteur de 376.593 US\$ pour une durée de deux ans. La construction d'un centre de formation à Zababdeh, près de Jénine, a été soutenue au cours des premières phases du projet.

Compte tenu des difficultés importantes de déplacement à l'intérieur des Territoires palestiniens occupés, l'ONG a décentralisé ses activités en appuyant des organisations locales qui peuvent ensuite être en mesure d'exécuter des petits projets agricoles et de développement. Les centres de formation en Cisjordanie (Zababdeh et Jericho) et à Gaza, seront également utilisés à cet effet.

Évolution de la coopération bilatérale dans les territoires palestiniens occupés



→ Coopération multilatérale

Comme déjà en 2003, la coopération multilatérale a aussi constitué en 2004 la partie la plus importante des déboursements en faveur des TPO. Elle comporte notamment la contribution au budget de l'UNRWA et le financement de 2 projets mis en oeuvre par des agences multilatérales dans les TPO (UNRWA et UNICEF). En outre, le Luxembourg réagit également aux appels d'urgence humanitaire lancés par l'UNRWA et y a contribué à la hauteur de 200.000 EUR en 2004.

**Coopération avec UNRWA** (United Nations Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East)

**Contribution volontaire** au budget pour l'année 2004: **1.600.000 EUR**. UNRWA bénéficie de la contribution la plus élevée parmi les agences multilatérales appuyées par la coopération luxembourgeoise.

Le Luxembourg a cofinancé un projet de l'UNRWA dans le domaine de la construction et du rétablissement d'écoles à Jérusalem. Le budget de ce projet qui a démarré en septembre 2002, se divise en 3 tranches de EUR 80.606 sur trois ans (2002-2004).

Des épargnes qui ont été faites dans la gestion du projet dû au taux de change EUR/USD favorables seront investis par l'UNRWA dans la construction d'écoles dans la bande de Gaza.

**Coopération avec UNICEF** (United Nations Children Fund)

En 2004, le Luxembourg a eu un nouveau partenaire dans la coopération avec les TPO. En novembre un premier contrat pour 12 mois a été signé avec UNICEF pour un nouveau programme dans le domaine de l'éducation « **Back to school** ».

Ce programme vise la scolarisation de tous les enfants palestiniens dans les TPO après la seconde Intifada. L'objectif est de rétablir le fonctionnement selon l'horaire et de réinstaurer le programme prescrit par les autorités de toutes les écoles de la West Bank et de la bande de Gaza permettant une éducation de qualité pour tous les écoliers.

Les besoins identifiés pour atteindre cet objectif sont au nombre de 3 et ont été estimés à 338.000 Euros:

- ◆ Le besoin de matériel didactique de qualité au niveau des salles de classe et des instituteurs
- ◆ Le besoin de matériel scolaire chez les 50.000 élèves les plus désavantagés, notamment des filles
- ◆ Le renforcement des capacités des instituteurs et la sensibilisation des parents sur l'importance d'une éducation primaire pour leurs enfants

### Aide humanitaire

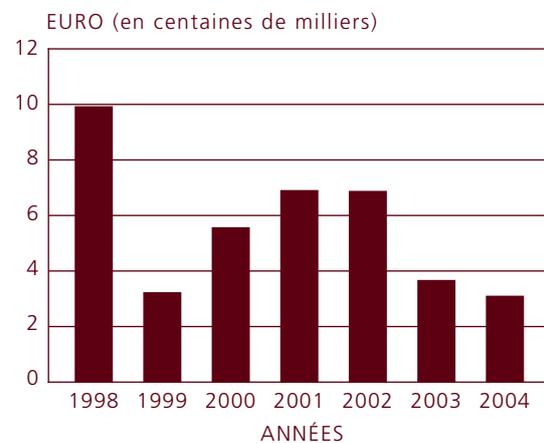
Depuis le début de la deuxième Intifada en septembre 2000 et l'urgence humanitaire marquée qui s'en est suivie, la Coopération luxembourgeoise finance différents programmes d'assistance dans les TPO, que ce soit à travers des contributions à UNRWA ou par le biais de différentes ONG luxembourgeoises (Fondation Caritas Luxembourg, Handicap International Luxembourg) ou locales.

En 2004, le Ministère a contribué à hauteur de 1.000.000 EUR au financement du CICR qui, au plus fort de la crise dans les TPO, était parmi les seules organisations qui étaient encore opérationnelles sur le terrain.

En 2004, les programmes d'aide humanitaire de l'UNRWA ont été soutenus par un montant de 200.000 EUR et le « Programme de création

d'emplois dans l'urgence en faveur de la population dans les TPO » de la fondation CARITAS Luxembourg a été appuyé par une contribution de 88.515 EUR.

### Évolution de la coopération bilatérale dans les territoires palestiniens occupés



	2002	2003	2004
Projets bilatéraux	689.302	367.913	311.333
Projets multi-bi	2.841.979	2.305.836	2.018.605
Assistance technique	102.037	29.196	7.754
Aide humanitaire - alimentaire	855.186	1.135.537	1.288.515
ONG	54.256	0	152.766
<b>TOTAL</b>	<b>4.542.760</b>	<b>3.838.482</b>	<b>3.778.973</b>

### Évolution de la coopération bilatérale dans les territoires palestiniens occupés

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
994.612	324.513	558.749	691.955	689.302	367.913	311.333



Albanie

Union Serbie-Monténégro

Kosovo

# BALKANS





En 2004, le Luxembourg a maintenu une coopération substantielle en Europe du Sud-est qui s'intègre d'une part dans l'effort global consenti par la communauté internationale en faveur de la stabilité de la région et de la lutte contre la pauvreté et d'autre part dans le contexte de la politique du Gouvernement luxembourgeois visant à faciliter le retour et la réintégration des demandeurs d'asile du Luxembourg dans leur pays d'origine.

**Albanie**

En Albanie, la coopération luxembourgeoise se concentre dans le secteur de l'eau. Actuellement, un projet mis en œuvre par Lux-Development vise le développement d'un réseau hydraulique dans plusieurs villages de la région de Diber. Ce projet comprend également un transfert de savoir-faire au niveau communal qui devrait permettre aux communes sélectionnées d'assumer la responsabilité de la gestion de l'eau.



Cette année a également débuté un projet d'assistance technique au Gouvernement albanais pour la mise en œuvre d'un programme d'eau et assainissement en collaboration avec la Banque Européenne d'Investissements.

Nom du projet	Durée	Budget global
Eau et Assainissement		
Water and Sanitation in Diber Region	2002-2006	4.365.000
EIB Sanitation	2004-2008	2.000.000

*En 2004, le MAE a déboursé un montant de EUR 668.116 pour la réalisation de ces projets.*



### L'Union Serbie - Monténégro

La coopération au développement luxembourgeoise en Serbie - Monténégro se concentre au nord-est du Monténégro et au sud-ouest de la Serbie, dans la région du Sandjak. Cette région est l'une des plus défavorisée de l'USM, et la majeure partie des demandeurs d'asile vivant au Grand-Duché de Luxembourg sont originaires de cette région.

Les projets mis en œuvre en Europe du Sud-Est soutiennent les secteurs sociaux (éducation et santé), le développement rural et les activités génératrices de revenus dans des secteurs vitaux en vue d'y promouvoir le développement durable. De même, les projets financés par le Grand-Duché de Luxembourg ont pour but de faciliter la réintégration des demandeurs d'asile en améliorant les conditions de vie générales de la région.

### Serbie

Le projet de soutien à la municipalité de Novi Pazar dans les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'eau suit son cours et s'inscrit directement dans le processus de décentralisation entamé par la Serbie.

Nom du projet	Durée	Budget global
Éducation / Santé / Eau		
Services sociaux à Novi Pazar	2003-2006	5.625.000

*En 2004, le MAE a déboursé un montant de EUR 778.964 pour la réalisation de ce projet.*



### Monténégro

En 2004, la coopération luxembourgeoise a maintenu son soutien aux secteurs laitier et forestier du Monténégro.

Le bureau de Caritas à Berane, financé par le Ministère et établi depuis octobre 2000,

continue de gérer un programme de coopération au développement axé sur les secteurs de l'éducation, la santé et le *capacity building* dans plusieurs municipalités de la région Nord du Monténégro.

Nom du projet	Durée	Budget global
Assistance technique		
Bureau Caritas (Phase 3)	2003-2005	265.000
Microfinances		
Micro-Crédits (Phase 2)	2002-2005	325.815
Éducation		
Rattrapage scolaire	2003-2005	34.000
Rénovation d'écoles (Phase 2)	2003-2004	155.535
Rénovation d'écoles (Phase 3)	2004-2005	293.394
Santé		
Santé primaire à Petnjica	2004	6.570
Eau et assainissement		
Projet hydraulique	2003-2004	83.460
Agriculture / Forestier		
Distribution de vaches via micro crédits	2004-2007	279.163
LD : Appui au secteur laitier	2000-2004	6.637.525
LD : Appui au secteur forestier	2003-2006	2.512.000
LD : Multiplication de plants de pommes de terre	2004	120.000
<i>Community building</i>		
<i>Community building</i> à Berane et Rozaje	2004-2005	169.916

En 2004, le MAE a déboursé un montant de EUR 3.890.096 pour la réalisation de ces projets.



### Le Kosovo

Malgré les émeutes qui ont secoué cette province en mars 2004, la communauté internationale continue le transfert progressif des compétences de gestion de la MINUK vers les autorités locales dans le cadre du processus devant préparer le Kosovo pour les négociations sur son futur statut.

La modernisation de l'hôpital de Prizren suit son cours, accompagnée d'une assistance technique pour améliorer la gestion de celui-ci.

Le projet de formation professionnelle en mécanique est arrivé à termes en 2004 et des contacts sont en cours avec le Ministère du Travail et du Bien-Être social en vue d'un nouveau projet dans le domaine de la formation professionnelle.

Nom du projet	Durée	Budget global
Économie/agriculture		
Transformation agro-alimentaire	2002-2004	441.957
Éducation		
Crèche à Glllogovac	2002-2006	166.908
Centre de formation en mécanique II	2002-2004	783.274
Ecole à Prizren	2002-2005	313.430
Bourse d'étude	2004-2005	1.670
Lycée technique de Decan	2003-2005	271.894
Santé		
Rénovation hôpital Prizren	2003-2006	3.645.000
Assistance technique		
Appui à la réinsertion	2003	85.842

En 2004, le MAE a déboursé un montant de EUR 564.193 pour la réalisation de ces projets.

### Projets régionaux dans le cadre du Pacte de Stabilité

Nom du projet	Durée	Budget global
Démocratisation		
South East News Services Europe	2003-2004	50.000

En 2004, le MAE a déboursé un montant de EUR 10.000 pour la réalisation de ce projet.



Afghanistan

Afrique du Sud

Chili

Chine

Ecuador

Inde

Maroc

Maurice

Mongolie

Rwanda

São Tomé-et-Príncipe

Tunisie

# LA COOPÉRATION BILATÉRALE DANS D'AUTRES PAYS



Quelque 10 millions d'Afghans se sont rendus aux urnes en Octobre 2004 pour les premières élections présidentielles directes que le pays ait jamais connu. La communauté internationale s'est félicitée de cette grande percée démocratique qui constitue la base politique pour le développement économique et social du pays.

La situation en Afghanistan reste cependant très difficile et le gouvernement du Président Hamid Karzai est confronté à des défis considérables, notamment en matière de sécurité, de lutte contre la pauvreté, de sécurité alimentaire et de lutte contre la drogue. En effet, une très grande partie du territoire échappe toujours au contrôle des autorités nationales.

La culture de l'opium a atteint le niveau sans précédents de quelque 206.700 hectares cultivés en 2004 et contrôlés par des « seigneurs de la guerre » dans les régions enclavées du pays. La situation des droits de l'homme reste également très alarmante et notamment au niveau des exactions commises contre des femmes et des enfants.

Face à ces défis, la conférence Internationale des donateurs pour l'Afghanistan en mars 2004, a permis de mobiliser la somme totale de 8,2 milliards de dollars US afin de soutenir l'Afghanistan entre 2004 et 2007. Le Luxembourg y était représenté par son Ministre des Affaires étrangères, Madame Lydie Polfer qui a pu confirmer qu'en trois ans (2000-2003) le Luxembourg a déboursé quelque 14 millions d'Euros en matière de coopération au développement et que l'appui luxembourgeois continuera dans le futur.

Le Luxembourg porte une importance particulière aux actions de lutte contre la pauvreté en Afghanistan avec un accent particulier à la condition féminine et à la question du genre. N'ayant pas de représentant sur place, le Luxembourg cofinance des projets à travers des agences onusiennes ou encore des ONGD. En 2004, le Luxembourg a cofinancé des actions humanitaires du PAM, du CICR et de la Caritas.

Nom du projet	Déboursements en 2004
Aide Humanitaire	
Caritas - Programme de Réhabilitation agricole et de distribution d'eau potable	147.141
CICR – Programme humanitaire d'urgence	125.000
PAM - Programme humanitaire	500.000
<b>TOTAL</b>	<b>772.141</b>

La coopération bilatérale avec l'Afrique du Sud se concentre essentiellement dans la région du Eastern Cap. Dans le domaine de la santé, la phase de désengagement initiée en fin 2002 suit son cours en mettant l'accent sur le développement institutionnel via un transfert de savoir faire au Département Provincial de la Santé et au niveau du Mnyama sub-district pour améliorer la gestion et la planification du secteur de la santé. En ce qui concerne le projet de soutien au lycée agricole de Phandulwazi, l'extension de 2 ans, axée essentiellement sur de l'assistance technique en vue de préparer notre désengagement touche à sa fin.

#### Liste des projets bilatéraux en Afrique du Sud

Nom du projet	Durée	Budget global
Santé		
Renovation and Maintenance of Butterworth Hospital (Phase III)	2002-2006	3.954.000
Éducation / Agriculture		
Phandulwazi Agricultural High School	1999-2005	2 479 852

*En 2004, le MAE a déboursé un montant de EUR 1.135.300 pour la réalisation de ces projets.*

Le projet «Plantes médicinales à Curico» se situe dans le cadre du développement de la production et de la commercialisation de plantes aromatiques et médicinales. Les principaux objectifs ayant été atteints, la coopération luxembourgeoise est en train de se désengager progressivement du projet.

Finalement, un projet de micro-crédits qui se situe dans la même région géographique a comme principaux bénéficiaires des petites unités productives au niveau familial et des micro-entreprises à caractère participatif.

La clôture de ces projets a également comme conséquence le retrait de la coopération luxembourgeoise du Chili.

### Liste des projets bilatéraux au Chili

Nom du projet	Durée du projet	Budget total
Agriculture		
Plantes médicinales à Curico	1998-2004	1.655.929
Micro-crédits		
Micro-crédits à Curico-Talca	1998-2004	213.168

*En 2004, le MAE a déboursé un montant de 149.297,41 EUR pour la réalisation de ce projet.*

Le projet RPC/003 d'élevage en Mongolie Intérieure a produit des résultats satisfaisants et arrivera à échéance en 2005. L'action luxembourgeoise en Chine se concentrera dorénavant sur la coopération multilatérale. Ainsi, une deuxième phase du projet de renforcement de la chaîne du froid, réalisé avec l'OMS dans la région autonome du Qinghai a été lancée en 2003 avec un budget de quelque 700.000,- €.

Une coopération dans le domaine financier et bancaire est également en cours à travers l'ATTF (Agence de Transfert de Technologie Financière) qui organise chaque année des

formations pour des cadres de la Banque Centrale chinoise. Ces formations ont eu lieu en Chine et au Luxembourg.

L'Ambassade du Luxembourg en Chine dispose d'une enveloppe annuelle de 100.000,- € afin qu'elle puisse gérer de manière indépendante des micro-projets en Chine et en Mongolie. L'Ambassade finance ainsi des projets réalisés par des ONG locales.

Finalement, le gouvernement cofinance également depuis plusieurs années des projets d'ONG luxembourgeoises dans le domaine de la santé.

Nom du projet	Durée du projet	Budget total	Déboursements en 2004
Projets avec Lux-Development			
Agriculture			
Projet d'élevage, phase II	2001-2005	1.115.300	56.200
Projets Bi-MAE			
Divers			
Microprojets ambassade	2004	100.000	100.000
Formation professionnelle			
ATTF - Formation bancaire	2004	63.862	63.862
Projets Multi-bi			
Santé			
OMS – Chaîne du froid	2003-2006	700.000	353.987
<b>TOTAL</b>		<b>1.979.162</b>	<b>574.049</b>

Le projet «Intégral Binational Frontalier Equateur/Pérou», dont l'exécution est en cours, s'inscrit dans le cadre du Plan Binational pour la Paix et le Développement existant entre ces deux pays. L'objectif général du projet consiste dans l'amélioration des conditions de vie de la population frontalière des deux pays que ce soit en créant ou en améliorant les services de santé de base, en promouvant l'éducation élémentaire ou en généralisant l'accès à l'eau potable et l'assainissement. Au Pérou, une diversification relative et une redéfinition des objectifs du projet se sont avérées nécessaires pour répondre aux multiples nécessités de la population. Dans ce contexte, un projet de dotation d'énergie électrique a été inclus dans la même région bénéficiaire d'un réseau d'eau potable, pour compléter l'amélioration de la qualité de vie des habitants et stimuler l'utilisation de l'énergie pour leurs activités de production.

En Equateur, l'exécution du projet de réhabilitation d'un réseau de dispensaires existants a été poursuivie. Il a pour objet d'améliorer le système de soins de santé primaire. Le deuxième projet dans le secteur de la santé visant à améliorer les conditions de santé des populations du Canton Santo Domingo de los Colorados par l'agrandissement et le réaménagement de l'hôpital San Ignacio a été conclu. L'hôpital ainsi agrandi a été inauguré et se trouve en fonctionnement.

Un troisième projet est exécuté par Lux-Development dans le domaine de la santé, à savoir le renforcement de la chaîne du froid dans le but d'étendre la couverture vaccinale au niveau national et contribuer à l'amélioration du programme national d'immunisation.

Finalement un projet pilote dans le secteur de l'éducation est sur le point de démarrer. Il vise à améliorer la qualité de l'éducation au niveau primaire et secondaire, ainsi que celle de l'éducation technique pour contribuer au développement de la population bénéficiaire des provinces d'Esmeraldas et de Manabí.

Au Pérou, une phase préparatoire du projet « Eco-Développement Agro-industriel de Mayorarca », destinée à renforcer les capacités d'autogestion de la communauté indigène de ce village andin et à étudier le potentiel agro-industriel et celui du marché, est sur le point de se terminer et fera l'objet d'une évaluation pour déterminer la faisabilité d'une deuxième phase de ce projet.



### Liste des projets bilatéraux en Equateur/Pérou

Nom du projet	Durée	Budget total
Santé (Infrastructure, équipement, formation)		
Réhabilitation et équipement de 30 dispensaires de santé	2001-2005	991.574
Agrandissement de l'Hôpital San Ignacio	2000-2004	186.526
Renforcement de la chaîne du froid (soutien au programme national d'immunisation)	2002-2005	2.435.000
Infrastructures et services sociaux, divers (Secteur santé, éducation, eau potable, assainissement, etc.)		
Intégral Binational frontalier Equateur/Pérou	2002-2006	5.675.000
Appui technique / Développement rural		
Phase préparatoire du projet Eco-développement Mayorarca	2002-2004	37.245
Éducation (Réhabilitation / construction d'établissements scolaires, Equipement, Formation)		
Éducation Esmeraldas-Manabí	2003-2006	2.613.900

*En 2004, le MAE a déboursé un montant de 10.658 EUR pour la réalisation de ces projets.*

# INDE

Les activités appuyées par le Grand-Duché en Inde en 2004 étaient principalement mises en œuvre par des ONG luxembourgeoises. Entre autres, des projets importants furent ainsi mis en œuvre dans le domaine de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'habitat par bon nombre d'ONG luxembourgeoises.

L'Ambassade du Luxembourg en Inde dispose d'une enveloppe financière de 100.000 € pour des micro-projets réalisés à travers des ONG locales. Par ailleurs, la coopération luxembourgeoise fournit de l'assistance technique en Inde dans le secteur de la santé.

Nom du projet	Déboursements en 2004
Projets Bi-MAE	100.000
Assistance technique	57.038
<b>TOTAL</b>	<b>157.038</b>

Comme dans le passé, l'activité de la coopération luxembourgeoise se situe avant tout dans le cadre de la participation au PAGER, le programme d'approvisionnement groupé en eau potable des Populations rurales, qui constitue une des priorités de développement pour les autorités marocaines. Les projets en question permettent de fournir de l'eau potable aux provinces Errachidia et Zagora situées à l'Est du Maroc; ces provinces sont les plus pauvres et les plus isolées du Royaume du Maroc. Au-delà de la fourniture d'eau, le programme

d'approvisionnement comporte une dimension plus intégrée, en ce qu'il développe également des infrastructures économiques et sociales en milieu rural. Une dernière phase de ce projet est actuellement en formulation, sa mise en œuvre commencera au cours de l'année 2005.

Un autre projet vise à appuyer les entreprises marocaines dans l'intégration des aspects environnementaux et sociaux dans leur gestion.

#### Liste des projets bilatéraux au Maroc

Nom du projet	Durée du projet	Budget total
Eau et assainissement		
Adduction d'eau Errachidia et Zagora	2002-2006	3.975.000
Développement économique		
Formation d'entreprises marocaines en vue de l'intégration des aspects environnementaux et sociaux	2003-2005	26.200

*En 2004, le MAE a déboursé un montant de 1.180.000 EUR pour la réalisation de ces projets.*

# MAURICE

L'île Maurice peut se réjouir d'une croissance économique relativement soutenue et le pays se classe au 65<sup>ème</sup> rang sur 177 pays dans le rapport 2005 du PNUD sur le développement humain. Le projet d'appui à l'éducation sur l'île de Rodrigues (MAR/707) a atteint ses objectifs et est arrivé à échéance en 2004. D'un côté, ce projet a permis d'améliorer l'infrastructure et les équipements de deux collèges sur l'île et, parallèlement, il a appuyé le renforcement des capacités en gestion et en formation des différents acteurs.

Afin de soutenir le gouvernement face aux multiples besoins qui persistent sur l'île en matière de prise en charge des personnes âgées

et handicapés, le projet Hospices II (MAR/708) d'un budget total de quelque 2.600.000 €, vise la mise en place d'un réseau d'accompagnement des personnes âgées et handicapées ainsi que l'amélioration des services offerts par les établissements d'accueil de ces personnes. Ce projet devrait aboutir en 2005.

Au niveau de la coopération avec les ONG, le Ministère a soutenu une action du groupe scout FNEL en 2004.

Nom du projet	Durée du projet	Budget total	Déboursements en 2004
Projets avec Lux-Development			
Éducation			
Education à Rodrigues	1998-2004	2.203.774	33.970
Santé			
Prise en charge de personnes âgées (phase II)	2000-2005	2.622.296	569.370
<b>TOTAL</b>		<b>4.826.070</b>	<b>603.340</b>

En matière de coopération bilatérale luxembourgeoise, un seul projet est en cours depuis 2001 en Mongolie, qui a permis la création d'un Centre de Diagnostic Cardiovasculaire. L'objectif principal est le renforcement de l'expertise en cardiologie, non seulement dans la capitale mais également au niveau de six provinces, à travers un réseau Internet de télé-médecine. Des échanges intenses ont également eu lieu avec le Centre Hospitalier du Luxembourg. Ce projet viendra à échéance en 2005.

La coopération multilatérale continue de bon train, notamment avec la deuxième phase du projet de prévention de catastrophes naturelles « Disaster mitigation », réalisé par le PNUD. Cette deuxième phase a été lancée en 2004 pour une durée de 3 ans avec un budget de quelque 640.000 €.

Une coopération dans le domaine financier et bancaire est également en cours à travers l'ATTF (Agence de Transfert de Technologie Financière) qui organise chaque année des formations pour des cadres de la Banque Centrale et du Ministère des Finances mongoles. Ces formations ont eu lieu en Mongolie et au Luxembourg.

L'Ambassade du Luxembourg en Chine dispose d'une enveloppe annuelle de afin de soutenir des micro-projets en Chine et en Mongolie. L'Ambassade finance ainsi des projets réalisés par des ONG locales.

Nom du projet	Durée du projet	Budget total	Déboursements en 2004
Projets avec Lux-Development			
Santé			
Centre de diagnostic cardiologique	2001-2005	954.000	900
Projets Bi-MAE			
Formation professionnelle			
ATTF Formation bancaire	2004	137.080	137.080
Projets multi-bi			
Environnement			
PNUD - Disaster management	2004-2006	640.000	225.124
<b>TOTAL</b>		<b>1.731.080</b>	<b>363.104</b>

Une évaluation finale du projet « Maintenance hospitalière » a été effectuée début 2004. Cette évaluation a permis de mettre en évidence les difficultés de la contrepartie rwandaise à intégrer les résultats atteints dans le délai initialement prévu. Pour pallier cela, l'évaluateur recommande l'extension du projet pour une durée de 10 mois. Sur base d'une requête des autorités rwandaises et de la révision des dépenses du programme par rapport aux fonds disponibles, une phase de prolongation (en termes d'extension du temps et du budget initial) fut approuvée par le MAE en juillet 2004. Un argument en faveur de l'extension de ce projet a été le fait que ses activités sont étroitement liées à celles des autres projets dans le domaine de la santé appuyés par le Grand-Duché de Luxembourg.

Toutes les activités du projet « Formation paramédicale » ont été terminées en 2004, à l'exception des travaux de construction des logements des professeurs de l'Ecole des Sciences infirmières de Rwamagana. Il est prévu de terminer ce chantier en juin 2005.

Le projet « Formation professionnelle pour les jeunes » a été clôturé et il a fait l'objet d'une évaluation finale. Celle-ci a recommandé de ne pas prévoir de phase supplémentaire, le Rwanda ayant commencé un exercice de redéfinition de sa politique nationale en matière de formation professionnelle et cet exercice risquant de durer plusieurs années.

Le projet « Transmission mère-enfant » est entré en phase de clôture en 2004. Pour ces dernières activités, il a été décidé de procéder à un rapprochement au niveau de la coordination générale et des relations institutionnelle avec le projet ESTHER de lutte contre le SIDA (pour un rapport sur ce dernier projet, il convient de se référer au chapitre « coopération multilatérale »).

Le nouveau projet « Développement de l'économie rurale au Bugesera », dont le démarrage avait été retardé pour des raisons de budget, a finalement débuté fin 2004.

#### Les projets bilatéraux de la coopération luxembourgeoise au Rwanda

Nom du projet	Durée du projet	Budget total
Santé		
Maintenance hospitalière	2000 – 2003	1.487.362
Formation paramédicale	2000 - 2003	2.231.042
SIDA / transmission mère-enfant	2002 – 2004	2.293.900
Éducation		
Formation professionnelle pour les jeunes	2000 – 2004	2.231.042
Développement rural		
Développement de l'économie rural au Bugesera	2003 – 2007	8.541.500

En 2003, le MAE a déboursé un montant de EUR 1.935.000 pour la réalisation de ces projets.

En octobre 2001, le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le Gouvernement de la République Démocratique de São Tomé-et-Príncipe et l'Institut Portugais d'Aide au Développement (IPAD) ont signé un accord triangulaire de financement en faveur d'étudiants santoméens. Cet accord prévoit le financement d'un programme permettant à des étudiants santoméens de suivre un cycle d'études universitaires complet de 5 ans et d'acquérir des connaissances dont pourra ultérieurement profiter leur pays.

Les étudiants s'engagent à intégrer après leurs études le marché du travail de la République Démocratique de São Tomé-et-Príncipe pendant au moins 5 ans.

L'encadrement des étudiants est assuré par l'IPAD, tandis que le financement du programme est entièrement assuré par la Direction de la Coopération au Développement du Ministère des Affaires Etrangères luxembourgeois.

Budget total pour la période de septembre 2003 à décembre 2004	116.328,29 EUR
Montant déboursé en 2004	72.748,46 EUR
Durée du projet	2001 – 2006

Les interventions les plus récentes de la coopération luxembourgeoise en Tunisie visent d'une part à intégrer les populations des « zones d'ombre » de la région de Kairouan dans le circuit économique et social du pays. A cet effet les infrastructures de base sont développées: pistes, eau potable, électrification et habitat. L'objectif consiste dans l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et dans la stabilisation de leurs revenus notamment en développant et en diversifiant leurs activités économiques.

D'autre part une dernière phase du programme d'appui aux petits éleveurs, l'intervention par laquelle la coopération luxembourgeoise appuie la Tunisie dans ses efforts d'atteindre

l'autosuffisance laitière et d'améliorer la compétitivité des élevages laitiers, est en cours.

Le projet «Ecole des Métiers» soutient les efforts du Ministère tunisien de l'Éducation visant à renforcer six écoles professionnelles en ce qui concerne leurs infrastructures, leurs équipements et la formation pédagogique. Une deuxième phase de ce projet qui vise l'amélioration de l'école professionnelle de Radés est actuellement en formulation et verra débiter sa mise en œuvre au cours de l'année 2005.

Le développement de partenariats inter-entreprises a également été favorisé à travers la coopération luxembourgeoise: il a pour but d'appuyer les entreprises tunisiennes dans leurs efforts de se développer davantage.

Nom du projet	Durée du projet	Budget total
Infrastructures et services sociaux divers		
Zones d'ombre Kairouan	2002-2005	2.624.000
Zones d'ombre Ghézala	1999-2005	2.231.041
Commerce		
Partenariat inter-entreprises II	1998-2005	495.787
Agriculture		
Appui aux éleveurs II	2002-2005	804.700
Éducation		
Écoles des Métiers	2000-2005	2.478.935
Social		
Centres d'intégration sociale	2002-2005	645.000

En 2004, le MAE a déboursé un montant de 1.140.000 EUR pour la réalisation de ces projets.





# LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE



# LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE EN 2004

## La coopération multilatérale avec les agences de l'ONU et autres organismes internationaux

La coopération du Luxembourg avec les agences et institutions de l'ONU comporte les trois volets repris dans le tableau qui suit:

	2003		2004	
Budget total coopération multilatérale	28.585.748	100%	27.244.575	100%
Projets multi-bi (incl. CDE)	17.964.611	63%	13.516.864	49,6%
Contributions volontaires et obligatoires aux budgets d'organisations internationales	7.745.862	27%	8.973.791	32,9%
Contributions volontaires aux programmes et priorités thématiques d'organisations internationales	2.875.275	10%	4.753.920	17,4%

### 1. La stratégie multilatérale

La nouvelle approche en matière de coopération multilatérale a été mise en œuvre en 2004. Elle est basée sur les priorités des pays bénéficiaires et de la coopération luxembourgeoise, les recommandations du CAD et les grands repères internationaux, tels notamment les Objectifs du Millénaire et les objectifs des grandes conférences internationales du Caire (1994, population et santé reproductive), de Beijing (1995, égalité des genres), de Monterrey (2002, financement du développement) ou encore de Johannesburg (2002, développement durable).

La priorité de la coopération multilatérale est d'apporter un soutien aux plus pauvres et aux plus vulnérables. L'objectif final est le renforcement des capacités des individus et des pays bénéficiaires afin d'assurer notamment une complémentarité et une durabilité des interventions luxembourgeoises et l'appropriation par les bénéficiaires de leur développement de manière durable. Les domaines principaux d'action sont l'éducation, la santé et l'eau et l'assainissement. Le développement durable, la bonne gouvernance et l'approche « genre » sont des thèmes transversaux essentiels.

Parallèlement, l'objectif est de privilégier de plus en plus les approches programmatiques par rapport à une approche projet. C'est pourquoi le volet « contributions thématiques » du budget multilatéral a pris plus d'ampleur, dans le but d'arriver, à terme, à une répartition équilibrée entre les trois volets du budget: 1/ les contributions volontaires aux budgets d'organismes internationaux, 2/ les contributions thématiques à des priorités ou programmes sectoriels et 3/ les contributions à des programmes ou projets multi-bi sur le terrain.

2004 a vu la signature d'accords cadre avec 3 des 4 agences partenaires privilégiées de la coopération multilatérale: le PNUD, l'UNICEF et le UNFPA. Un accord avec l'OMS est en discussion. Ces accords permettent une meilleure prévisibilité des contributions pour les agences multilatérales, une meilleure programmation et cohérence de l'action de ces agences et du Luxembourg avec ses partenaires, et une rationalisation des procédures administratives (clauses des accords, rapports, etc.).

## 2. La coopération avec les agences multilatérales

Le Luxembourg continue à travailler avec les principales agences internationales (voir tableau), et maintient une coopération plus étroite avec certaines d'entre elles.

Concernant les trois organisations avec lesquelles le Luxembourg a signé un accord-cadre, ceux-ci prévoient les trois modalités de coopération suivantes:

- ◆ Une contribution annuelle volontaire au budget
- ◆ Une contribution annuelle à plusieurs thèmes / priorités
- ◆ Le financement de projets multi-bi

Concernant les deux premiers points, les accords prévoient que le Luxembourg s'efforcera de ne pas réduire ses contributions d'une année à l'autre, sous réserve de l'approbation du Parlement et de l'évolution positive de l'APD.

En outre, les accords simplifient les procédures de reporting et prévoient des consultations annuelles bilatérales.

## UNICEF

Outre des projets multi-bi, notamment au Sénégal, au Nicaragua au Vietnam ou encore dans les Territoires Palestiniens, le Luxembourg s'est engagé, pour la première fois, à soutenir deux parmi les cinq priorités thématiques de l'UNICEF.

◆ **Éducation des filles:** l'UNICEF considère que l'éducation des filles est l'investissement le plus efficace pour lutter à long terme contre de nombreux effets de la pauvreté. En effet, les analyses montrent que, quelles que soient les disparités constatées dans le domaine de l'éducation (milieu urbain / milieu rural, milieu riche / milieu pauvre, groupes minoritaires), la constante que l'on retrouve est toujours une inégalité transversale en défaveur des filles. L'UNICEF tente notamment d'identifier les obstacles qui empêchent les filles d'aller à l'école et de les surmonter. Ces obstacles se rencontrent très tôt dans les familles, sont souvent communs aux garçons et aux filles, mais ont des répercussions plus graves pour ces dernières. Un exemple serait par exemple la présence d'eau et d'assainissement dans les écoles. Quand une école est équipée, souvent tout le village bénéficie de l'installation de l'eau et de l'assainissement, facilitant ainsi les tâches ménagères qui incombent le plus souvent aux filles, et profitant à tous les enfants et à la communauté. Les Objectifs du Millénaire (ODM) prévoient l'élimination des inégalités de genre dans l'éducation primaire d'ici 2005. L'UNICEF a sélectionné 25 pays qui

courent le plus grand risque de ne pas atteindre cet objectif et y réalise un programme accéléré. Le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Sénégal font partie de ces 25 pays.

◆ **Développement et soutien à la petite enfance:** l'UNICEF défend une approche globale pour tous les aspects qui affectent le bon développement des enfants de leur naissance jusqu'au moment d'entrer à l'école. Il s'agit de donner à l'enfant un bon départ dans la vie, en s'assurant que la grossesse et l'accouchement se passent bien, que l'allaitement et la nutrition répondent aux besoins de l'enfant, que son entourage sait et peut s'occuper de lui, qu'il a accès à une hygiène de vie saine (eau, alimentation). Au-delà de la survie de l'enfant (et de la lutte contre la mortalité infantile), il s'agit de faire en sorte que l'enfant puisse aussi se développer dans de bonnes conditions (santé, éducation) afin de pouvoir aller à l'école et se développer au maximum de ses capacités. Il s'agit donc aussi ici de renforcer la famille autour de l'enfant et d'améliorer les pratiques des personnes qui sont amenées à s'occuper des enfants (p.ex. expliquer l'importance de parler à un enfant dès le plus bas âge ou l'importance d'un rôle actif du père).

## PNUD

Outre des projets multi-bi, notamment en Afrique de l'Ouest ou en Asie, le Luxembourg s'est engagé, pour la première fois, à soutenir deux parmi les cinq priorités thématiques du PNUD.

◆ **Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et lutte contre la pauvreté:** ce fonds fiduciaire se concentre sur plusieurs types d'actions visant à influencer sur les politiques nationales afin prennent en compte les plus pauvres et intègrent les éléments nécessaires pour atteindre les OMD dans les politiques macro-économiques, sociales et surtout fiscales. L'idée est également d'élargir le débat à toute la société afin d'éviter que ces décisions importantes ne soient prises par quelques experts au sein du gouvernement, mais de façon participative et transparente. Le « gender mainstreaming » est un thème transversal.

Dans le cadre de ce programme, le PNUD ne se concentre pas uniquement sur les politiques sociales (« social growth in itself does not reduce poverty »), mais également sur les questions de couverture sociale, de liens entre travail et pauvreté, d'exclusion sociale et surtout de fiscalité. Le PNUD étudie également le système de commerce international à la lumière des OMD et se concentre sur le renforcement des capacités en vue des négociations commerciales internationales

◆ **Démocratie et bonne gouvernance:** ce fonds fiduciaire travaille de façon stratégique. Il a pour but de développer la bonne gouvernance démocratique en tant que fin et en tant que moyen pour réaliser des politiques « pro-pauvres » et pour réaliser les OMD. Ce fonds se penche aussi sur les questions de processus électoral, de renforcement des capacités institutionnelles et des individus en vue d'une bonne gouvernance démocratique, d'une amélioration de la législation, du renforcement des systèmes de justice et de défense des droits de l'homme ou encore de la participation des populations et de la société civile dans les processus décisionnels.

Un aspect intéressant est celui du soutien à la réforme des administrations publiques: dans ce cadre, le PNUD tente de trouver des solutions innovantes à la problématique récurrente de la fuite des cerveaux, due notamment aux disparités de salaires offerts dans un même pays.

## UNFPA

Outre des projets multi-bi, notamment au Niger, au Vietnam ou encore en faveur du fonds pour les produits et équipements liés à la santé reproductive, le Luxembourg s'est engagé, pour la première fois, à soutenir trois priorités thématiques de l'UNFPA.

#### ◆ Santé reproductive :

- « *Safe Motherhood* »: santé maternelle (lutte contre mortalité et morbidité maternelle): il s'agit d'apporter un soutien aux femmes en matière de planning familial pour éviter les grossesses non désirées, de faire en sorte qu'elles puissent accoucher dans un environnement sûr et sain et qu'elles puissent avoir accès à des services obstétricaux d'urgence en cas de complications.

- *Fonds fiduciaire pour la prévention et la lutte contre la fistule*: il s'agit d'une maladie contractée par les femmes et surtout les jeunes filles lors d'un accouchement difficile et qui les laisse avec un handicap (incontinence, etc...) à vie. Ce handicap, outre les difficultés physiques qu'il comporte, fait aussi que ces femmes sont écartées de la société. La fistule peut se prévenir et peut également assez facilement être opérée. Il s'agit ensuite d'assurer la réintégration de la femme guérie dans sa communauté et la société. La lutte contre la fistule est utilisée comme point d'entrée pour entrer en contact avec les femmes et leur donner d'autres informations et accès à d'autres services concernant la santé reproductive

- ◆ **Population et développement**: l'autre grand rôle de l'UNFPA, qui tend à être oublié, est celui que joue l'agence dans les questions de population. Il s'agit notamment d'intégrer les questions d'évolution de la population dans les politiques de développement, les PRSPs, les plans de développement des pays en développement. Il existe

toujours un grand besoin en données précises concernant la population des pays et la population mondiale; il est par exemple important de développer les capacités de recensement dans les pays, afin de permettre aux dirigeants de formuler des politiques qui tiennent en compte la spécificité et l'évolution de la population dans un pays donné. Le recensement des populations est une pré-condition à l'obtention de données désagrégées qui serviront de base à une analyse et à la définition de politiques en faveur des plus pauvres notamment.

L'UNFPA a réussi à dépasser les difficultés causées par le retrait des Etats-Unis, qui ne souhaitent plus apporter de contribution à cette agence. Grâce notamment à l'engagement des pays européens, l'UNFPA a pu couvrir ses besoins malgré tout. L'agence a élargi sa base de donateurs (plus de 150 pays) et a atteint en 2004 le niveau le plus élevé de son budget depuis sa création.

#### OMS

L'OMS continue à être le principal bénéficiaire de la coopération multilatérale luxembourgeoise, qui s'investit dans des domaines divers et complémentaires.

Le Luxembourg continue son soutien aux programmes de lutte contre la tuberculose, la malaria et les maladies négligées liées à la pauvreté, ainsi qu'aux départements de sécurité sanguine, de santé de l'enfant et de

l'adolescent, des vaccins et des médicaments essentiels. Le soutien à la lutte contre la poliomyélite a également été poursuivi.

### Lutte contre le SIDA

La lutte contre le SIDA est l'une des priorités de la coopération luxembourgeoise. Le Luxembourg continue à soutenir activement ONUSIDA, le Fonds Global de lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria, et l'initiative ESTHER. Le SIDA nécessite toujours une attention particulière, étant donné la dimension exceptionnelle de la crise, tout en tenant compte du fait qu'elle nécessite autant des mesures urgentes qu'une stratégie de développement à long terme. La coopération défend et applique une approche globale et intégrée : il ne faut pas choisir entre prévention, traitement, soins ou recherche, mais agir dans ces quatre domaines à la fois, en donnant plus ou moins de poids à l'un ou à l'autre en fonction des besoins.

En 2004, outre la contribution volontaire annuelle, le Luxembourg a fait deux contributions thématiques en faveur d'ONUSIDA :

◆ La "Global Coalition on Women and AIDS" est une initiative regroupant la plupart des organisations, réseaux et personnes impliquées dans le domaine du SIDA et des femmes. Elle a été lancée en 2004, et a quatre objectifs :

- Augmenter la visibilité des questions liées aux femmes, aux filles et au HIV/SIDA

- Catalyser des actions pour mieux résoudre les problèmes
- Encourager et améliorer la collaboration et la coordination à tous les niveaux
- Intensifier des actions concrètes qui amèneront une amélioration dans les vies des femmes et filles

◆ Les 3 principes (« 3 Ones ») : La diversité croissante des mécanismes de financement et des partenariats visant une action contre le HIV/SIDA représentent parfois un poids et un problème pour les pays bénéficiaires. Il est important de préciser davantage les rôles et les liens au sein de cette diversité, de la coordonner et d'insister sur l'urgence d'une action à l'échelon local et sur la présence indispensable d'un environnement politique favorable aux interventions en matière de lutte contre le HIV/SIDA.

Un consensus entre une majorité de pays a pu être obtenu en avril 2004 sur trois principes applicables à toutes les parties prenantes de la riposte au VIH/SIDA à l'échelon pays :

- Un cadre d'action contre le VIH/SIDA dans lequel intégrer la coordination des activités de tous les partenaires.
- Un organisme national de coordination de la lutte contre le SIDA à représentation large et multisectorielle.
- Un système de suivi et d'évaluation à l'échelon pays.

Il s'agit maintenant de soutenir le programme d'application de ces trois principes dans 12 pays-pilotes, pour ensuite le répliquer.

Une contribution a également été réservée en 2004 à l'initiative de l'OMS « 3 by 5 ». En décembre 2003, l'OMS et ONUSIDA ont présenté un plan concret et détaillé pour atteindre l'objectif de 3 millions de personnes sous traitement ARV en 2005 ("3 by 5") dans 50 pays en développement et en transition. Pour y arriver, l'initiative se concentre sur cinq domaines d'action :

- Simplifier et standardiser les outils pour délivrer la thérapie anti-rétrovirale
- Un soutien pour assurer un approvisionnement efficace et sûr des médicaments et des diagnostics
- L'identification, la dissémination et l'application rapides de nouvelles connaissances et de stratégies à succès
- Un soutien durable et urgent aux pays bénéficiaires
- Un leadership global, et un soutien à des partenariats forts

Enfin, une contribution a été réservée pour le **GAVI** (Global Alliance for Vaccine Immunization). Ce partenariat, qui a été créé en 1999, a pour objectif de vacciner la totalité des enfants, de diminuer l'écart de vaccination entre les enfants des pays industrialisés et des pays en développement, et d'encourager la production de nouveaux vaccins. Ce dernier élément concerne plus directement la lutte contre le

HIV/SIDA et l'urgence de développer des instruments de prévention.

### Développement durable

Le développement durable, et plus précisément son pilier environnemental, qui est l'une des priorités transversales de la coopération multilatérale, a été soutenu notamment grâce à deux contributions. Le Luxembourg a soutenu le « Water and Sanitation Program » de la Banque Mondiale, et le fonds fiduciaire du PNUD pour l'environnement.

Le **Water and Sanitation Program (WSP)** est un partenariat international dont la mission est d'alléger la pauvreté en aidant les pauvres à obtenir un accès durable aux services améliorés d'eau et d'assainissement. Le WSP soutient les gouvernements et la société civile dans le développement et la mise en œuvre de politiques et de stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement. Cela leur permettra de réaliser des investissements effectifs et à plus grande échelle dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Le **fonds fiduciaire pour l'environnement du PNUD** a pour objectif de renforcer les efforts du PNUD de réduire la pauvreté et de promouvoir un développement durable par une gestion efficiente des ressources naturelles et une bonne gouvernance environnementale locale. Ce fonds est actuellement très engagé dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

Il s'articule autour de 3 domaines, à savoir :

- L'intégration du thème de l'environnement dans les cadres et stratégies de développement nationales
- Le soutien et le renforcement de la gouvernance locale, surtout en matière de gestion des ressources naturelles
- Les changements de l'environnement global et régional et le renforcement des capacités d'adaptation locale à ces changements

Ce fonds est actuellement très engagé dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement. Il investit dans la recherche et le développement de stratégies d'adaptation régionale face à la variabilité et la diminution des ressources en eau dans certaines régions du monde suite au changement climatique. Un autre domaine d'activité important concerne le développement de systèmes de gestion des eaux usées d'agglomérations basé sur le principe du recyclage des eaux et de la réutilisation des matières comme fertilisants. Une autre activité du fonds est sa participation à la *Community Water Initiative (CWI)* qui participe au financement d'adductions d'eau potable en milieu rural initiées, cofinancées et gérées par les communautés de base elles-mêmes.

### Genre

Plutôt que de réaliser des projets spécifiques pour les femmes et les jeunes filles, le Luxembourg, conformément à la notion de « gender

mainstreaming », soutient la prise en compte des questions touchant à l'égalité des genres dans toutes ses politiques et dans ses programmes.

Outre un soutien annuel aux activités d'UNIFEM, le Luxembourg finance de nombreux projets avec UNFPA (santé maternelle, lutte contre la fistule, lutte contre les mutilations génitales), qui sont directement liés à la santé des femmes, des jeunes filles, mais aussi de tous les adolescents, notamment en ce qui concerne la prévention du SIDA. La contribution pour la « Global Coalition on Women and AIDS » va également dans ce sens.

Les programmes d'éducation financés avec l'UNICEF tiennent également compte des problèmes spécifiques des jeunes filles et de l'égalité des chances dans ce domaine. Le Luxembourg continue de plus le financement d'un projet visant à promouvoir l'équité hommes/femmes au Mali.

## Santé et macro-économie pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement au Sénégal et au Nicaragua

Ce projet s'insère dans le contexte de la mise en œuvre des recommandations de la « Commission on Macro-Economics and Health » (CMH), que le Luxembourg avait soutenue. L'objectif était de renforcer le soutien de l'OMS aux pays à revenu faible et d'assurer un plus grand investissement dans la santé des pauvres, à travers les recommandations du rapport de la CMH. Ce projet au Nicaragua et au Sénégal concerne plus particulièrement les questions liées de la santé, de la réduction de la pauvreté et le développement économique dans deux pays-pilotes pour l'OMS dans l'application des recommandations du CMH.

Parmi les contraintes pour une santé pour les plus pauvres dans les pays en développement, l'on retrouve les questions de gouvernance : soutien politique limité pour les investissements dans le développement humain, politiques de santé faiblement développées et institutions dysfonctionnelles. C'est aussi le cas pour le Sénégal et le Nicaragua. Afin de remédier à ces problèmes, le projet a identifié les objectifs généraux suivants :

- ◆ Assurer un renforcement du soutien politique pour l'investissement dans la santé.
- ◆ Assurer que la santé figure dans les programmes de réduction de la pauvreté nationaux, les budgets et autres instruments de développement.
- ◆ Assurer l'élaboration de stratégies de santé budgétisées et ciblées sur les plus pauvres, destinées à accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).
- ◆ Assurer une capacité renforcée pour identifier des contraintes au niveau des politiques, systèmes et structures dans le secteur de la santé qui auraient un impact sur la santé des pauvres.

## Sénégal

Le Ministère de la Santé du Sénégal entreprend en ce moment des réformes institutionnelles pour renforcer l'investissement dans le secteur de la santé et les liens entre la santé et le développement national, ainsi que la santé dans un cadre macroéconomique. L'objectif spécifique du projet au Sénégal est d'aider le gouvernement sénégalais à développer une stratégie nationale de « santé pour la réduction de la pauvreté et le développement économique ». Les buts principaux de cette stratégie sont d'augmenter l'accessibilité des plus pauvres aux services de santé et d'accélérer la réalisation des OMD au Sénégal. Le projet soutient le ministère de la santé sénégalais dans l'identification des besoins, dans le développement de stratégies et dans le renforcement de l'accent mis sur la santé dans les stratégies nationales de développement.

## Nicaragua

Le Nicaragua est l'un des pays pilotes pour l'harmonisation des donateurs. Le soutien politique pour le développement est fort, ce qui représente une bonne opportunité pour le renforcement du soutien au secteur de la santé et de l'amélioration du processus d'allocation de ressources pour ce secteur.

Le projet au Nicaragua prévoit de :

- ◆ renforcer la capacité du Ministère de la Santé du Nicaragua pour développer des politiques de santé participatives et intersectorielles en faveur des plus pauvres ;
- ◆ fournir une assistance technique pour le développement de ces politiques de santé, ainsi que pour un cadre de macroéconomie et santé ;
- ◆ renforcer le bureau régional de l'OMS pour améliorer la coordination, la direction des activités et la dissémination des expériences à travers l'OMS et d'autres pays.

### Développement de la petite enfance au Sénégal

Les activités du projet sont centrées sur le renforcement du contenu des activités d'éveil dans près de 300 centres de la petite enfance et auprès des parents des enfants de 0 à 6 ans par :

- ◆ l'appui à la formation des animateurs polyvalents de la Petite Enfance ;
- ◆ l'équipement en matériels pédagogiques et ludiques, en mobilier et équipement des Centres de la Petite Enfance ;
- ◆ le renforcement des capacités locales de production de ces matériels ;
- ◆ l'orientation et la sensibilisation des familles sur les meilleures pratiques de soins à la Petite Enfance, dans le respect des contextes socio-culturels.

Le projet permet d'appuyer, de développer et d'étendre le programme de Développement Intégré de la Petite Enfance à travers les différents modèles existants dans les zones d'intervention (maternelles publiques et privées, centres et garderies communautaires, Cases des Tout Petits). Une attention particulière sera portée à l'éducation et l'information des parents et des familles, afin de maintenir leur rôle premier et prépondérant dans l'éducation de leurs jeunes enfants.

Certaines interventions, comme l'élaboration de référentiels et guides pédagogiques ou la validation du dispositif de fonctionnement des centres communautaires, sont soutenus à l'échelle nationale et pourront être utilisées dans les autres régions et départements du pays.



Le développement de la petite enfance est l'une des priorités communes au Sénégal, pour l'UNICEF et pour le Luxembourg. Ce projet s'encadre donc dans la stratégie nationale dont les objectifs sont de :

- ◆ Favoriser l'émergence d'un nouveau type d'hommes et de femmes mieux préparés à faire face aux exigences du 3e millénaire.
- ◆ Favoriser l'émergence d'un environnement communautaire apte à défendre et à appliquer les droits de l'enfant.
- ◆ Mettre en place une structure appropriée d'éducation et de formation pour l'enfant de 0 à 6 ans, en vue de lui créer les conditions d'une scolarisation réussie, sans perdre ses repères culturels et sociaux.
- ◆ Promouvoir le développement harmonieux de l'enfant par une alimentation saine et équilibrée, et par son épanouissement affectif et intellectuel.

## Déboursements en 2004 du budget multilatéral de coopération au développement

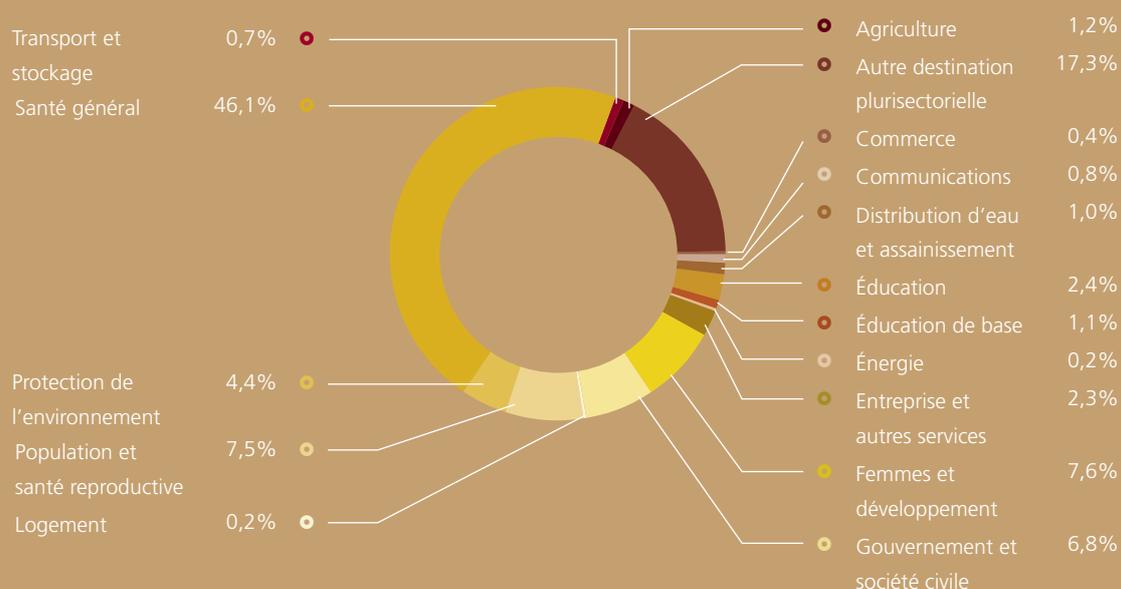
Organisation et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total en EUR	Déboursements en EUR	
<b>AIEA</b>					<b>43.920,00</b>	<b>0,2%</b>
Ligne budgétaire	Contribution obligatoire aux programmes de l'AIEA	Monde	2004	43.920,00	43.920,00	
<b>BANQUE MONDIALE</b>					<b>1.230.000,00</b>	<b>4,5%</b>
Ligne budgétaire	Programme panafricain de lutte contre l'onchocercose (Phase I)(APOC)	Afrique	2003-2007	400.000,00	400.000,00	
Ligne Budgétaire	Water and Sanitation Programme	Monde	2004	880.000,00	280.000,00	
Fonds Coopération	WSP - Eau et Assainissement	Monde	2004-2005	400.000,00	400.000,00	
Fonds Coopération	CGAP (Consultative Group to Assist the Poorest)	Monde	2003-2005	450.000,00	150.000,00	
<b>BIT</b>					<b>336.993,35</b>	<b>1,2%</b>
Fonds Coopération	Sécurité sociale (PNUD-BIT)	Laos	2002-2006	2.685.000,00	336.993,35	
<b>CICR</b>					<b>446.000,00</b>	<b>1,6%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget	Monde	2004	446.000,00	446.000,00	
<b>CNUCED</b>					<b>30.300,00</b>	<b>0,1%</b>
Fonds Coopération	Participation des PVD à la Conférence de São Paulo	Monde	2004	30.300,00	30.300,00	
<b>ESTHER</b>					<b>206.440,00</b>	<b>0,8%</b>
Fonds Coopération	Jumelage Hospitalier	Rwanda	2002-2005	3.566.000,00	206.440,00	
<b>FAO</b>					<b>253.325,00</b>	<b>0,9%</b>
Ligne budgétaire	Contribution obligatoire au budget	Monde	2004	253.325,00	253.325,00	
<b>FNUAP - UNFPA</b>					<b>3.535.530,41</b>	<b>13,0%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget	Monde	2004	920.000,00	920.000,00	
Ligne budgétaire	Santé maternelle	Monde	2004	550.000,00	550.000,00	
Ligne budgétaire	Lutte contre la fistule	Monde	2004	250.000,00	250.000,00	
Ligne budgétaire	Recensement	Monde	2004	150.000,00	150.000,00	
Fonds Coopération	Santé reproductive	Nicaragua	2004-2007	1.000.000,00	450.000,00	
Fonds Coopération	Maternité sans risques	Niger	2004-2007	716.250,53	215.530,41	
Fonds Coopération	Commodities Fund	Monde	2004	400.000,00	400.000,00	
Fonds Coopération	Campaign against Fistula	Monde	2004	600.000,00	600.000,00	
<b>Fonds Commun pour les Produits de Base</b>					<b>16.114,00</b>	<b>0,1%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget	Monde	2003-2007	16.114,00	16.114,00	
<b>Fonds Global de Lutte contre le SIDA, la Tuberculose et la Malaria</b>					<b>1.800.000,00</b>	<b>6,6%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget	Monde	2002-2004	3.000.000,00	1.000.000,00	
Fonds Coopération	Contribution volontaire exceptionnelle	Monde	2004-2005	800.000,00	800.000,00	
<b>GAVI</b>					<b>500.000,00</b>	<b>1,8%</b>
Fonds Coopération	Global Alliance for Vaccine Immunization	Monde	2004-2005	500.000,00	500.000,00	

Organisation et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total en EUR	Déversements en EUR	
<b>GRIP</b>					<b>22.310,42</b>	<b>0,1%</b>
Fonds Coopération	Renforcement des capacités locales par la création d'un réseau d'ONG africaines dans le domaine de la prévention des conflits et la construction de la paix	Afrique	2000-2004	223.107,17	22.310,42	
<b>ICSTD</b>					<b>300.000,00</b>	<b>1,1%</b>
Fonds Coopération	Développement Durable et Commerce des biens et services environnementaux	Monde	2004-2005	300.000,00	300.000,00	
<b>OCDE (Club du Sahel)</b>					<b>41.886,00</b>	<b>0,2%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget + contribution exceptionnelle	Monde	2004	21.886,00	21.886,00	
Fonds Coopération	Réseau informel des responsables de l'information	Monde	2004	20.000,00	20.000,00	
<b>OCHA</b>					<b>100.000,00</b>	<b>0,4%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget	Monde	2004	100.000,00	100.000,00	
<b>OIM</b>					<b>20.906,00</b>	<b>0,1%</b>
Ligne budgétaire	Contribution obligatoire au budget	Monde	2004	20.906,00	20.906,00	
<b>OMS</b>					<b>5.360.570,88</b>	<b>19,7%</b>
Ligne budgétaire	Département santé et développement de l'enfant et de l'adolescent (CAH)	Monde	2004	650.000,00	650.000,00	
Ligne budgétaire	Department of Vaccines and other Biologicals (HTP)	Monde	2004	300.000,00	300.000,00	
Ligne budgétaire	Department essential drugs and other medicines (HTP)	Monde	2004	130.000,00	130.000,00	
Ligne budgétaire	Unité pour la sécurité transfusionnelle (HTP)	Monde	2004	300.000,00	300.000,00	
Fonds Coopération	Health insurance development	Vietnam	2001-2005	255.087,08	54.620,63	
Fonds Coopération	Participation des pays CAD à une réunion sur la santé mentale des enfants à Luxembourg	Pays CAD	2004	30.000,00	30.000,00	
Fonds Coopération	Contôle des infections transmissibles	Laos	2004-2007	576.081,35	300.165,09	
Fonds Coopération	Strengthening School Health Education	Laos	2003-2005	260.897,68	83.487,26	
Fonds Coopération	Health, MDG, Economy	Sénégal, Nicaragua	2004-2005	1.000.000,00	600.000,00	
Fonds Coopération	Chaine du Froid dans la province dans la province du Qinghai. 2ème phase (+Dometic)	Chine	2003-2006	695.538,04	353.986,70	

Organisation et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total en EUR	Déversements en EUR	
Fonds Coopération	Human Resources for Community Health (+Calgary University)	Laos	2003-2008	458.291,86	58.311,20	
Fonds Coopération	3 by 5 (SIDA)	Monde	2004-2005	750.000,00	750.000,00	
Fonds Coopération	Lutte contre la Poliomyélite	Afrique	2004-2005	750.000,00	750.000,00	
Fonds Coopération	Assistance Technique - Chaîne du Froid avec Banque Mondiale	Vietnam	2003-2006	4.000.000,00	1.000.000,00	
<b>ONUDI</b>					<b>80.478,00</b>	<b>0,3%</b>
Ligne budgétaire	Contribution obligatoire au budget	Monde	2004	80.478,00	80.478,00	
<b>ONUSIDA</b>					<b>2.020.000,00</b>	<b>7,4%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget	Monde	2004	770.000,00	770.000,00	
Fonds Coopération	Global Coalition on Women on AIDS	Monde	2004	500.000,00	500.000,00	
Fonds Coopération	Three Ones	Monde	2004	500.000,00	500.000,00	
Fonds Coopération	Social marketing of the condom (PSI)	Mali. Burkina Faso	2003-2004	500.000,00	250.000,00	
<b>PNUD</b>					<b>3.380.501,51</b>	<b>12,4%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget	Monde	2004	1.140.000,00	1.140.000,00	
Ligne budgétaire	Poverty Reduction	Monde	2004	500.000,00	500.000,00	
Ligne budgétaire	Good Governance	Monde	2004	200.000,00	200.000,00	
Fonds Coopération	Millennium Trust Fund (Millennium Development Goals)	Monde	2004	200.000,00	100.000,00	
Fonds Coopération	Fonds de Développement local (PAREP)	Sénégal	2004-2006	472.560,00	200.000,00	
Fonds Coopération	Campagne MDG	Vietnam	2004	15.123,00	15.212,60	
Fonds Coopération	Disaster Mitigation II	Mongolie	2004-2006	600.330,108	225.123,82	
Fonds Coopération	Renforcement des capacités des municipalités de Sandjak	Serbie et Monténégro	2003-2005	450.000,00	200.000,00	
Fonds Coopération	Plate-forme multifonctionnelle	Sénégal. Burkina Faso	2004-2005	1.000.000,00	500.000,00	
Fonds Coopération	Appui au système éducatif décentralisé PASED	Mali	2004-2005	582.320,28	300.165,09	
<b>PNUD - FENU</b>					<b>565.000,00</b>	<b>2,1%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget	Monde	2004	65.000,00	65.000,00	
Fonds Coopération	Gouvernance environnementale au niveau local	Mali	2004-2005	750.000,00	500.000,00	
<b>PNUE</b>					<b>140.000,00</b>	<b>0,5%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget + contribution exceptionnelle	Monde	2004	140.000,00	140.000,00	

Organisation et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total en EUR	Déversements en EUR	
<b>UNCCD</b>					<b>5.082,00</b>	<b>0,0%</b>
Ligne budgétaire	Contribution au budget général du Secrétariat de la Convention de Lutte contre la désertification	Monde	2004	5.082,00	5.082,00	
<b>UNESCO</b>					<b>368.643,02</b>	<b>1,4%</b>
Fonds Coopération	BREDA - Formation aux droits humains et à la citoyenneté	Mali. Sénégal Burkina Faso	2003-2005	500.000,00	250.000,00	
Fonds Coopération	Toumbouctou	Mali	2003-2005	474.572,08	118.643,02	
<b>UNHCR</b>					<b>925.000,00</b>	<b>3,4%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget	Monde	2004	925.000,00	925.000,00	
<b>UNICEF</b>					<b>3.134.969,55</b>	<b>11,5%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget + contribution exceptionnelle	Monde	2004	770.000,00	770.000,00	
Ligne budgétaire	Éducation des Filles	Monde	2004	500.000,00	500.000,00	
Ligne budgétaire	Développement intégré de la petite enfance	Monde	2004	500.000,00	500.000,00	
Fonds Coopération	Développement intégré de la petite enfance	Sénégal	2004-2006	600.000,00	200.000,00	
Fonds Coopération	Education children, women, ethnic minorities	Vietnam	2004-2006	1.104.607,53	562.809,55	
Fonds Coopération	Une éducation de qualité pour tous les enfants de la côte atlantique au Nicaragua	Nicaragua	2004-2005	264.160,00	264.160,00	
Fonds Coopération	"Back to School" Campaign	Territoires palestiniens	2004-2005	338.000,00	338.000,00	
<b>UNIFEM</b>					<b>700.000,00</b>	<b>2,6%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget	Monde	2004	700.000,00	700.000,00	
<b>UNRWA</b>					<b>1.680.605,00</b>	<b>6,2%</b>
Ligne budgétaire	Contribution volontaire au budget	Territoires palestiniens	2004	1.600.000,00	1.600.000,00	
Fonds Coopération	10th Grade in Jerusalem Schools	Territoires palestiniens	2002-2004	241.817,00	80.605,00	
<b>TOTAL (en EUR)</b>					<b>27.244.575,14</b>	<b>100,0%</b>
dont Fonds de Coopération au Développement					13.516.864,14	49,6%
dont lignes budgétaires					13.727.711,00	50,4%
dont contributions volontaires et obligatoires aux budgets d'organismes internationaux					8.973.791,00	32,9%
dont contributions volontaires aux programmes d'organismes internationaux					4.753.920,00	17,4%

## Déboursements par secteurs en 2004 du budget multilatéral de coopération au développement



EUR		
349.323,46	Agriculture	1,2%
4.957.026,25	Autre destination plurisectorielle	17,3%
116.310,64	Commerce	0,4%
223.200,00	Communications	0,8%
280.281,63	Distribution d'eau et assainissement	1,0%
697.567,66	Éducation	2,4%
305.836,00	Éducation de base	1,1%
47.961,57	Énergie	0,2%
671.148,55	Entreprise et autres services	2,3%
2.185.151,01	Femmes et développement	7,6%
1.934.174,64	Gouvernement et société civile	6,8%
52.305,00	Logement	0,2%
2.133.961,06	Population et santé reproductive	7,5%
1.253.879,47	Protection de l'environnement	4,4%
13.180.166,09	Santé général	46,1%
197.455,05	Transport et stockage	0,7%
<b>28.585.748,08</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>

## Abréviations

AIEA	Agence Internationale de l'Énergie Atomique
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BIRD	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement (Banque Mondiale)
BIT	Bureau International du Travail
CDE	Centre pour le Développement de l'Entreprise
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CNUEH	Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)
ESTHER	Ensemble de Solidarité Thérapeutique en Réseau contre le SIDA
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds Européen de Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
GRIP	Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité
OCDE-CAD	Organisation de Coopération et de Développement Economiques, Comité d'Aide au Développement
OCHA	Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Nations Unies)
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMC	Organisation mondiale pour le commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PNUCID	Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUD-FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
PNUD-PAPP	Programme d'assistance au peuple palestinien du PNUD
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNCCD	Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNV	Volontaires des Nations Unies



# LA COOPÉRATION AVEC LES ONG



# LA COOPÉRATION AVEC LES ONG

## Introduction

Les priorités des années précédentes ont été maintenues par le Ministère en 2004, notamment en ce qui concerne le soutien financier au profit des Organisations Non Gouvernementales (ONG) agréées par le Ministère.

En effet, les 79 ONG agréées ont pu profiter d'un appui du Ministère par le biais du Fonds de la Coopération (FDC), appui qui s'est élevé à EUR 22.544.394,07; représentant 11,64% de l'Aide Publique au Développement (APD). Les activités tombant sous le régime de cet appui sont les dépenses générées par les ONG pour la réalisation de programmes et de projets, ainsi que les frais administratifs. De plus, toutes les actions d'éducation au développement mises en œuvre par les ONG, de même que les évaluations de certains programmes et projets, profitent de l'appui du Ministère, ces actions étant financées par des articles budgétaires spécialement réservés à cet effet.

Pendant l'année 2004, les instruments de coopération entre le Ministère et les ONG n'ont subi aucun changement, mais seulement quelques approfondissements au niveau des différents outils de financement et de coopération.

Ces adaptations n'ont pu se faire que grâce au dialogue constant entre le Ministère et les ONG tout au long de l'année.

Pour favoriser la collaboration entre les différents acteurs, les ONG, mais également le grand public, peuvent avoir recours aux services du Cercle des ONG, aussi bien pour l'obtention d'informations générales que pour des appuis concrets pour l'élaboration de leurs activités.

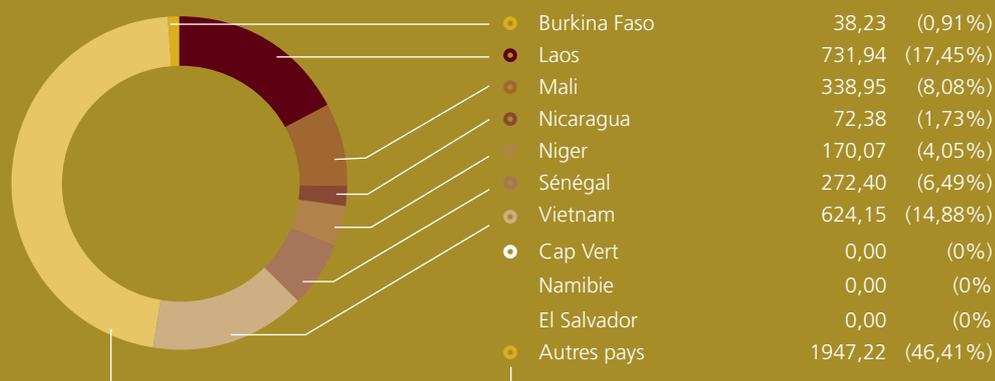
## Des instruments financiers en accord avec les besoins des ONG

Afin de répondre au mieux aux spécificités des ONG, le Ministère met à leur disposition deux types d'instruments financiers, qui leur permettent d'effectuer leurs activités dans des conditions adaptées à leurs besoins. Il s'agit d'un côté du cofinancement et de l'autre côté de l'accord-cadre.

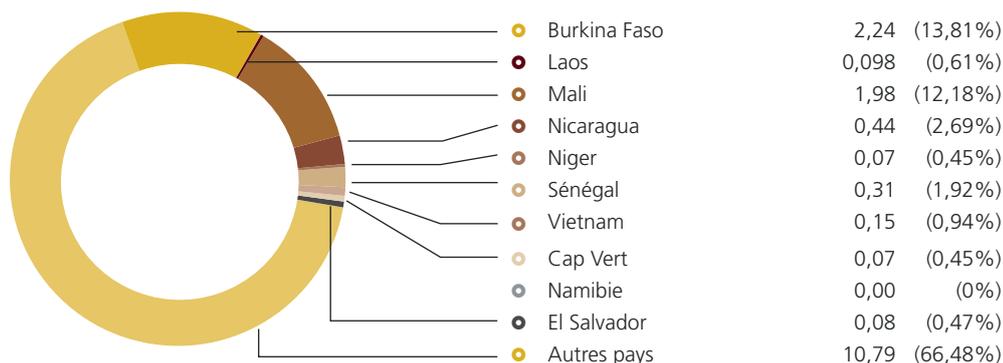
Grâce au cofinancement, les ONG obtiennent un soutien de la part du Ministère pour leurs projets individuels. Ce type d'instrument financier est valable pour la majorité des ONG agréées, car il permet de répondre au mieux aux besoins spécifiques et aux structures de celles-ci. La participation du Ministère varie entre un cofinancement aux trois quarts et un cofinancement aux deux tiers, selon qu'il s'agit d'un pays-cible ou non.

Une toute autre approche est celle visée par l'accord-cadre. Il s'agit d'une approche programmatique et pluriannuelle qui bénéficie d'un taux de financement public plus élevé. Le programme d'action développé par les ONG doit s'établir dans le cadre d'une stratégie

**Répartition des fonds accordés pour des cofinancements en 2004 aux ONG avec prise en considération des 10 pays-cibles, en milliers d'EUR (valeur relative pour les principaux pays entre parenthèses)**



**Répartition des fonds accordés pour les accords-cadres en 2004 aux ONG avec prise en considération des 10 pays-cibles, en millions d'EUR (valeur relative entre parenthèses)**



cohérente et précise. En 2004, 15 ONG ont pu bénéficier de cet instrument financier et deux nouveaux accords-cadres sont venus s'ajouter aux 15 accords-cadres existants.

**La coopération avec les ONG : dialogue et partenariat**

En plus des entrevues régulières que le service ONG du Ministère organise avec les ONG agréées au sujet des dossiers soumis au Ministère, des réunions plus institutionnalisées ont lieu tout au long de l'année.

Pendant l'année 2004, les représentants des ONG et du Ministère se sont rencontrés à cinq reprises dans le cadre du groupe de travail Ministère-ONG. Ces réunions ont pour but de discuter des questions techniques et stratégiques portant sur la mise en œuvre des projets

et des programmes présentés par les ONG au Ministère pour cofinancement.

Afin que la complémentarité des différents volets de la politique luxembourgeoise de coopération au développement soit assurée, le Ministère veille à ce que les ONG soient informées sur ses approches en matière de coopération bilatérale et multilatérale.

### La coopération avec le Cercle des ONG

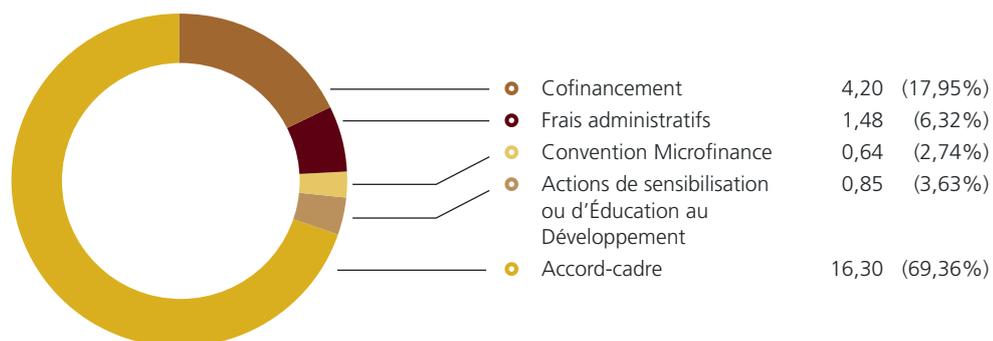
Le Cercle des ONG, partenaire de choix des ONG et du Ministère, comprend les entités suivantes : le Secrétariat du Cercle, le Bureau d'Assistance Technique et le Service d'Éducation Nord-Sud.

Le Ministère appuie financièrement le Secrétariat du Cercle, mais également le Bureau d'Assistance Technique et le Service d'Éducation Nord-Sud à travers une ligne budgétaire spécifique. A l'opposé du Secrétariat, vecteur de communication entre le grand public et les ONG membres du Cercle et partenaire de dialogue du Ministère, le Bureau d'Assistance Technique travaille exclusivement avec les ONG. Le Service d'Éducation Nord-Sud est quant à lui disponible à la fois pour le grand public et pour les ONG.

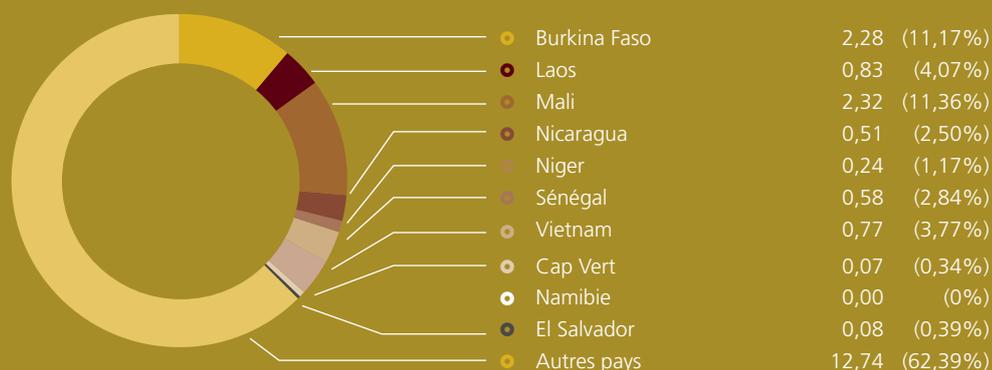
Le Bureau d'Assistance Technique (BAT) fonctionne depuis juillet 2001. Il a pour objectif de fournir aux ONG un appui technique, qui se traduit par des formations organisées dans le domaine de la gestion du cycle de projet. 144 personnes ont participé à des formations en 2004. En cette même année, le BAT a traité 75 dossiers de projets/programmes venant de 24 ONG agréées. 23 de ces dossiers ont eu trait à des demandes de cofinancement soumises par 19 ONG ; 51 dossiers, venant de 5 ONG, se sont rapportés à l'accord-cadre. 1 dossier spécial sur la planification stratégique a été déposé par une ONG qui n'a pas d'accord-cadre. La supervision du fonctionnement du BAT est réalisée par le Comité de suivi du BAT, regroupant des représentants du Ministère, des représentants du Cercle, ainsi que le conseiller du BAT.

### Répartition des fonds accordés aux ONG en 2004 par outil de financement, en millions d'EUR

(valeur relative entre parenthèses)



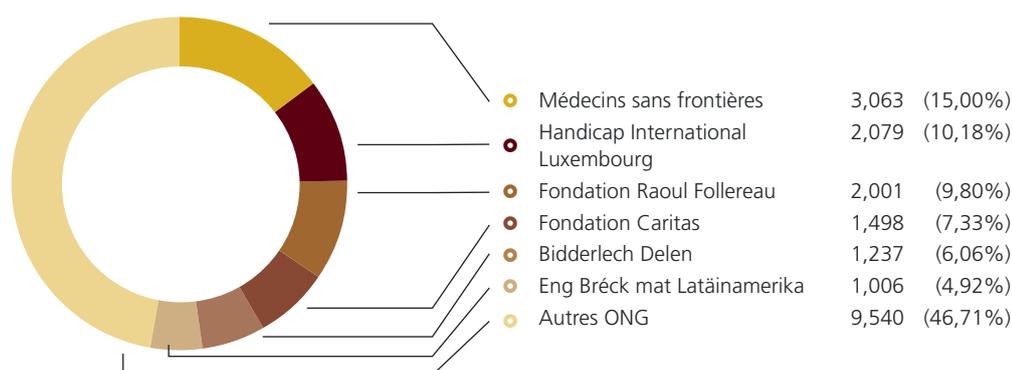
**Répartition des fonds accordés aux ONG en 2004 avec prise en considération des 10 pays-cibles, en millions d'EUR** (valeur relative pour les principaux pays entre parenthèses)



Le Service d'Éducation Nord-Sud (SENS) a pour objectif de sensibiliser les élèves et les professeurs aux réalités dans les pays en développement et les interdépendances existantes entre les pays du Sud et du Nord. Le SENS est ainsi spécialisé dans l'éducation au développement à travers l'organisation d'ateliers et de séminaires pour étudiants et des formations pour professeurs et pour membres d'ONG. Pour ce faire, le SENS opère en étroite collaboration avec les écoles et lycées, avec les ONG ainsi qu'avec le Service National de la Jeunesse.

**Répartition des fonds publics entre les ONG ayant eu la plus grande allocation budgétaire par rapport à l'aide globale attribuée aux ONG en 2004, en millions d'EUR**

(valeur relative entre parenthèses)





### **Appui aux projets et programmes de coopération au développement**

80 demandes de cofinancement (y compris les appels de fonds pour les deuxièmes, troisièmes, quatrièmes et cinquièmes phases d'anciens projets) ont été honorées pour une part totale du Ministère de EUR 4.195.346,25. 4 demandes ont reçu un financement de la part de la Commission européenne à hauteur de EUR 140.314,67.

En matière d'accord-cadre, le Ministère a déboursé pendant l'exercice 2004 un montant total de EUR 16.229.175,64, réparti sur les 17 accords-cadres existants.

De plus, le financement de la part du Ministère du plan d'action en matière de micro-finance mis en œuvre par l'ONG Appui au Développement Autonome (ADA) s'est élevé à EUR 641.250,-.

En matière de frais administratifs générés par les ONG, la participation totale du Ministère a été de EUR 1.478.622,18.

Ainsi, le total des dépenses effectuées à charge du FCD 2004 par le Ministère au bénéfice des ONG s'est élevé à EUR 22.544.394,07.

Ce montant représente de 11,64% l'APD totale du Luxembourg.

### **Appui aux actions de sensibilisation et d'éducation au développement au Luxembourg**

En 2004, la Direction de la Coopération a cofinancé 18 nouvelles initiatives d'ONG luxembourgeoises. Plus spécifiquement, il s'agissait de 15 actions individuelles (cofinancées à hauteur de 75% du budget) et de 3 accords-cadres (cofinancés à hauteur de 80% du budget). A cet effet, l'article budgétaire 01.7.33.011 était doté d'un montant de EUR 850.000,-.

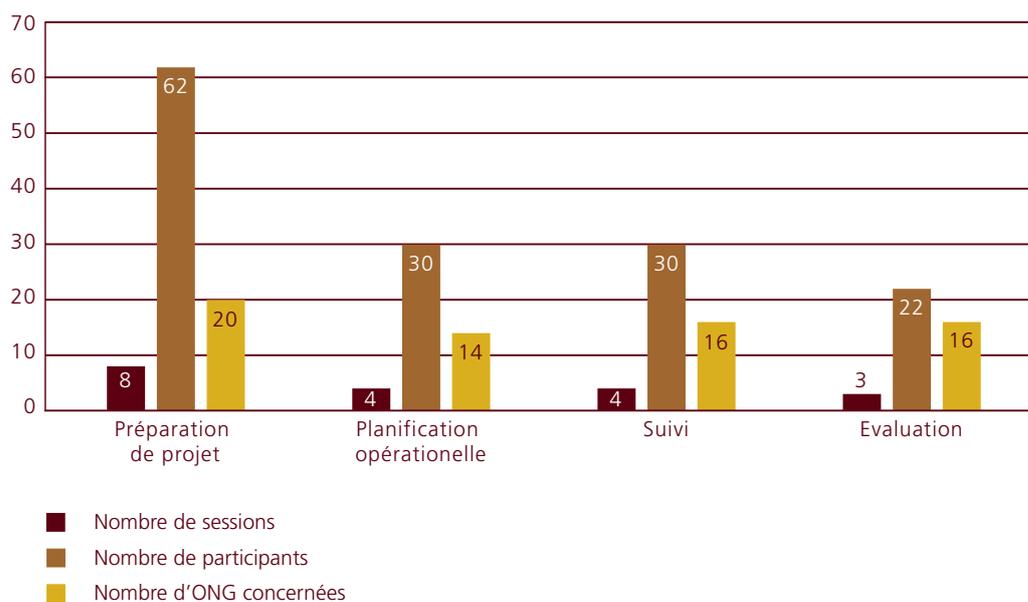
Les initiatives appuyées variaient de par leur taille et leur durée et comprenaient notamment des conférences et ateliers nationaux, des programmes d'échanges internationaux, ou encore des stratégies d'éducation au développement pluriannuelles. Les thèmes couverts étaient, entre autres, les Objectifs du Millénaire pour le Développement, le commerce équitable, la lutte contre la pauvreté et le développement durable.

## Répartition du nombre de dossiers soumis au BAT par outil financier

(nombre d'ONG concernées entre parenthèses)



## Les phases de formations en gestion de cycle de projet / cadre logique dispensées par le BAT en 2004





# L'AIDE HUMANITAIRE ET ALIMENTAIRE



# L'AIDE HUMANITAIRE ET ALIMENTAIRE

Pour la mise en œuvre de son aide humanitaire, le Ministère dispose de deux articles budgétaires distincts, l'un destiné à financer l'action humanitaire, l'autre destiné au financement de son aide alimentaire. Ces deux types d'action sont, de toute évidence, tant similaires que complémentaires, de sorte que la distinction à faire en ce qui concerne l'affectation des fonds en question est souvent pour le moins artificielle. Au cours de cette année, le Ministère a donc, dans le cadre de ses travaux de programmation budgétaire pour l'année 2005, œuvré en vue d'une mise en commun de ces deux outils sous un seul article.

Pour 2004, les dépenses de l'aide humanitaire luxembourgeoise ont été affectées aux deux articles sur base de critères purement comptables. Accessoirement, le Ministère a également financé différents programmes à charge du Fonds de la Coopération au développement.

## L'ACTION HUMANITAIRE

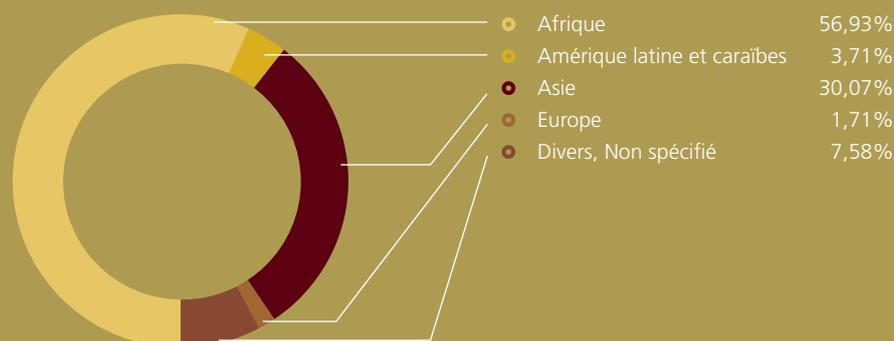
### D'un tremblement de terre à l'autre...

L'année 2004 a débuté par une opération humanitaire lancée suite au tremblement de terre qui a partiellement détruit la ville de Bam en Iran le 26 décembre 2003. Un an plus tard, jour pour jour, la force destructrice et meurtrière du tsunami a frappé plusieurs pays en Asie du Sud-Est et en Afrique de l'Est.

Entre ces deux dates, le Ministère est intervenu à la suite de diverses autres catastrophes naturelles, en réponse à des épidémies, dans le contexte de conflits armés, civils ou militaires, dans le cadre de crises politiques et en réponse à plusieurs crises alimentaires. Le Ministère a renforcé ces relations avec ses principaux partenaires. Le Ministère est intervenu en Afrique, en Amérique latine, en Asie et en Europe. Il a contribué à quelque 66 programmes humanitaires dans 29 pays ainsi qu'à 5 programmes thématiques et à 8 programmes régionaux. Le Ministère a collaboré avec 5 ONG, 9 agences onusiennes ainsi que le mouvement de la Croix-Rouge (CICR et FICR).

En Iran, suite au tremblement de terre de Bam, le Ministère a déclenché une opération d'aide bilatérale en envoyant sur place les équipes de recherche et de secours de la Croix-Rouge luxembourgeoise et de la Protection Civile luxembourgeoise ainsi que deux avions, dont un médicalisé, de la Luxembourg Air Rescue (LAR). Parti à 04.00 heures du matin de l'aéroport du Findel et arrivé sur place quelques heures seulement après le tremblement de terre, le Luxembourg fut le troisième pays à entrer en action. Les équipes luxembourgeoises ont ainsi pu participer activement, pendant quatre jours, aux opérations coordonnées par les Nations Unies, la Commission européenne et la Croix-Rouge internationale. Durant ces quatre jours, l'avion de la LAR a fait de nombreux aller-retour entre Bam et Téhéran, transportant des blessés vers la capitale iranienne et du matériel électronique, de l'équipement médical et divers experts vers Bam.

## Aide humanitaire 2004 : répartition géographique



Grâce à la contribution luxembourgeoise, l'aéroport de Bam a ainsi pu être ouvert à nouveau pour les avions gros porteurs, les experts des Nations Unies ont pu accéder au site du tremblement de terre et de nombreux blessés ont pu recevoir des soins médicaux adéquats. Enfin, le Luxembourg a également fourni à la population iranienne quelque 500 lits de camps et 1.000 couvertures des stocks de la Protection Civile luxembourgeoise. Le coût total de cette opération a été de EUR 242.782,92.

Dans une deuxième phase, le Ministère a financé à hauteur de EUR 425.000,- un programme de reconstruction réalisé par la Fondation Caritas Luxembourg dans le village de Baghchamak, à quelques kilomètres de l'épicentre du tremblement de terre.

En février, lors du tremblement de terre au Maroc, le Luxembourg a répété cette opération en envoyant sur place un avion de la LAR et une équipe de recherche et de secours de la Croix-Rouge luxembourgeoise. Cette fois-ci, le coût de l'opération était de EUR 101.857,85. Là encore, au-delà de cette aide immédiate, le Luxembourg a alloué EUR 85.000,- à la Fondation Caritas Luxembourg pour contribuer à la reconstruction de plusieurs écoles à Al Hoceima.

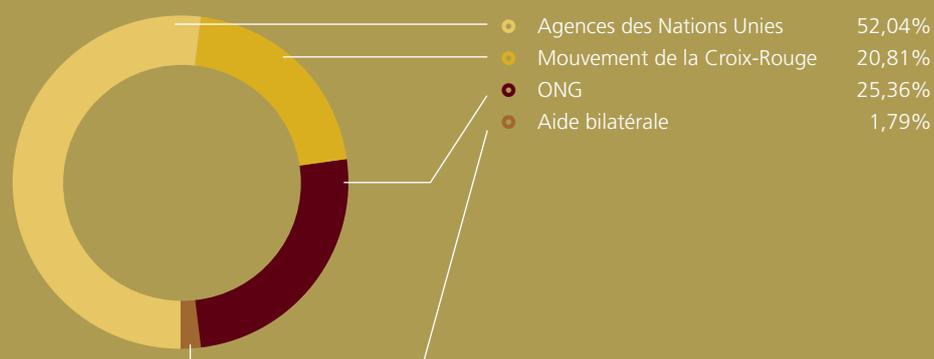
Suite au tremblement de terre au Japon, le 23 octobre 2004, le Luxembourg a accordé, par l'entremise de notre Ambassade à Tokyo, une aide de EUR 50.000,- aux autorités japonaises.

Cette contribution n'a pas pu être prise en compte pour le calcul de l'aide publique au développement (APD), ce en raison des critères établis par le Comité Aide au Développement (CAD) auprès de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE), mais il a semblé important au Ministère d'inclure le peuple japonais dans le mouvement de solidarité qui est à la base de toute activité humanitaire.

Enfin, le 26 décembre 2004, six heures seulement après que la nouvelle du tsunami qui a frappé l'Asie du Sud-Est et plusieurs pays de la région côtière de l'Afrique de l'Est avait fait le tour du monde, le Luxembourg a alloué EUR 250.000,- à la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour la mise en œuvre d'un programme de première urgence.

Dès le premier jour, le Luxembourg a, en tant que future Présidence de l'Union européenne, collaboré de façon très étroite avec la Présidence néerlandaise sortante afin d'assurer la coordination de l'aide européenne et de garantir une transition optimale. Des contacts ont été pris immédiatement avec les Nations Unies par le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz, en particulier avec Monsieur Jan Egeland, Sous-secrétaire Général aux Affaires humanitaires et Coordinateur des Secours d'urgence, et le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (UNOCHA).

## Aide humanitaire 2004 par axe d'intervention



Le tsunami fut d'ailleurs l'un des principaux sujets traités par les Premiers Ministres néerlandais et luxembourgeois, Messieurs Jan Peter Balkenende et Jean-Claude Juncker, lors de la passation du flambeau de la Présidence de l'UE à Senningen le 31 décembre 2004. En contact permanent avec le cabinet du Commissaire européen pour le Développement et l'aide humanitaire, Monsieur Louis Michel, la Direction de la Coopération a préparé une mission sur le terrain, mission que le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Jean-Louis Schiltz et le Commissaire Michel ont effectuée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2005. La Direction de la Coopération a participé à la coordination des travaux de la cellule de crise mise en place au sein du Ministère des Affaires étrangères et le Ministre Schiltz a fait un premier point pour la presse dès le 28 décembre 2004.

Au cours des 365 jours qui se sont écoulés entre ces deux tremblements de terre, le Luxembourg a financé de nombreux programmes lancés suite à d'autres catastrophes naturelles.

Au mois de mars, suite à des inondations, le Ministère a financé un programme d'aide d'urgence de la Fondation Caritas Luxembourg en Albanie. La contribution du Ministère à ce programme était de EUR 30.000,-.

En Haïti, par deux fois, suite aux inondations de mai et au passage de la tempête tropicale Jeanne en septembre, le Ministère a financé des programmes humanitaires d'urgence. Il a

ainsi alloué respectivement EUR 100.000,- à la Fondation Caritas Luxembourg et à la Croix-Rouge luxembourgeoise et EUR 50.000,- au Programme Alimentaire Mondial (PAM).

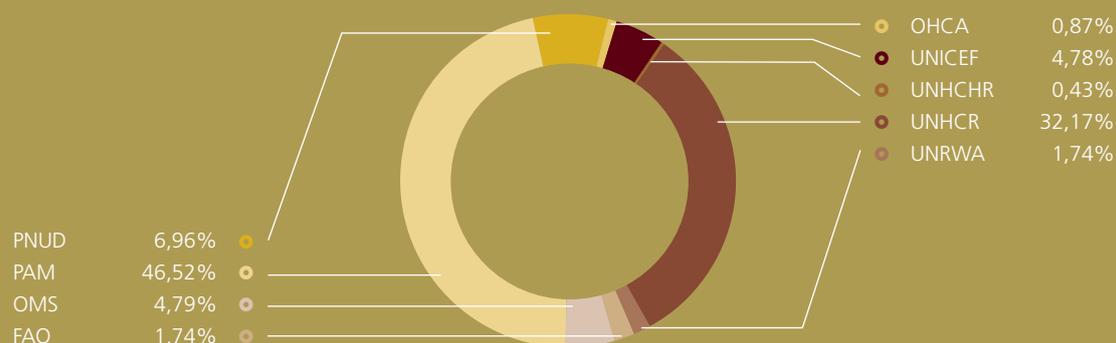
Suite à d'importants glissements de terrain, le Luxembourg a alloué, au cours du mois de juillet, deux fois EUR 100.000,- au PAM et au Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) pour la mise en œuvre de programmes d'urgence au Nicaragua.

Au Bangladesh, le Luxembourg a contribué à hauteur de EUR 505.446,- aux programmes de la Fondation Caritas Luxembourg, du PAM et de l'UNICEF en réponse aux inondations de juillet et août.

Au mois de novembre enfin, le Ministère a alloué EUR 50.000,- à l'UNICEF pour la mise en œuvre d'un programme d'urgence suite aux inondations aux Philippines.

Dans un autre contexte, au mois d'octobre 2004, le Ministère a également alloué EUR 200.000,- à l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) pour son programme de lutte anti-acridienne suite à l'invasion de criquets pèlerins dans la zone du Sahel. A noter que c'est une entreprise luxembourgeoise, CAE Aviation, qui a été retenue par la FAO pour exécuter le programme en question. Le Ministère a aussi financé à hauteur de EUR 100.000,- le programme de lutte anti-acridienne de la Fondation Caritas Luxembourg au Mali.

## Aide humanitaire 2004 en partenariat avec les agences onusiennes



C'est aussi dès cette époque que le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire a mis en garde contre les risques d'une grave crise alimentaire à défaut de réponse adéquate de la communauté internationale.

En réponse à toutes ces catastrophes naturelles, le Ministère a donc financé en tout et pour tout en 2004 des programmes à hauteur de EUR 2.326.436,77.

En dehors de ces catastrophes naturelles, le Ministère a également alloué EUR 50.000,- à la Croix-Rouge luxembourgeoise pour financer une opération de secours suite à la catastrophe ferroviaire de Ryongchon en République Démocratique Populaire de Corée.

### Les crises politiques et les conflits armés...

Mis à part les programmes financés en réponse à des catastrophes diverses, le Ministère a également déboursé des sommes très importantes pour financer des programmes réalisés suite à des crises politiques, et des conflits armés, civils ou militaires. Dans ce contexte, il convient de citer tout d'abord l'ensemble des programmes réalisés en faveur des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

Ainsi, en Angola, le Ministère a alloué EUR 186.719,54 à Médecins sans Frontières (MSF) pour un programme d'aide aux populations déplacées dans la province de Bié.

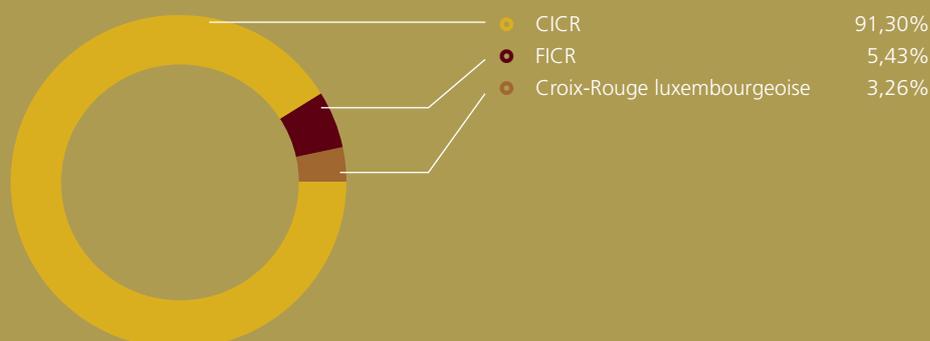
Au Burundi, le Ministère a contribué à hauteur de EUR 200.000,- au programme du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). Le Ministère a également alloué EUR 500.000,- à l'UNHCR pour la mise en œuvre de son programme en faveur des réfugiés générés par la crise au Darfour et EUR 300.000,- pour son programme en faveur des réfugiés en Afrique de l'Ouest.

Egalement en rapport avec la crise au Darfour, le Ministère a participé à hauteur de EUR 350.000,- au programme du PAM et de EUR 500.000,- au programme réalisé par le Comité International de la Croix-Rouge (CICR).

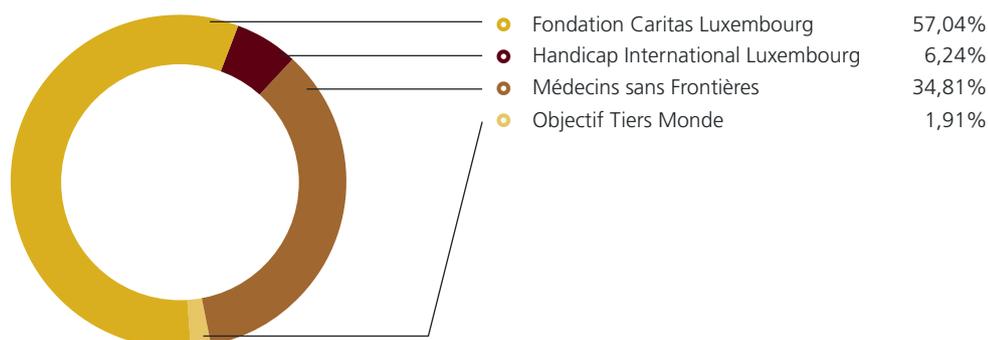
De façon générale, en Afrique, en 2004, c'est la crise au Darfour qui a le plus préoccupé la Coopération luxembourgeoise. En dehors des contributions indiquées ci-dessus, le Ministère a ainsi alloué, pour des programmes humanitaires au Soudan, deux fois EUR 100.000,- au PAM et à l'UNHCR, EUR 250.000,- au CICR et EUR 500.000,- à la Fondation Caritas Luxembourg. A ces contributions, il convient d'ajouter la somme de EUR 100.000,- allouée à la Fondation Caritas Luxembourg pour son programme en faveur des réfugiés soudanais dans les camps de Farchana, Kounoungou et Touloum au Tchad.

Dans la Région des Grands-Lacs, région où vivent, aujourd'hui encore, quelques centaines de milliers de réfugiés et de personnes déplacées, le Ministère a contribué à hauteur de EUR 125.000,- au programme du CICR.

## Aide humanitaire 2004 en partenariat avec le mouvement de la Croix-Rouge



## Aide humanitaire 2004 en partenariat avec les ONG



En République Démocratique du Congo, le Ministère a alloué la somme de EUR 400.000,- à l'UNHCR pour la réalisation d'un programme en faveur des réfugiés et, plus particulièrement, en faveur du retour de ces réfugiés dans leurs pays d'origine, alors qu'au Rwanda, le Ministère a contribué à hauteur de EUR 85.000,- à la reconstruction de 110 maisons destinés à des réfugiés retournés chez eux après, parfois, des années passées dans des camps ou errant à travers les pays voisins.

Au Sierra Leone, MSF a exécuté un programme de prise en charge de réfugiés libériens que le Ministère a financé à hauteur de EUR 200.000,-.

Le Ministère a également alloué EUR 500.000,- au CICR pour financer un programme de protection ciblé plus particulièrement sur les enfants soldats démilitarisés en Afrique de l'Ouest. Ce programme prévoit outre des activités d'encadrement psychologique et d'éducation,

respectivement de formation, des actions de recherche et de réunification familiale.

En Haïti, pays sévèrement touché par deux cataclysmes successifs en 2004, le Ministère a financé des programmes humanitaires d'urgence en faveur de la population victime d'une grave crise politique au cours du premier trimestre de l'année. Le Luxembourg a ainsi financé à hauteur de EUR 100.000,- un programme de l'ONG Objectif Tiers Monde et a attribué EUR 70.000 à la Fondation Caritas Luxembourg pour un autre programme dans le même contexte.

Au Nepal, le Ministère a financé à hauteur de EUR 350.000,- un programme réalisé par l'ONG Handicap International Luxembourg. Le but de ce programme, dans un contexte de crise politique et de conflit armé civil, était de faciliter l'accès aux soins et aux services de réadaptation physique de personnes handicapées.



Egalement en Asie, le Ministère a attribué EUR 85.000,- à la Fondation Caritas Luxembourg pour la réalisation d'un programme de soutien aux personnes déplacées du Nord-Est du Sri Lanka, alors que dans les Territoires Palestiniens, le Ministère a financé trois programmes différents, mis en œuvre par le CICR, l'Office de Secours et de Travaux pour les Réfugiés dans le Proche-Orient (UNRWA) et la Fondation Caritas Luxembourg. Le montant total contribution du Ministère à ces programmes était de EUR 788.515,-.

Au Kosovo, la Fondation Caritas Luxembourg a réalisé un programme en faveur des minorités ethniques roms auquel le Ministère a contribué à hauteur de EUR 48.748,- et, enfin, le Ministère a également soutenu le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour les droits des déplacés internes par le biais d'une contribution de EUR 50.000,-.

### **L'urgence médicale et alimentaire...**

Le Ministère a cependant également réagi face à des urgences, notamment dans les domaines médical et alimentaire.

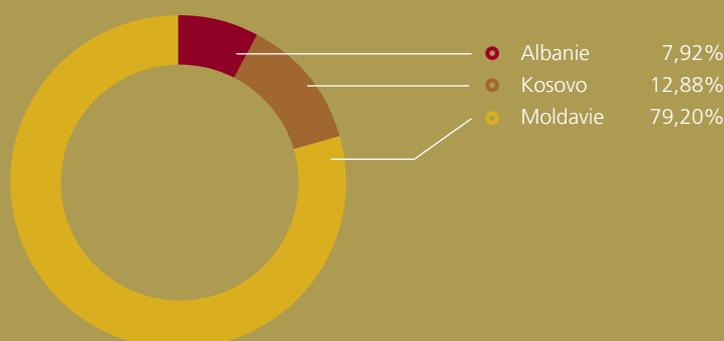
Au Burkina Faso, le Ministère a ainsi alloué EUR 100.000,- à MSF pour financer une aide d'urgence dans le contexte d'une épidémie de méningite et en Côte d'Ivoire, également par le biais de MSF, le Ministère a contribué à hauteur de EUR 200.000,- à une assistance médicale aux populations de la région de Man.

Au Libéria, MSF a reçu de la part du Ministère la somme de EUR 320.000,- pour financer la mise en œuvre d'un programme d'urgence à Monrovia alors qu'au Mali, le Ministère accordé, également à MSF, un financement de EUR 159.912,- pour assurer la prise en charge d'une épidémie de choléra dans la vallée du Niger.

En Mozambique, à Maputo, MSF a réalisé un programme de lutte contre le choléra que le Ministère a financé à hauteur de EUR 133.430,- et en République Démocratique du Congo, la Fondation Caritas Luxembourg a reçu de la part du Ministère une contribution de EUR 80.000,- pour assurer la prise en charge d'enfants mal nourris à Kisangani.

En Namibie, le Ministère a contribué à hauteur de EUR 200.000,- à un programme d'aide alimentaire du PAM en faveur des enfants, victimes directes et indirectes du SIDA. Le but de ce programme était de soutenir les enfants atteints du SIDA et les orphelins de parents morts du SIDA. De toute évidence le traitement médical de cette maladie n'est envisageable que si le malade ne souffre pas en plus de malnutrition, mais le volet le plus intéressant de ce programme est sans doute celui qui couvre les orphelins dont les parents sont décédés des suites du SIDA. Souvent très jeunes, nombreux, stigmatisés, ces enfants n'ont aucun moyen pour subvenir à leurs besoins. C'est d'ailleurs pour cette raison que le Ministère a également soutenu, à hauteur de EUR 250.000,- cette fois, un tel programme en Afrique australe.

## Aide humanitaire 2004 par pays en Europe



En Afghanistan, c'est le CICR qui a reçu de la part du Ministère une contribution de EUR 125.000,- pour son programme d'urgence alors qu'en Iraq le Ministère a soutenu le programme d'aide nutritionnelle et médicale mis en œuvre par la Fondation Caritas Luxembourg en faveur de femmes enceintes ou allaitantes et d'enfants en bas âge. La contribution du Ministère à ce programme s'est élevée à EUR 200.000,-

Enfin, dans le contexte de la grippe aviaire, le Ministère a alloué EUR 50.000,- à l'OMS pour son programme afférent au Vietnam.

Finalement, dans le contexte de la sécurité alimentaire, le Ministère a contribué pour la première fois en 2004, au programme nutritionnel en milieu scolaire du PAM. Le but du programme est double. D'un côté il permet un suivi nutritionnel des enfants scolarisés en garantissant la distribution journalière d'un repas complet et équilibré par enfant. D'un autre côté, il contribue à assurer la scolarisation des enfants et, dans ce contexte, surtout des filles, puisque les parents sont ainsi incités à envoyer leurs enfants à l'école pour pouvoir bénéficier des repas distribués. La contribution luxembourgeoise à ce programme a été de EUR 1.000.000,-.

### La prévention...

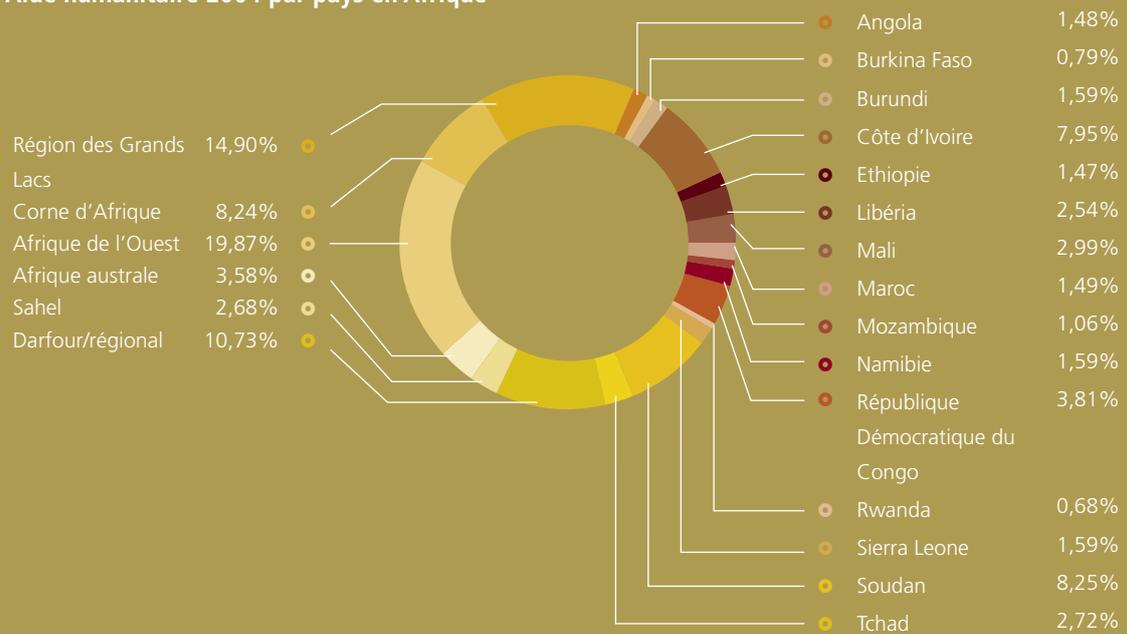
Le troisième pilier de l'action humanitaire du Ministère est la prévention. En 2004, le Ministère a financé un certain nombre de programmes dont le but était, justement, d'éviter des épidémies et des crises alimentaires ou autres.

Le Luxembourg est ainsi intervenu en Côte d'Ivoire en contribuant à hauteur de EUR 500.543,- à un programme de réhabilitation de la chaîne du froid réalisée sous l'égide de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) par l'entreprise luxembourgeoise DOMETIC S. A.. Il va sans dire que le fonctionnement adéquat et ininterrompu de la chaîne du froid est une condition sine qua non pour tout programme de vaccination alors qu'en Côte d'Ivoire, suite à la crise des années précédentes, la couverture d'une partie du pays n'était plus assurée.

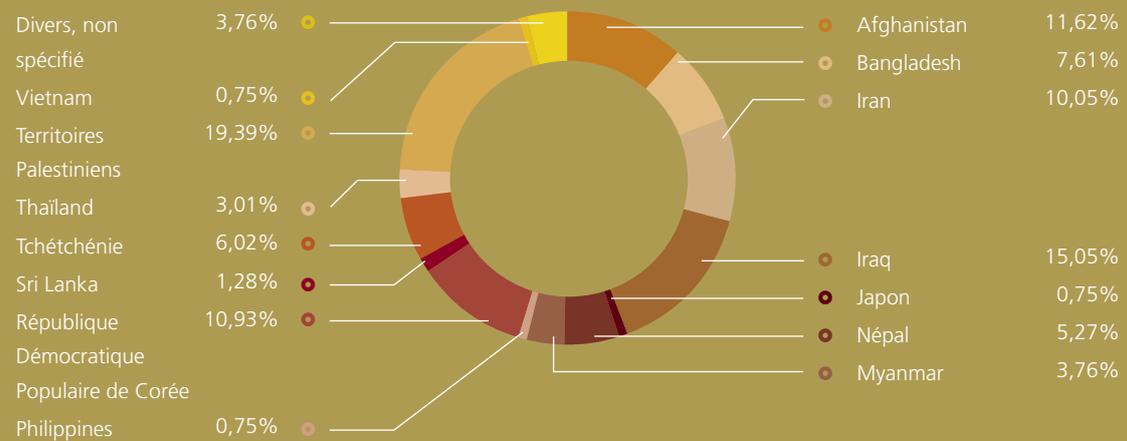
Toujours en Côte d'Ivoire, le Ministère a déboursé quelque EUR 300.000,- pour contribuer à un programme de prévention du SIDA en faveur des adolescents et des enfants soldats mis en œuvre par l'UNICEF.

En Ethiopie, le Ministère a alloué EUR 185.000,- à la Fondation Caritas Luxembourg pour la réalisation de deux programmes, dans la région de Shinille et dans le Nord-Est du Tigray, destinés à prévenir une éventuelle crise alimentaire.

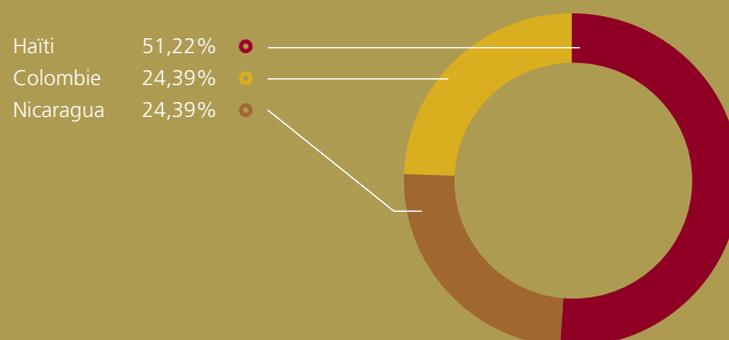
### Aide humanitaire 2004 par pays en Afrique



### Aide humanitaire 2004 par pays en Asie



### Aide humanitaire 2004 par pays en Amérique latine et aux Caraïbes





Au Mali, MSF a mis en œuvre un programme de préparation à la prise en charge d'une épidémie de choléra. Le Ministère a contribué à ce programme à hauteur de EUR 115.893,-.

Au Tchad, MSF a réalisé une campagne de vaccination contre la méningite, campagne que le Ministère a financé à hauteur de EUR 163.728,-.

Enfin, le Ministère a alloué EUR 100.000,- au Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies (UNOCHA) pour contribuer à l'approvisionnement et au fonctionnement des stocks de pré-positionnement de biens de première nécessité à Brindisi. C'est à partir de ces stocks que l'UNOCHA peut, en cas de crise humanitaire et dès les premiers jours, envoyer toutes sortes de kits de secours et d'équipements divers sur les lieux de la catastrophe.

En tout le Ministère a donc déboursé près de 10% de son budget humanitaire pour des actions préventives.

### **La réhabilitation...**

En dehors des réponses à des crises émergentes et des actions de prévention, le Ministère a également financé un certain nombre de programmes de réhabilitation et de reconstruction.

Ainsi, au Soudan, le Ministère a alloué EUR 87.479,- à la Fondation Caritas Luxembourg pour la réhabilitation des systèmes d'adduction d'eau et du sanitaire de l'hôpital de district de Yambio et en Afghanistan, cette même association a mis en œuvre un programme de relance de l'agriculture et de réhabilitation du système de distribution en eau potable dans le district de Dawlatabad. Le Ministère a contribué à ce programme à hauteur de EUR 147.141,-.

En Iraq, remplissant ses engagements pris lors de la conférence des donateurs de Madrid en 2003, le Ministère a alloué EUR 800.000,- au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation des systèmes de gestion des eaux, tant potables qu'usagés.

(\*) Le MOU signé avec le PAM a été partiellement financé à charge du budget de l'aide alimentaire. En tout, EUR 1'000'000.- a été financé à charge du budget de l'aide humanitaire et EUR 1'200'000.- à charge du budget de l'aide alimentaire.



### Les MOU...

Depuis 1999 le Ministère signe chaque année des accords avec ses trois principaux partenaires dans le domaine de l'aide humanitaire, le CICR, le PAM (\*) et l'UNHCR. L'enveloppe ainsi allouée à chacun de ces partenaires a constamment augmenté pour atteindre, en 2004, la somme totale de EUR 6.600.000,-; soit EUR 2.200.000,- par organisation. Ceci correspond à une croissance de 10% par rapport à 2003.

Le but de ces contributions est de cibler plus particulièrement des conflits oubliés ou des crises qui perdurent et qui, de ce fait, sortent du feu des projecteurs des médias et des champs de vision de beaucoup de donateurs.

Par ce biais, le Ministère a ainsi contribué au financement de programmes en Afghanistan, en Tchétchénie, en Thaïlande, au Myanmar, en Colombie, dans la Région des Grands Lacs, en Corne d'Afrique, en Afrique australe, en Afrique de l'Ouest et dans les Territoires Palestiniens.

### L'aide alimentaire

L'article budgétaire réservé à l'aide alimentaire était doté, en 2004, de EUR 2.250.000,-. Le Ministère a financé des programmes à hauteur de EUR 2.249.999,10. Ceci correspond à une augmentation de 12,5% par rapport à 2003.

Pour ce qui est des programmes financés, il faut tout d'abord noter que le Ministère a

reconduit son opération d'aide alimentaire en République Démocratique Populaire de Corée en fournissant au PAM quelque 2.000 tonnes de blé panifiable d'origine luxembourgeoise, destinées à la distribution à la population nord-coréenne. La Corée du Nord vit une des pires crises alimentaires au monde, à l'insu des médias et de l'opinion publique. Plusieurs millions de nord-coréens souffrent chaque jour de faim ou de malnutrition. Plusieurs centaines de milliers de personnes en meurent chaque année. Le coût de cette opération s'est monté à EUR 676.340,93. Cette contribution a couvert tant l'acquisition et le transport du blé que les opérations de distribution.

Ensemble avec la Fondation Caritas Luxembourg, le Ministère a mis en œuvre deux programmes en Moldavie, l'un consistant à donner une aide alimentaire à quelque milliers de bénéficiaires en milieu carcéral, l'autre visant à mettre en place un programme de sécurité alimentaire en faveur de personnes particulièrement vulnérables. La contribution totale du Ministère à ces deux programmes était de EUR 299.810,-.

Dans le cadre du mémorandum signé avec le PAM en date du 4 mars 2004, le Ministère avait prévu la fourniture d'une aide alimentaire en nature à la Mauritanie et à l'Éthiopie. Le budget prévu à cet effet était de EUR 1.000.000,-. Vu l'évolution des prix du marché du blé et l'impact de l'augmentation du prix du pétrole sur les coûts du transport, le coût total de ces deux opérations aura finalement été de EUR 1.273.848,17.



### Les chiffres...

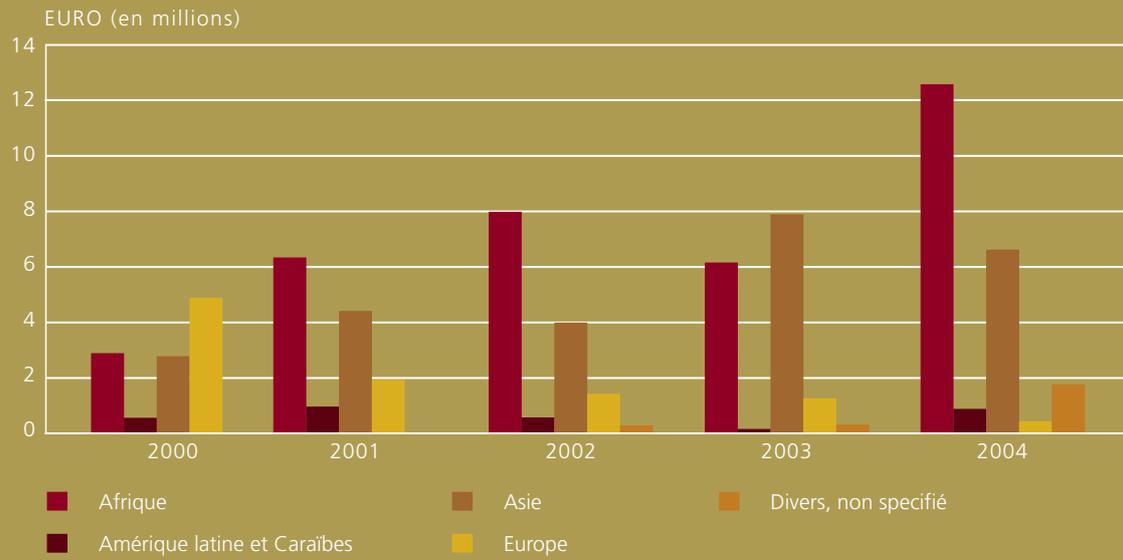
Le budget total de l'action humanitaire s'est chiffré, en 2004, à EUR 13.921.255,-. En dehors de cette somme, le Ministère a également financé un programme de vaccination contre la méningite dans le district de Koumra au Tchad par le biais d'un restant d'exercice antérieur inscrit au budget 2004. Le montant de cette contribution était de EUR 78.745,-.

Au total, le Ministère a déboursé la somme de EUR 19.928.110,- pour financer des programmes dans le domaine de l'action humanitaire. Ceci correspond à une augmentation de quelque 44,59% par rapport aux dépenses de 2003. En ajoutant à ce total le montant déboursé au titre de l'aide alimentaire, l'enveloppe totale de l'aide humanitaire luxembourgeoise aura finalement été de EUR 22.100.860,09, soit 40% de plus qu'en 2003.

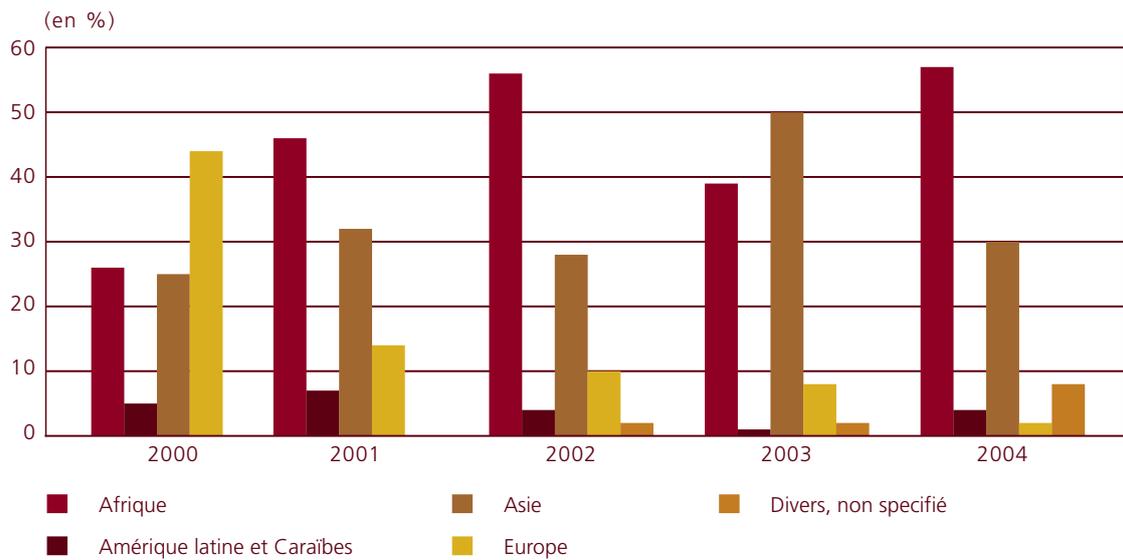
En 2004, le Ministère a déboursé 1,79% de son budget humanitaire pour financer des aides bilatérales, 52,04% pour le financement de programmes réalisés par diverses agences onusiennes, 20,81% pour des programmes mis en œuvre par le mouvement de la Croix-Rouge et 25,36% pour des contributions à des programmes exécutés par des ONG.

Le Ministère a affecté 56,93% de son budget à des programmes en Afrique, 3,71% à des programmes en Amérique latine et aux Caraïbes, 30,07% à des programmes en Asie et 1,71% à des programmes réalisés en Europe. Le reste, soit 7,58% du budget, a été utilisé pour financer des programmes thématiques pour lesquels soit le Ministère n'a pas décidé de l'affectation géographique, soit il n'y avait pas d'affectation géographique possible, ou pour le financement des frais administratifs des ONG.

## Répartition géographique de l'aide humanitaire de 2000 à 2004



## Répartition géographique de l'aide humanitaire de 2000 à 2004





# L'ASSISTANCE TECHNIQUE



# L'ASSISTANCE TECHNIQUE

L'assistance technique mise en œuvre dans le cadre de la politique de coopération au développement du Luxembourg regroupe le financement des ressources humaines qui sont mises au service de la coopération. Il s'agit des Junior Professional Officers auprès des Nations Unies, des Jeunes Experts dans les Délégations de la Commission Européenne, des Volontaires des

Nations Unies, des coopérants, des stagiaires et des boursiers.

En 2004, **181** personnes ont bénéficié d'un des statuts prévus par la loi du 6 janvier 1996 en matière d'assistance technique.

Ce total se décompose comme suit :

Statut	Hommes	Femmes	Total
Agents de la coopération	6	1	7
Coopérants ONG	8	6	14
Coopérants religieux	0	4	4
Assimilés	89	67	156
Total : coopérants et assimilés	97	77	174
Experts Associés (JPO) auprès des NU	5	5	10
Jeunes Experts auprès de la CE	4	1	5
Volontaires des Nations Unies	3	3	6
Stagiaires Lux-Development	2	3	5
Total programmes de formation	14	12	26
Total	117	90	207



### Les Agents de la Coopération

Sur les 7 agents agréés en 2004, deux étaient issus du secteur public et étaient actifs au Mexique et au Sénégal.

Les 3 agents de la coopération autres que ceux issus du secteur public étaient actifs au Mali, au Cap Vert et en Equateur.

Par ailleurs, 2 agents relevant de cette catégorie étaient affectés temporairement à la Direction de la Coopération au Développement du Ministère des Affaires Etrangères.

Les salaires des agents de la coopération issus du secteur public ont été pris en charge par le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative (Administration du Personnel de l'Etat) à hauteur de **EUR 497.554,78**.

### Les coopérants

En 2004, le nombre des coopérants et assimilés engagés par les ONG était de 174 personnes.

Médecins sans Frontières a engagé le plus grand nombre de coopérants, notamment **156 sur 174** au total, suivi par diverses congrégations religieuses.

Quant à leur affectation, ces coopérants assimilés étaient engagés entre autres au Burkina Faso, au Malawi, au Mali, au Mozambique et au Zimbabwe.

Les autres coopérants et assimilés étaient principalement actifs en Amérique du Sud et en Asie.

Les dépenses y relatives ont été de **EUR 987.459,48**.

### Le congé de la Coopération au Développement

17 congés de coopération ont été accordés en 2004. Des membres d'ONG luxembourgeoises ont ainsi pu participer à des missions auprès de leurs partenaires du Sud. Ils ont aussi pu prendre part à des cours de formation dans le domaine de la coopération au développement organisés par exemple par le Bureau d'Assistance Technique.

Les dépenses y relatives ont été de **EUR 4.215,44**.

### Les programmes de formation

Parallèlement à l'accroissement considérable du volume de l'Aide Publique au Développement, une importance particulière a été réservée, au cours des dernières années, à des actions de formation, d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant les enjeux de la coopération au développement.

Suite à différentes campagnes de sensibilisation et à la couverture médiatique accrue des actions menées par le Gouvernement luxembourgeois dans le domaine la coopération au développement, un nombre élevé de jeunes ont manifesté leur désir de gagner une première expérience ou de consolider leur savoir-faire acquis préalablement dans ce domaine.

Ainsi, et cela depuis plusieurs années, la coopération au développement luxembourgeoise soutient différents programmes d'organisations nationales et internationales dans le financement de leurs activités de formation de jeunes professionnels. Le Luxembourg finance actuellement la participation de 19 ressortissants ou résidents luxembourgeois et de 7 ressortissants de nos pays cible au sein des différents programmes mis en œuvre.

Ces programmes représentent une forme supplémentaire d'aide au développement produite via les systèmes d'organisations nationales et internationales, plus particulièrement axée sur les pays cible de la coopération au développement luxembourgeoise.

Ils offrent aux ressortissants ou résidents luxembourgeois, ainsi que depuis 2002 à quelques ressortissants de nos pays cible, plusieurs possibilités pour mieux connaître les réalités d'un pays en développement et pour se former à la coopération technique sur le terrain. L'expérience ainsi gagnée est considérée comme un atout précieux pour avoir accès à des emplois dans le domaine de la coopération au développement.





### **Le Programme Experts Associés (JPO) auprès des Agences des Nations Unies**

Depuis la signature de l'accord général entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Programme des Nations Unies (PNUD) en date du 17 juin 1994, le Ministère offre aux jeunes professionnels désireux de se spécialiser dans le développement la possibilité d'acquérir une expérience concrète de la coopération technique multilatérale au sein des bureaux de pays du PNUD et des autres agences des Nations Unies concernées (FNUAP, PNUCID, BIT, OCHA). Ainsi, en 2004, 10 JPO ont été opérationnels, dont deux issus de nos pays cible. En ouvrant son programme à des candidats du Sud, le Luxembourg a rejoint le club restreint de trois autres donateurs européens offrant cette possibilité (Belgique, Pays-Bas, Italie). Les lieux d'affectation des JPO du programme luxembourgeois pour l'année 2004 étaient le Mali, le Niger, la Namibie, le Cap Vert, El Salvador, le Sénégal, le Vietnam, la Thaïlande ainsi que le OCHA à New York.

### **Le Programme des Jeunes Experts (JE) au sein des délégations de la Commission européenne**

Depuis la signature de l'accord général entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Commission

des Communautés Européennes en date du 17 octobre 1996, le Ministère offre aux jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois la possibilité de se former aux différentes actions de coopération au développement de la Commission Européenne (CE) au sein des Délégations de la Commission dans les pays cible luxembourgeois. Les lieux d'affectations des JE du programme luxembourgeois pour l'année 2004 étaient le Cap Vert, le Niger, le Vietnam et en République Centrafricaine (financé par la CE).

### **Le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU)**

Depuis la signature de l'accord entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) en date du 7 décembre 2000, le Ministère est devenu le premier bailleur de fonds à supporter un programme de volontaires Sud-Sud. Grâce à cette initiative luxembourgeoise et son succès, d'autres bailleurs européens ont depuis rejoint ce programme. Les pays d'origine des VNU luxembourgeois pour l'année 2004 étaient le Mali, le Niger, le Sénégal et la République Démocratique du Congo (ressortissant luxembourgeois); ils ont été affectés au Niger, au Sénégal et au Cap Vert.

### **Le Programme des Stagiaires Lux-Development**

A part les programmes déjà mis en œuvre par le Ministère concernant la formation de jeunes résidents ou nationaux luxembourgeois auprès d'agences onusiennes (JPO, UNV) ou auprès de la Commission Européenne (Jeunes Experts) qui requièrent une certaine expérience professionnelle, le Ministère souhaite permettre à des jeunes résidents ou nationaux luxembourgeois de saisir l'opportunité de gagner, à la fin de leurs études, une première expérience dans la coopération au développement. A cette fin le Ministère et son agence d'exécution Lux-Development ont signé un accord en date du 29 juillet 2002.

Le programme s'adresse à des jeunes résidents ou nationaux luxembourgeois qui devront être au minimum détenteurs du diplôme de fin d'études secondaires ou secondaires techniques ou bien pouvant produire un certificat sanctionnant des études reconnues équivalentes.

Le programme vise à initier les jeunes stagiaires à la problématique de la coopération au développement et à les former aux différentes tâches en rapport avec la gestion du cycle projet

Les stagiaires bénéficient d'une formation à la problématique de la coopération au développement qui pourra être réalisée en interne par Lux-Development ou auprès d'un organisme spécialisé sélectionné par l'Agence.

Les stagiaires se voient ensuite offrir une formation de base avant d'être détachés sur le terrain. Cette formation interne constitue une introduction à la politique de la Coopération Luxembourgeoise, au fonctionnement de Lux-Development, au programme du pays dans lequel sera détaché le stagiaire, aux procédures de gestion de l'Agence, etc.

Le détachement sur le terrain se fait, en principe, auprès d'un Chef de Projet ou Conseiller Technique Principal de Lux-Development, qui assume le tutorat du stagiaire. Il est responsable de l'encadrement du stagiaire, ainsi que du suivi et de l'évaluation de sa formation.

Le stagiaire sera affecté à différentes tâches liées à la préparation ou à l'exécution d'un ou de plusieurs projets gérés par Lux-Development pour le compte du Gouvernement luxembourgeois.

A l'issue de la formation, le stagiaire rédige un rapport de stage visé par le maître de stage. Ce rapport de stage est transmis au Ministère muni d'observations ou de propositions éventuelles à formuler par Lux-Development.

Un certificat de stage est remis au stagiaire à la fin de la formation.

Une deuxième procédure de sélection a été effectuée en Juillet 2004 et cinq stagiaires ont été affectés au Sénégal, en Namibie, au Burkina Faso et au Vietnam.





# L'ÉVALUATION



# L'ÉVALUATION

## Activités d'évaluation

Depuis la création en 2001 de la Cellule Evaluation et Audit, le programme des évaluations externes a évolué sans cesse. En 2004, deux exercices d'évaluation de secteurs ont été menés, l'un pour l'éducation au Cap Vert, et l'autre pour la santé au Laos. De plus, et ceci pour la première fois, des activités d'évaluation ont été menées dans le secteur multilatéral. Ainsi deux projets « multi-bi », exécutés par le Bureau International du Travail (BIT) au Nicaragua et au Laos, ont été évalués.

Selon une pratique constante les rapports et les recommandations de ces évaluations ont été présentés au Ministère puis restitués aux autorités et parties concernées dans ces pays cible, ainsi qu'à l'agence d'exécution Lux-Development. Le Ministère a engagé avec celle-ci un dialogue afin de déterminer le suivi à réserver aux recommandations jugées pertinentes.

## Renforcement des Capacités

L'objectif final de l'évaluation externe est d'améliorer les procédures et les pratiques de la coopération au développement du Luxembourg à travers le dialogue et la réflexion en commun. Il s'agit par-là de rehausser la qualité des interventions de la coopération luxembourgeoise et d'accroître ainsi son impact positif sur les conditions de vie des populations bénéficiaires.

En 2004, le Ministère, agissant en coopération avec un bureau de consultants, a poursuivi

ses efforts visant à renforcer son approche en matière d'évaluation. Ainsi des actions de formation et de sensibilisation ont été réalisées qui avaient, entre autre, pour but de contribuer à diffuser des informations sur les techniques et les approches d'évaluation comme sur celles, plus générales, du travail de coopération. Les sessions ont été ouvertes aux agents de Lux-Development, et des cadres du Ministère de l'environnement ont assisté à certaines d'entre elles. Les thèmes abordés ont été dans l'ordre: le cadre logique, la participation, le genre, la lutte contre la pauvreté, le développement durable, les indicateurs et le développement démocratique. Ces formations furent jugées utiles à plusieurs niveaux, et notamment dans les contextes suivants:

- ◆ Deux éléments clés de l'évolution mondiale devront être pris en compte, dans les prochaines années: (i) la prise en main de plus en plus forte par les pays bénéficiaires de leurs stratégies de développement et des contributions des donateurs qui sont associées à leur mise en œuvre et, avec comme principale conséquence, (ii) la transformation progressive de l'aide vers des approches plus programmatiques et globales et la transformation des modes de suivi et d'évaluation de cette aide. Les conséquences de ces évolutions sur l'organisation de l'aide publique au développement, y compris sur les responsabilités et rôles respectifs des entités intervenant dans ce domaine, devront ainsi être adaptés en fonction.



- ◆ Les nouvelles orientations de la coopération du Luxembourg et surtout leur prise en compte de plus en plus effective dans les interventions, demandent elles aussi à ce que les modes de gestion de projet et les ressources humaines qui sont en charge de cette gestion, soient ajustés aux besoins. Certains de ces ajustements ont été réalisés grâce aux formations reçues et les efforts doivent être poursuivis pour adapter l'appareil institutionnel aux nouvelles données

### **Les Revues à Mi-Parcours des Programmes Indicatifs de Coopération**

Une étape importante pour la future évolution de la qualité des relations entre le Luxembourg et ses pays partenaires, développée en 2003, est le processus de revue à mi-parcours des Programmes Indicatifs de Coopération. En effet ce processus tend vers une meilleure définition des axes d'intervention de la coopération luxembourgeoise dans le cadre du plan de développement national que chacun de nos pays partenaires s'est fixé. Très participatif, il englobe la consultation de tous les acteurs liés à la mise en oeuvre des programmes de coopération luxembourgeois. On pourra notamment citer les gouvernements et administrations partenaires, les agences d'exécution des pays en développement et luxembourgeoises, les bénéficiaires, ainsi que la société civile.

Les enseignements ainsi recueillis sont ensuite discutés lors des commissions de partenariat qui se tiennent chaque année, et le suivi des

programmes luxembourgeois pourra être objectivement vérifié grâce à la définition d'indicateurs fiables. Les leçons ainsi apprises alimenteront directement les négociations pour les Programmes Indicatifs de Coopération à venir.

Le travail de la cellule évaluation et audit, surtout par le biais des Revues à Mi-Parcours, a ainsi montré que, nonobstant les importants progrès réalisés, il faudra continuer le processus d'amélioration et de professionnalisation de la Direction de la Coopération, dans l'intérêt de la bonne gestion des programmes de la Coopération Luxembourgeoise. Un audit organisationnel de la Direction devra y contribuer.



# ANNEXES





# DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT ET D'ACTION HUMANITAIRE DU LUXEMBOURG

présentée par Monsieur Jean-Louis Schiltz, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire devant la  
Chambre des Députés Luxembourg,  
le 17 novembre 2004



Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Députés, « La persistance de la pauvreté extrême et de la faim est économiquement non nécessaire et politiquement inacceptable ». C'est en ces termes que le Secrétaire Général des Nations Unies Kofi Annan s'est exprimé le 30 septembre dernier devant le Groupe des 77 qui est, au niveau mondial la première organisation regroupant les pays en développement. Quelques deux semaines plus tôt, Kofi Annan a rappelé dans le contexte des Objectifs du Millénaire que « pour réduire la pauvreté, les pays en développement ont besoin chaque année de 100 milliards de dollars d'aide publique au développement ». A la même occasion, il a expressément salué les efforts du Luxembourg, du Danemark, de la Norvège, de la Suède et des Pays Bas qui destinent chaque année plus de 0,7% de leur Revenu National Brut aux pays les plus pauvres.



**1<sup>ère</sup> partie**

## **1. La persistance de la pauvreté et de la faim est politiquement inacceptable.**

Le Luxembourg a fait sienne cette maxime depuis de nombreuses années. La lutte contre la pauvreté constitue l'un des principaux objectifs sinon le principal objectif de la politique de coopération luxembourgeoise. Nous savons qu'un sixième de la population mondiale vit en dessous du seuil de la pauvreté, avec moins

d'un dollar par jour. Nous le savons, mais nous ne l'acceptons pas.



La lutte contre la pauvreté a de multiples facettes.

**1.1 Il s'agit d'abord d'une question de contribution budgétaire.** Le Luxembourg et les personnes qui vivent dans notre pays, faisant partie du sixième de la population mondiale qui possède plus de 80% de la richesse mondiale - l'ont compris depuis longtemps et c'est ainsi que le Luxembourg consacre chaque année plus de 0,7% de son revenu national brut à l'aide publique au développement.

La volonté du Gouvernement actuel de poursuivre l'effort en matière de coopération au développement en vue d'atteindre le montant de 1% ressort des termes même du Programme gouvernemental du 4 août 2004.

En 2003, l'aide publique au développement luxembourgeoise a atteint un montant total de plus de 171.000.000 EUR. Exprimée en pourcentage du Revenu National Brut, l'APD s'est élevée en 2003 à 0,81%. En termes de déboursments par tête d'habitant, le Luxembourg a, avec 318 dollars, occupé le premier rang mondial devant le Danemark avec 305 dollars et la Norvège avec 298 dollars.

Notons encore que pour 2004, compte tenu du budget voté, l'objectif en matière d'APD a été

# « *La persistance de la pauvreté extrême et de la faim est économiquement non nécessaire et politiquement inacceptable* »

Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies

fixé à 0,84% du RNB, ce qui correspond à un volume financier de l'ordre de 183 millions EUR. Pour l'année 2005 et sous réserve de la décision que la Chambre prendra le mois prochain sur le projet de budget, le taux de l'APD s'élèvera à 0,85% du dernier RNB. Les efforts en vue d'atteindre le chiffre de 1% se poursuivent dès lors en dépit de la révision à la baisse de la croissance de l'économie luxembourgeoise depuis quelques années.



La lutte contre la pauvreté a de multiples facettes

Les chiffres en eux-mêmes, Mesdames, Messieurs, ne disent rien ou pas grand-chose, s'il n'y a pas autre chose derrière.

1.2. Et, cette « autre chose » est en premier lieu une **forte volonté politique de lutter contre la pauvreté**, une forte volonté de mettre la coopération au développement tout en haut de l'agenda politique, une forte volonté d'en faire une priorité - sans tergiverser, sans chercher des excuses et sans recours à des faux-fuyants.

Le Gouvernement l'a, cette forte volonté politique. La Chambre des Députés, Mesdames, Messieurs, l'a également, cette forte volonté politique.

J'en veux pour preuve le large consensus qui existe sur tous les bancs de la Chambre quant

aux grands principes de la politique de coopération, même s'il y a toujours des discussions quant à certaines modalités de mise en oeuvre, quant à certaines priorités thématiques, quant à la priorité à accorder à tel ou tel pays-cible, etc, etc.

Quoi qu'il en soit, il m'importe de citer ici le texte de la motion que la Chambre a adopté à l'unanimité le 18.02.2004 et par laquelle elle demande au Gouvernement de continuer dans la voie choisie et de mener l'effort de l'Aide publique au développement au moins jusqu'à un pour cent.

Mesdames, Messieurs,

Nous allons le faire. Nous continuons notre marche vers le 1%. Nous continuerons ainsi à montrer, tous, que le Luxembourg sait partager avec les plus démunis, que le Luxembourg lutte résolument contre la pauvreté dans les pays en développement, qu'il continue de faire de la lutte contre la pauvreté une priorité et qu'il inscrit cette lutte aussi dans le long terme.

Il m'importe de relever ici que le consensus, qui existe en la matière est particulièrement important à une époque où les chiffres de la croissance luxembourgeoise ne sont plus ceux que nous avons connus notamment à la fin des années 90. La croissance économique permet certes d'augmenter l'APD comme conséquence directe de l'augmentation du RNB – et cela est important.

Mais il y a plus : Le pourcentage de l'APD - 0.84, 0.85, 0.86, voire 1% à terme - montre aussi quel est le degré de priorité qu'un pays accorde au développement et à la coopération. Il est un fort indicateur de l'importance qu'un pays accorde à des valeurs aussi fondamentales que la solidarité et la citoyenneté mondiales.



Mesdames, Messieurs,

la politique de coopération est une question de chiffres, elle est aussi une question de volonté politique. Je viens de l'exposer.

1.3. Ces éléments - un effort substantiel en termes d'APD et une forte volonté politique - sont les fondements indispensables de notre action. Sans cela, il n'y a point de politique de coopération efficace.

Ceci étant dit, l'efficacité de la politique de coopération se mesure aussi par rapport à un certain nombre d'autres paramètres.

Parmi ces autres paramètres, je me permets d'emblée d'insister sur le critère de la qualité :

- ◆ la qualité de la démarche,
- ◆ la qualité des programmes et des projets,
- ◆ le suivi et l'évaluation.

Mesdames, Messieurs,

## 2. La persistance de la pauvreté est politiquement inacceptable. Elle est aussi économiquement non nécessaire.

La « non nécessité économique » de la pauvreté. Tel est le deuxième constat fait par Kofi Annan.

2.1. Selon les derniers chiffres des Nations Unies, la tendance à la baisse de l'aide s'est inversée avec les engagements formulés lors de la conférence de Monterrey en 2000. Lors de cette conférence, les pays présents ont promis quelque 16 milliards de dollars supplémentaires, chaque année, à l'horizon 2006.

Pourtant, cette majoration ne porterait le total qu'à 0,26% à peine du revenu national brut des 22 membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

C'est encore loin des 0,7% vers lesquels les pays riches ont promis de tendre à Monterrey et Johannesburg. C'est aussi nettement moins que le besoin estimé, qui a été chiffré sur une base prudente à environ 100 milliards de dollars par an. Si l'on veut atteindre ce chiffre, cela suppose que l'on arrive à multiplier par deux l'aide pour la porter à environ 0,5% du revenu national brut des pays qui font partie du Comité d'Aide au Développement.

Le Président de la Banque Mondiale, James Wolfensohn a récemment dit respectivement rappelé que les pays riches réunissent à peine 60 milliards chaque année pour l'Aide Publique au Développement, alors qu'en même temps ils dépensent - aussi chaque année - sans problème 900 milliards de dollars pour des dépenses en armements. Il a rajouté que le terrorisme et l'Irak ont chassé le développement de l'agenda mondial.

Ces chiffres, cette comparaison nous interpellent. Ils doivent nous inciter à agir et nous le faisons. Nous avons redoublé d'efforts ces dernières années et nous allons continuer à augmenter nos efforts.

Mais il y a plus : Nous devons aussi faire en sorte que d'autres contribuent mieux et plus.

Ensemble avec les autres membres du Club informel des 0,7%, il nous revient à cet égard un rôle particulier et le moment me semble a priori propice pour donner un coup d'accélérateur à la machine.

Au sein des Nations Unies, nous serons amenés au mois de septembre à faire le point sur la première phase des **Objectifs du Millénaire**. Cet exercice absolument crucial a essentiellement pour objet de situer la communauté internationale par rapport aux objectifs fixés pour 2015, dont le premier est celui de réduire la pauvreté de moitié d'ici-là.

Une augmentation substantielle des efforts de la communauté internationale est essentielle, si nous voulons atteindre les ODM et si nous voulons efficacement lutter contre la pauvreté.

Cependant, ni cette augmentation à elle-seule, ni les projets et programmes - que différentes coopérations européennes et autres réalisent - ne sauraient à eux seuls résoudre le problème de la pauvreté.

Pour mettre en oeuvre le concept de la « non nécessité économique » de la pauvreté, la coopération devra se concentrer également sur un certain nombre d'autres éléments-clés.

Parmi ces éléments-clés, il y en a au moins deux qui revêtent une importance particulière. Je vise ici la cohérence des politiques et le développement durable. Je voudrais m'y attarder quelques instants.

## 2.2. La cohérence des politiques

Les progrès dans les relations Nord-Sud sont aussi fonction de la cohérence des politiques. Cette cohérence permet d'introduire dans le processus de la globalisation une dimension sociale et humaine, laquelle est absolument essentielle. Cela veut dire en particulier que l'objectif de la lutte contre la pauvreté doit être pris en compte par les différentes politiques menées aux niveaux national, européen et mondial, qu'il s'agisse des politiques agricole, commerciale, environnementale, financière, etc.

Il est impératif dans ce contexte de placer la personne humaine au centre des préoccupations.

L'action du Luxembourg dans les pays en développement s'inscrit dans un environnement façonné en premier lieu par la politique menée par les gouvernements de ces pays, mais également par les politiques qui sont définies notamment au sein de l'Union Européenne et qui sont défendues ensuite à l'OMC, à l'ONU ou encore dans les autres Institutions de Bretton Woods.

Je voudrais ici illustrer l'importance de la cohérence des politiques par la problématique de l'agriculture. Qu'il soit clair cependant que si je prends aujourd'hui l'exemple de l'agriculture, je ne veux - ce faisant - en rien diminuer la gravité d'autres problèmes, comme celui de la dette dont nous savons qu'il réduit singulièrement la marge de manoeuvre des pays en développement.

#### *La problématique de l'agriculture*

Quels sont les **constats** que nous faisons en la matière ?

- ◆ Nous constatons le développement d'une agriculture à productivité élevée dans les pays du Nord et dans certains pays en développement comme le Brésil, l'Argentine, la Chine et la Thaïlande.
- ◆ Nous constatons cependant que dans la grande majorité des pays en développement l'agriculture est une agriculture familiale à très basse productivité.

- ◆ Nous constatons l'ouverture des marchés, y compris agricoles des pays en développement.
- ◆ Nous constatons la suppression de certains mécanismes de régulation des marchés agricoles aux Etats-Unis mais aussi, dans une moindre mesure, dans l'Union Européenne.
- ◆ Nous constatons une baisse des prix agricoles dans tous les pays et plus particulièrement dans les pays en développement.
- ◆ Nous constatons des déficits alimentaires croissants dans les pays en développement les plus pauvres et une poursuite de l'exode rural qui conduit chaque année quelque 100 millions de ruraux à aller s'entasser dans les bidonvilles.

**Les prix mondiaux des principaux produits d'exportation agricoles** - maïs, blé, soya, coton et riz - ont chuté de plus de 40% depuis 1996. Un phénomène similaire s'observe en ce qui concerne les produits d'exportation qui occupent une place importante, surtout auprès de certains des Pays les Moins Avancés. Ainsi, en 20 ans, les prix du café, du cacao, du sucre et de l'huile de palme ont diminué de plus de 60%.

Nous constatons par ailleurs que les conditions de marché sont dans bien des cas telles que par exemple dans les pays ouest-africains les produits importés - souvent subventionnés au départ - se vendent moins chers que les produits locaux.

# *« Les prix mondiaux des principaux produits d'exportation agricoles - maïs, blé, soya, coton et riz - ont chuté de plus de 40% depuis 1996. »*

- ◆ Au Mali, au Burkina Faso et au Niger – pays-cible de la coopération luxembourgeoise -, le riz importé se vend à des prix inférieurs à celui du riz local.
- ◆ A Dakar au Sénégal, - autre pays-cible -, le poulet importé se vend à des prix inférieurs au prix de production et donc inférieurs à celui du poulet sénégalais. Plus de la moitié des producteurs sénégalais ont entre-temps arrêté leurs activités.
- ◆ Au Ghana, le riz importé est vendu à des prix inférieurs à celui des producteurs locaux. Les produits de concentré de tomate importés faits sur base de produits subventionnés concurrencent les tomates ghanéennes sur le même marché.
- ◆ Haïti a été presque autosuffisant en production de riz en 1990. Aujourd'hui, la production locale s'est effondrée. Elle est de l'ordre de 50% de celle de 1990. L'autre moitié est couverte par des importations à bon marché. Selon Oxfam International, tant que le riz est aussi bon marché, les Haïtiens ne sortiront jamais de la pauvreté.
- ◆ L'Inde se développe depuis quelques années. L'Inde se développe même très vite et substantiellement. Parallèlement, la situation de la paysannerie indienne, qui compte quelque 600 millions de personnes, se dégrade rapidement. Les prix agricoles ont chuté de façon vertigineuse. Cette a même atteint pour certains produits, comme la canne à sucre et les oléagineux entre 40 et 80%. La faim et la malnutrition se développent. Mme Patniak, Professeur à l'Université de New

Delhi, parle même d'une ré émergence de la famine qui devient dans certaines régions un véritable phénomène de masse.

*Que peuvent faire l'Union Européenne et la communauté internationale ?*

Nous ne saurions, Mesdames, Messieurs, sous-estimer ni la gravité ni la complexité de ces questions mettant en jeu des intérêts souvent contradictoires et impliquant des Etats souvent inégaux de même que plusieurs organisations régionales et internationales. Il n'y a pas de réponse simple à des questions et problèmes qui sont, par définition, complexes.

Le Conseil des Ministres de l'Union Européenne a adopté en avril dernier un plan d'action concernant les chaînes de produits de base agricoles et un partenariat avec l'Afrique pour le coton.

Parmi les stratégies que prévoit ledit plan d'action, on peut citer la diversification de la production, l'incitation de tous les pays développés d'ouvrir leurs marchés aux produits en provenance des Pays les Moins Avancés - conformément à l'initiative européenne « tout sauf les armes » -, l'investissement durable, la mise en oeuvre de mécanismes visant à stabiliser les prix des produits de base, etc. etc. L'intégration régionale des pays en développement - que préconise également la Convention de Cotonou - ne manquera par ailleurs pas d'avoir des effets bénéfiques sur leurs possibilités, d'une part, de développer les relations commerciales et

économiques entre eux et, d'autre part, d'accroître leur accès au marché mondial. J'ai pu m'en rendre compte en particulier la semaine dernière à Accra au Ghana lors de la Troïka avec les Etats-membres de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest.

L'Union Européenne a procédé l'année passée à une révision de sa Politique Agricole Commune (PAC) en découplant partiellement les aides agricoles de la production. La réforme est en cours et la discussion se poursuit pour évaluer la portée exacte de cette réforme sur le commerce agricole international.

S'agissant des travaux en cours à l'OMC dans le cadre du Doha Round, le Luxembourg se félicite de l'adoption par le Conseil Général de l'OMC le 1er août 2004 d'un important accord-cadre dans le contexte des négociations du cycle de Doha.

Parmi les éléments les plus importants des dispositions agricoles de cet accord-cadre qui intéressent les pays en développement, on peut signaler en particulier l'engagement d'arrêter les restitutions à l'exportation et l'assistance technique liée au commerce et le renforcement des capacités. Dans le chapitre 'traitement spécial et différencié', les préoccupations particulières des pays en développement sont reconnues notamment au niveau de la sécurité alimentaire et du développement rural. Ces pays pourront présenter une liste de produits spéciaux et disposer d'un mécanisme de sauvegarde spéciale.

En ce qui concerne la question du coton, le Luxembourg reste sensible à l'initiative que quatre pays de l'Afrique de l'Ouest – Burkina Faso, Bénin, Mali, Tchad – ont lancée à l'OMC. Il s'agit d'une question vitale pour ces pays. Les 147 membres de l'OMC ont reconnu l'importance de la question du coton et décidé qu'elle sera traitée de manière ambitieuse, rapide et spécifique dans le cadre des négociations sur l'agriculture.

Lors de l'élaboration des modalités de l'accord-cadre à l'OMC, l'Union Européenne devrait à l'avenir prendre en compte davantage encore l'évolution des marchés des pays en développement, notamment les moins avancés. Il s'agira également de concilier les intérêts de ces pays avec ceux de l'Union Européenne soucieuse de maintenir une agriculture multi-fonctionnelle. Il s'agira, en fin de compte, de faire du Doha Round un véritable cycle du développement.



Mesdames, Messieurs,

Je suis en train de parler de la « non-nécessité économique » de la pauvreté. Je viens d'analyser ce principe, ce postulat par rapport à la cohérence des politiques et la question agraire. Je voudrais maintenant l'aborder sous l'angle du développement durable.

### 2.3. Le développement durable

Le développement durable constitue, selon les termes de l'article 1 de la loi du 6 janvier 1996, un objectif majeur de la politique de coopération luxembourgeoise.

Ce principe de base, ancré dans la législation luxembourgeoise, s'inscrit dans le droit fil des principes arrêtés au Sommet de Rio de 1992.

Dans la plupart des pays en développement, la question du développement durable concerne surtout les aspects de l'accès équitable aux ressources naturelles, de la gestion et de la préservation à long terme de ces mêmes ressources naturelles.

La destruction des ressources naturelles -telle que le déboisement et la destruction d'habitats naturels, la surexploitation de certaines espèces animales et végétales, la pollution des eaux et la dégradation des terres due en particulier à des formes de production agricole non adaptées- accélère la croissance de la pauvreté, qui elle-même, à son tour, pour conséquence que les ressources restantes sont exploitées plus vite encore, suivant le principe «premier venu, premier servi» et c'est ainsi que la dramatique mécanique du cercle vicieux s'enclenche.

L'exemple de Haïti avec pratiquement la totalité de ses forêts déboisées, une grande partie de ses terres largement dégradées et 80% de sa population vivant sous le seuil de pauvreté

illustre bien l'envergure de ce cercle vicieux.

Haïti nous montre en plus la grande vulnérabilité d'une telle société face à une crise extérieure. Je vise ici le hurricane qui a récemment frappé l'île.

Le développement durable constitue aussi un thème transversal de la coopération luxembourgeoise. Il y a ainsi une référence à la notion de développement durable dans tous les Programmes Indicatifs de Coopération.

La notion de développement durable trouve encore concrètement son reflet dans le projets de gestion des ressources en eau et d'accès à l'assainissement de la coopération luxembourgeoise.

#### *Exemples :*

En Namibie, un projet financé par la coopération luxembourgeoise soutient dans les régions les plus pauvres la stratégie nationale qui vise à réaliser un accès durable à l'eau. Ainsi, des points d'eau sont aménagés au sein des communautés qui sont responsables elles-mêmes de la gestion et du maintien en bon état de ceux-ci. Pour cela, ces communautés ont créé des comités de gestion et un code qui règle l'accès à la ressource.

Dans la région des Hauts-Bassins du Burkina Faso, le projet d'aménagement participatif des forêts classées vise à accompagner le Gouvernement

burkinabè dans la mise en oeuvre de son Programme National d'Aménagement des Forêts.

Le projet luxembourgeois concerne deux forêts de la province du Houet.

Dans ces deux forêts – dont l'une se trouve dans un état particulièrement dégradée - des plans d'aménagements ont été élaborés avec les populations locales. Ils sont en cours d'exécution par des groupements de gestion forestière élus par les populations et chargés d'opérer un suivi quotidien des différentes portions de forêt. Afin d'accélérer la régénération de ces forêts, 35.000 plants pour le reboisement ont également été mis en terre.

Dans le cadre de sa coopération multilatérale, le Luxembourg soutient entre autres le **Water and Sanitation Program**.

Il s'agit d'un partenariat international dont la mission est d'alléger la pauvreté en aidant les pauvres à obtenir un accès durable aux services de l'eau et de l'assainissement.

L'appui fourni par le programme en question aide les gouvernements et la société civile à développer et à mettre en oeuvre des politiques et stratégies cohérentes et équitables dans les domaines de l'eau et de l'assainissement tout en tenant en compte d'une gestion durable de la ressource. Cela permet aux gouvernements nationaux et locaux de réaliser

des investissements effectifs et à plus grande échelle, financés pour la plus grande partie par des projets de développement et l'argent de l'annulation de la dette.

La contribution du Luxembourg à ce projet va de pair avec son engagement pour les thèmes de l'accès à l'eau, l'assainissement et les habitations humaines dans le cadre de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable (CDD). Le Luxembourg est actuellement membre du Conseil de cette Commission et il assurera une fonction de coordination au cours du premier semestre de l'année prochaine, lors de la Présidence luxembourgeoise.



## 2<sup>ème</sup> partie

J'ai déjà mentionné tout à l'heure la question de la qualité et de l'efficacité de la coopération. J'attache beaucoup d'importance à ces aspects de qualité et d'efficacité. Lorsque nous parlons de qualité et d'efficacité, nous visons en fait des facettes aussi diverses que

- ◆ la concentration géographique,
- ◆ la concentration sectorielle et la dimension stratégique de la coopération,
- ◆ le suivi et l'évaluation de même que
- ◆ le rapprochement vers le terrain.

Je voudrais, tour à tour, aborder maintenant ces trois points en concentrant mon attention plus particulièrement sur la coopération bilatérale.

## 1. La concentration géographique

S'agissant de la concentration géographique, le Luxembourg a choisi de coopérer avec dix pays-cible. Vous les connaissez.

Le choix a été fait sur base de toute une série de critères, parfois variables d'ailleurs. Il se base cependant pour l'essentiel sur classement de l'Indice de Développement Humain (IDH). Tous les pays-cible se trouvent dans la deuxième partie de ce classement, donc parmi les pays les plus pauvres.

L'accord de coalition prévoit que les critères en vue de la détermination des pays-cible seront soumis à une révision. J'ai eu déjà l'occasion de m'exprimer à différentes reprises sur la manière de mettre en oeuvre ce texte.

Le choix des 10 pays-cible de la coopération luxembourgeoise ne répond pas à des critères strictement scientifiques, qui n'existent d'ailleurs pas en la matière.

L'Indice du Développement Humain devra rester le principal critère en la matière. Il y a lieu de relever que le texte emploie le terme « révision » et non pas le terme « changement ». J'en conclus que lorsque l'exercice de révision aura été mené à terme, il n'est pas certain qu'il y ait des changements. Cela peut être le cas, mais cela peut tout aussi bien ne pas être le cas. On verra bien.

L'exercice de révision est un exercice que je vois sur le moyen et le long terme. Il ne faut rien précipiter.

Tout comme l'on ne commence pas à coopérer avec un pays partenaire d'un jour à l'autre, l'on ne se retire pas d'un jour à l'autre. Quant à la situation actuelle, mon analyse est qu'à ce stade aucun des pays-cible n'a in globo atteint un stade de développement qui lui permettrait de voler de ses propres ailes et qui permettrait ainsi à la Coopération luxembourgeoise de se retirer.

Ceci ne veut pas dire que nous n'allons pas procéder à une réorientation ou une adaptation dans certains cas. Au contraire.

Je voudrais illustrer aujourd'hui mon propos par l'exemple de deux de nos pays cibles, le premier que j'ai visité en octobre : le Cap Vert. Le second : le Vietnam, que je m'appête à visiter la semaine prochaine.

### Le Cap Vert

Le Cap Vert est classé à la place 105 de la liste du développement humain publiée par le Programme des Nations Unies pour le Développement. Il est en train de réussir ce que l'on appelle la graduation au niveau des instances internationales, ce qui lui permettra de sortir à terme de la liste des Pays les Moins Avancés et il faut s'en réjouir ensemble avec nos amis cap-verdiens.

Est-ce pour autant un pays qui peut voler des ses propres ailes ?

Est-ce pour autant un pays duquel le Luxembourg pourrait se retirer ?

La réponse à ces deux questions est pour moi assurément négative et je pense pouvoir dire que les membres de la Chambre des Députés, Messieurs François Bausch et Marc Angel, qui m'ont accompagné au Cap Vert, partagent largement ce sentiment ; ils ont – comme moi – eu l'occasion de se rendre compte de visu de la situation dans l'archipel, à savoir :

1. Même si des progrès ont été faits, l'économie du Cap Vert reste une économie très vulnérable qui certes se développe, mais qui se développe non sans difficultés et les secteurs réellement porteurs ne sont pas légion, loin s'en faut.
2. Pour ses ressources, le Cap Vert dépend très largement d'apports provenant de l'étranger. Ces fonds représentent approximativement les 2/3 du budget. Ils proviennent essentiellement des coopérations européennes et de la diaspora cap-verdienne - je vise ici en particulier la communauté cap-verdienne que nous accueillons au Luxembourg.
3. Plusieurs coopérations européennes se sont retirées ou s'appêtent à opérer un retrait du Cap Vert, ce qui a bien entendu

un effet négatif sur les ressources du pays, le Luxembourg étant, notons-le, ensemble avec l'Union Européenne et le Portugal le principal contributeur au Cap Vert. Il reste à voir si ces retraits pourront être compensés par des initiatives émanant d'autres contributeurs.

4. En dépit des progrès qui sont faits et qui continuent d'être faits, des inégalités sociales persistent au Cap Vert. Et même, la pauvreté et la pauvreté extrême continuent de progresser. Nous avons pu nous en rendre compte sur place notamment dans les quartiers pauvres de la capitale Praia et les chiffres des dernières enquêtes l'attestent également. Ainsi la pauvreté a augmenté de 30 à 36% entre 1989 et 2002, la pauvreté extrême augmentant dans la même période de 14 à 20%.

Tous ces éléments illustrent, avec d'autres encore, la vulnérabilité du Cap Vert.

Ils sont pour nous non pas un motif de renonciation, mais ils constituent au contraire un défi de faire mieux encore dans les années à venir, ensemble avec nos partenaires cap-verdiens.

Abstraction faite des longues relations de partenariat et des liens d'amitié très solides qui lient le Cap Vert au Luxembourg et vice versa, ils nous incitent à continuer à répondre présent au Cap Vert.

*« Malgré les ressources naturelles substantielles comme le riz, le café, le pétrole ou le gaz, le Vietnam reste un pays pauvre, avec un PIB par habitant de seulement 436,-USD par an »*

Ceci étant dit, notre coopération pour les années à venir va sans doute, dans certains de ces aspects, prendre une dimension légèrement différente de la dimension du passé.

Pour ne prendre que le seul exemple du secteur de l'éducation, la Coopération luxembourgeoise était durant ces dernières années essentiellement active dans le domaine de la mise en place des infrastructures (constructions d'écoles etc.).

Le Luxembourg continuera de financer des infrastructures d'éducation au Cap Vert, là où cela est encore nécessaire.

Ceci étant dit, nous constatons à l'heure actuelle que ce qui fait le plus défaut au Cap Vert, ce sont les investissements en « soft » dans le domaine de l'éducation et de la formation. Ce constat que notre partenaire cap-verdien a fait ensemble avec nous signifie qu'à l'avenir nous serons amenés davantage encore que par le passé à investir dans la formation, dans le « soft ».

Les discussions sont en cours et s'orientent en tout cas dans cette direction.

Je signale au passage que nous avons dans cet ordre d'idées déjà signé un important accord pour la formation des formateurs à Praia en octobre dernier.

En définitive, ces quelques éléments de réflexion concernant le secteur de l'éducation au Cap Vert permettent, je pense, d'illustrer

que plutôt que de se retirer, une réorientation des programmes est parfois nécessaire et utile, de façon à répondre au plus près aux besoins de nos partenaires, respectant ainsi au mieux le principe de l'appropriation qui doit présider à toute initiative en la matière.

Venons-en maintenant au Vietnam.

#### Le Vietnam

Le Vietnam est souvent cité comme un pays en plein essor. Le taux de pauvreté a pu être réduit de moitié entre 1993 et 2002. Le Vietnam fait également preuve d'une croissance soutenue de son économie avec un taux de croissance moyen de l'ordre de 7%.

Face à ces indicateurs, d'aucuns pourraient se demander pourquoi le Vietnam compte parmi les 10 pays-cibles de la coopération.

En réalité, ces indicateurs positifs sont largement compensés, d'une façon négative, par un certain nombre d'autres facteurs.

Par exemple : Malgré les ressources naturelles substantielles comme le riz, le café, le pétrole ou le gaz, le Vietnam reste un pays pauvre, avec un PIB par habitant de seulement 436,- USD par an.

Dans le rapport sur le développement humain du PNUD, le Vietnam se situe à la 112e place sur 177 pays.

Environ 65% des 80 millions d'habitants vivent encore de l'agriculture qui ne compte pourtant que pour 23% du PIB. Ces gens, qui vivent de l'agriculture, font bien souvent partie des plus pauvres parmi les plus pauvres.

Les inégalités tendent à se creuser entre la ville et la campagne. La pauvreté extrême se concentre au Vietnam pour l'essentiel dans les provinces rurales reculées. Alors que le taux de pauvreté reste en-dessous de 5% pour Hanoi, Ho Chi Minh et Da Nang, les provinces du nord, quant à elles, affichent un taux de pauvreté supérieur à 70%.

Environ 29% de la population, c'est à dire plus de 23 millions de Vietnamiens, survivent avec moins d'un dollar par jour.

Au niveau national, le développement du secteur privé est ralenti par des difficultés liées à l'accès au crédit et à la terre. Environ la moitié des crédits bancaires vont aux entreprises d'Etat et le secteur public ne saura pas créer les emplois nécessaires pour les 1,4 millions de jeunes qui entrent chaque année sur le marché de l'emploi.

J'estime que la persistance d'une pauvreté extrême et la nécessité d'offrir des débouchés aux jeunes doivent nous conduire à concentrer à l'avenir nos activités surtout dans ces deux domaines.

Nous allons en parler la semaine prochaine

avec nos partenaires vietnamiens, lorsque nous visiterons des projets sur place dans les deux domaines visés et surtout lorsque nous ferons le point sur notre coopération à Hanoi jeudi prochain.

Nous devons également voir ensemble avec nos partenaires vietnamiens si nous pouvons initier de nouveaux projets-pilotes, à propos desquels le Luxembourg dispose d'une certaine expérience ; je vise ici en particulier celle acquise par le programme des écoles hôtelières.

#### Un nouveau pays cible ?

Le passage de l'accord de coalition sur la révision des critères a relancé les discussions sur le choix d'un nouveau pays-cible, notamment sur base du critère de proximité ou de voisinage.

Je voudrais dire à cet égard que, pour ce qui est du principe, je ne suis pas opposé à une telle discussion. Au contraire, le processus de coopération doit être un processus évolutif et dynamique. Je voudrais aujourd'hui simplement nourrir ce débat en me limitant à trois ou quatre remarques d'un ordre plus général :

1. Notre objectif principal devra rester celui de la lutte contre la pauvreté.
2. Le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE a incité le Luxembourg non pas à augmenter le nombre des pays-cible, mais plutôt à le réduire, ceci dans une optique de concentration en vue de plus d'efficacité encore.

*« Environ 29% de la population, c'est à dire plus de 23 millions de Vietnamiens, survivent avec moins d'un dollar par jour. »*

3. Le Luxembourg dédie, chaque année, +/- 6.000.000 Euros au Balkans. Même si la région des Balkans n'est pas un pays ou une région-cible, la contribution financière annuelle dans les Balkans correspond bien à une enveloppe de pays-cible. En termes de déboursements du moins, nous avons donc d'ores et déjà dans les faits une 12<sup>ième</sup> région-cible. La même remarque vaut d'ailleurs pour les Territoires Palestiniens.
4. En fonction de leur degré de développement et dans un souci d'efficacité de la coopération, je compte voir la coopération luxembourgeoise se retirer d'un certain nombre de pays non-cible dans les années à venir respectivement entamer le processus y relatif.



Deuxième élément ayant trait à l'efficacité et à la qualité de l'aide :

## **2. La concentration sectorielle et la dimension stratégique de la coopération**

La **concentration sectorielle** a conduit le Luxembourg à se focaliser sur les secteurs sociaux, à savoir l'éducation et la formation, l'eau et l'assainissement, la santé et le développement rural intégré.

A l'intérieur de ces différents secteurs, nous allons encore tenter dans les prochaines années

de procéder à une nouvelle concentration à l'intérieur de chaque secteur en nous concentrant par exemple dans le domaine de l'éducation plus encore sur le sous-secteur de la formation professionnelle.

Il ne faut pas non plus négliger la **dimension stratégique** de la coopération luxembourgeoise qui est passé d'une approche projet à une approche programme dans les cadres des PIC.

Les PIC permettent aussi de s'assurer qu'un certain nombre de **grands principes** soient pris en compte dans le cadre de la coopération entre le pays-cible et le pays partenaire, comme par exemple la bonne gouvernance, le respect des principes démocratiques et les droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes de même que le principe de la cohérence des actions envisagées par rapport à la politique du pays partenaire, c'est-à-dire sa stratégie nationale de développement et de lutte contre la pauvreté ainsi que ses politiques sectorielles.

Le PIC est enfin et surtout un instrument de **planification à long terme**. Il permet un véritable suivi et une évaluation des projets et programmes, notamment par les revues et examens qui sont effectués à la moitié du parcours de chaque PIC et par l'institutionnalisation des Commissions de Partenariat au sein de laquelle les responsables des deux pays partenaires se réunissent chaque année pour faire le point sur leur coopération.

La dimension stratégique de la coopération et les PIC permettent aussi, en leurs différents aspects, de renforcer le concept de **partenariat** avec nos pays-cible.

Cela aussi ou plus précisément surtout cela contribue à améliorer l'efficacité de la coopération, alors qu'il ne faut jamais oublier que l'objectif final doit toujours être celui de l'**appropriation** et c'est pour cela qu'une priorité absolue doit être accordée à ce principe.

« Partenariat » et « appropriation » mériteraient que l'on y consacre aussi de substantiels développements. Faute de temps, je le ferai à une autre occasion.

### 3. L'évaluation et le suivi

#### 3.1. La politique de coopération luxembourgeoise se veut une politique de qualité.

J'ai déjà abordé l'aspect de l'évaluation et du suivi, lorsque j'ai parlé tantôt des PIC. Je n'ai donc plus besoin de revenir à cet aspect.

Durant ces dernières années, une importance accrue a été accordée à l'évaluation et au suivi des projets. Je voudrais citer ici à titre d'exemple le programme d'évaluation externe annuel de la Coopération luxembourgeoise qui couvre soit des projets spécifiques, soit des programmes sectoriels ou bien encore des programmes pays.

Ainsi, la coopération a procédé à une évaluation pays en Namibie, et à celle du programme eau et assainissement au Nicaragua. L'évaluation du secteur éducation au Cap Vert est en cours, celle du secteur santé au Laos est en préparation. S'y ajoutent les révisions à mi-parcours des PIC dans six de nos pays-cible dont j'ai déjà fait état.

Ces évaluations externes sont réalisées selon une méthodologie standardisée qui se base sur des travaux techniques internationalement reconnus et développés au sein du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Ces évaluations externes nous permettront, je l'espère, d'améliorer les modes de gestion et de suivi et, partant, l'efficacité de l'aide.

Il est bien entendu que nos pays partenaires tirent également de grands bénéfices de ces évaluations externes.

Ces mécanismes d'évaluation externes s'ajoutent aux systèmes de contrôle institutionnalisés comme le contrôle financier de la Coopération par la Cour des Comptes.

Mesdames et Messieurs,

3.2. Oui, la politique de coopération luxembourgeoise se veut une politique de qualité. Des efforts en ce sens ont déjà été entrepris. Je viens d'en décrire un certain nombre. Des efforts continueront d'être faits dans les années à venir.

Tous les efforts faits par la coopération en matière de qualité, comme l'évaluation et le suivi, ne signifient pas pour autant que la coopération ne risque pas de temps en temps de connaître des avatars ou qu'elle risque de se trouver exposée à des contre-coups.

L'évaluation, le suivi et le contrôle permettent de minimiser les risques pour la coopération. Ils ne sauront jamais les éliminer à 100%.

Parfois, la coopération subit aussi de véritables coups durs. Je vise ici aujourd'hui la destruction par l'armée israélienne d'un de nos projets dans la bande de Gaza il y a quelques trois semaines.

Je compte faire un rapport détaillé à ce sujet à la Commission des Affaires étrangères dans les semaines à venir.

Je voudrais cependant aujourd'hui à nouveau vous faire part de ma profonde consternation face à cette destruction tout en exprimant le souhait que dans les mois à venir des progrès substantiels puissent être faits dans le processus de paix au Proche-Orient.

Une chose est certaine aujourd'hui : les habitants des Territoires Palestiniens ont aujourd'hui plus que jamais besoin de l'aide internationale, sans laquelle ils peuvent au mieux survivre ou vivoter, l'agence onusienne humanitaire en charge des

territoires fait par exemple pour la seule année 2004 à ce jour état de besoins non couverts de 120.000.000 euros.

J'étais en train de parler de la qualité de la politique de coopération

3.3. Dans ce contexte de la qualité et de l'efficacité j'ai le plaisir de vous annoncer aujourd'hui que j'ai la ferme intention de procéder, de concert avec le Secrétariat Général du Ministère des Affaires Etrangères, à une réorganisation des services de la Coopération après la Présidence luxembourgeoise. J'ai d'ailleurs déjà pris une première série de mesures dans ce contexte.

Parmi les principes qui présideront à cette réorganisation qui sera véritablement mise en oeuvre dès le second semestre de l'année prochaine, je retiens d'ores et déjà les principes suivants :

1. Concentration des ressources humaines là où il y a des besoins, là où les besoins sont les plus pressants.
2. Redéfinition de certaines tâches.
3. Mise en place d'une véritable structure pyramidale.
4. Mise en place d'un véritable desk « juridique et financier ».
5. En fonction des disponibilités en termes de personnel, renforcement notamment du desk « Humanitaire » et du desk « ONG ».

J'ajoute que je serais personnellement également favorable à la création d'un poste d'auditeur interne au sein de la Direction de la Coopération. Cet auditeur interne pourrait d'ailleurs également être mis à la disposition des ONG.

Toujours dans ce même contexte, je me prononcerai, le moment venu, sur l'opportunité ou non de procéder à une révision de la loi de 1996 sur la coopération.

#### **4. Le rapprochement vers le terrain Le rapprochement vers le terrain vise aussi à améliorer la qualité.**

Cette présence sur place permet d'assurer au mieux le suivi des projets et programmes au jour le jour. Elle permet de tenir mieux compte de la stratégie des partenaires avec pour objectif de favoriser l'appropriation.

Des bureaux sont d'ores et déjà ouverts à Dakar, Hanoi et Praia. L'expérience est concluante.

Nous allons poursuivre cette politique de rapprochement vers le terrain dans un souci d'efficacité de notre politique, sans pour autant démultiplier les missions – une mission peut parfaitement couvrir plusieurs pays-cible. L'ouverture d'une mission à Managua est prévue dans les deux années à venir. Par après, nous allons probablement établir une présence supplémentaire en Afrique de l'Ouest, vraisemblablement à Ouagadougou.



Je voudrais finalement encore dans le contexte de la qualité de l'aide mentionner les **effets de synergie** que produisent les différentes interventions de la coopération luxembourgeoise entre elles et aussi avec les autres coopérations bilatérales de même qu'avec la coopération multilatérale.

En définitive, le processus d'évaluation et de suivi est un processus de qualité, mais aussi un processus d'apprentissage pour tous les partenaires impliqués, un processus leur permettant de tirer des enseignements pour améliorer leur travail futur. C'est de cette façon que je vois les choses.



### **3<sup>ème</sup> partie**

## **Deux des piliers de la coopération : les ONG et l'Humanitaire**

### **Les ONG**

Je considère la coopération mise en oeuvre par les ONG comme l'un des piliers de la coopération luxembourgeoise. Leur action constitue un complément indispensable à l'action gouvernementale proprement dite et ma porte sera toujours ouverte pour toutes les ONG pour échanger des vues, des idées, des expériences pour discuter de tel ou tel projet, pour discuter de tel ou tel problème et contribuer à sa solution.

Les 79 ONG agréées auprès du Ministère représentent un vivier de compétences aussi diverses que spécialisées.

Grâce à des instruments de coopération adaptés, nous pouvons soutenir les activités des ONG tout en tenant compte des spécificités de la société civile luxembourgeoise.

15 ONG bénéficient d'un accord-cadre, qui inscrit leur collaboration avec le Ministère dans une optique programmatique et pluriannuelle selon une orientation stratégique bien définie. Actuellement, le Ministère soutient les programmes de ces ONG à hauteur de 80 % de leur budget global.

A côté de l'accord-cadre, la plupart des autres ONG agréées sont soutenues par le Ministère par le biais du cofinancement. Les taux de cofinancement varient entre 2/3 et 3/4 du coût total du projet.

Les relations de coopération entre le Ministère et les ONG sont gouvernées par le principe de l'autonomie des ONG et cela malgré le soutien financier conséquent du Gouvernement. Ainsi, le Ministère n'interfère pas dans les choix stratégiques opérés par les ONG.

Cependant autonomie ne veut pas dire autarcie.

Les échanges entre le Ministère et les ONG sont fréquents et francs et permettent de jeter

ensemble les bases de ce que la coopération avec les ONG sera dans les années à venir. Dans le cadre de ces échanges, le Cercle des ONG – qui regroupe la très large majorité des ONG – assume une fonction de coordination extrêmement utile tant pour les ONG que pour le Ministère.

Les ONG en général et le Cercle des ONG en particulier ont aussi un rôle d'impulsion à remplir. Elles ne cessent de dénoncer les situations intenable ou d'attirer l'attention, à leur manière, sur de telles situations. Il s'agit d'ailleurs là de l'une de leurs forces.

Aussi nos échanges avec les ONG ne se limitent-ils pas à des échanges sur les projets et réalisations des ONG, mais ces échanges s'inscrivent dans un cadre plus vaste englobant notamment des questions ayant trait à notre coopération surtout bilatérale, voire des questions franchement politiques, telle que par exemple la cohérence des politiques dont j'ai parlé tout à l'heure.

Ces échanges, ce débat avec les ONG permet de faire avancer les choses, il permet aux idées-forces de la coopération de percer mieux encore.

Même si la politique ne peut et ne doit pas dans tout suivre les ONG, je voudrais mentionner ici le rôle particulier que les ONG auront à jouer pendant la Présidence. Je suis sûr qu'ils assumeront pleinement ce rôle.

Lors de deux rencontres avec les ONG européennes à Prague en septembre et Maastricht en octobre, j'ai pu me rendre compte des impulsions, largement positives, que les ONG européennes sont capables de donner. Je suis certain que nos ONG luxembourgeoises et le Cercle des ONG seront à la hauteur. J'en veux pour preuve la première initiative concrète qu'ils ont d'ores et déjà prise d'organiser au mois de décembre un forum avec des ONG de deux des dix nouveaux Etats-membres afin d'échanger idées et expériences et de relancer le concept de la coopération Nord-Nord-Sud, qui peine actuellement à devenir réalité. Je me ferai bien entendu un plaisir d'assister à ce forum.

Mesdames, Messieurs,

Il ne suffit pas de faire, encore faut-il faire savoir que l'on fait.

Le Gouvernement se doit aussi d'informer le public des enjeux et des résultats de la coopération. Il ne peut le faire seul, il doit le faire ensemble avec la société civile en général, et avec les ONG en particulier et le Gouvernement appuie dès lors chaque année les ONG dans leurs efforts de sensibilisation.

Soucieux de tenir compte de la motion que votre Chambre a adoptée en février dernier ainsi que de l'intérêt croissant que les ONG montrent pour la question, j'ai proposé dans le cadre du projet de budget qui vous est soumis une augmentation substantielle de la ligne

budgétaire permettant de cofinancer les activités de sensibilisation des ONG.

« Investissons de manière conséquente dans la sensibilisation et l'éducation au développement – les résultats seront au rendez-vous », tel doit être le mot d'ordre en la matière.

Je termine sur ce point en disant que j'accorde personnellement une importance capitale à l'éducation au développement. J'aurai l'occasion de me pencher plus en détail sur cette question lors de l'une de mes prochaines déclarations.

### **L'action humanitaire**

Les besoins en aide humanitaire vont sans cesse en croissant. Les chiffres sont inquiétants. Je partage à cet égard l'analyse du Président de la Croix Rouge Internationale qui a déclaré lors de sa récente visite à Luxembourg qu'il n'y avait guère d'évolution positive en vue et que le nombre et l'intensité des conflits ne vont sans doute pas diminuer dans les années à venir.

La reprise de la flambée de violence en Côte d'Ivoire et la situation des Territoires Palestiniens ne sont que deux exemples d'une longue liste de situations qui risquent de nous occuper au cours des mois à venir. Je pourrais citer à titre d'exemple l'Irak, l'Afghanistan ou les Grands Lacs.

Les interventions du Gouvernement sont multiples et variées, tant en ce qui concerne le type

# *« Investissons de manière conséquente dans la sensibilisation et l'éducation au développement – les résultats seront au rendez-vous »*

d'intervention que les régions dans lesquelles le Luxembourg est amené à agir ; - Qu'il s'agisse de conflits armés, civils ou militaires – ECHO, le Bureau d'aide Humanitaire de la Commission Européenne en a compté une cinquantaine en 2003 – ou des crises humanitaires suite à des catastrophes naturelles ; - Qu'il s'agisse du continent africain, de l'Asie, du Proche et Moyen-Orient, des Caraïbes ou de l'Amérique du Sud, mais aussi des pays et régions qui se trouvent aux frontières de l'Europe.

Les inondations qui ont affecté les populations en Haïti et au Bangladesh ont conduit le Gouvernement au cours des derniers mois à fournir des aides humanitaires importantes à travers les différents bras du mouvement de la Croix-Rouge et quelques agences onusiennes.

En réponse à l'invasion de criquets pèlerins, mettant en péril de grandes parties des récoltes de plusieurs pays de la zone du Sahel et constituant ainsi un risque important de crise alimentaire au cours de la première moitié de 2005, le Luxembourg a contribué au programme de lutte anti-acridienne mis en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation. Sachez du reste qu'une entreprise luxembourgeoise a été engagée par la FAO pour exécuter une partie de ce programme.

Dans le contexte de la crise au Darfour touchant le Soudan, mais aussi le Tchad, le Luxembourg est parmi les principaux contributeurs de

l'aide humanitaire internationale avec plus de 1,2 millions d'Euros alloués à ses différents partenaires. D'ici la fin de l'année, j'entends prendre les décisions nécessaires pour doubler ce montant, afin de venir en aide à plusieurs millions de réfugiés et à quelques centaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur du Soudan.

Tout autant que les réfugiés, ces personnes déplacées à l'intérieur de leur pays méritent notre attention et notre soutien.

Ceux-ci se trouvent tous dans une situation d'insécurité totale, sans abris ou, au mieux, logés, tant bien que mal, dans des camps de réfugiés et dépendant presque intégralement de l'aide alimentaire. Par son action, le Luxembourg entend contribuer à cette aide alimentaire et à la gestion et au fonctionnement de ces camps, mais il entend également par ce biais garantir un retour des personnes déplacées et des réfugiés qui soit volontaire et qui se fasse dans des conditions acceptables d'un point de vue humanitaire et sécuritaire.



#### 4<sup>ième</sup> partie

### Deux défis particuliers pour 2005 : la Micro-finance et le SIDA

#### Micro-finance

Mesdames, Messieurs, Les Nations Unies ont proclamé l'année 2005, « Année du micro-crédit ». L'année du micro-crédit sera officiellement lancée à New York demain par Kofi Annan. Elle devra permettre à la communauté internationale de prendre conscience de l'importance de la micro finance dans l'élimination de la pauvreté. Il s'agira de même de développer les programmes déjà en place, et qui favorisent tous la création de secteurs financiers intégrants et durables.

Les demandes de micro-crédits qui restent à pourvoir concernent approximativement 400 à 500 millions de personnes pauvres ou à faible revenu dans le monde. Ce secteur a donc encore un long chemin à parcourir avant de réaliser pleinement son potentiel. Le fait qu'à l'heure actuelle déjà, des dizaines de millions de clients font appel à des micro-crédits ne peut que nous inciter à être optimiste pour l'avenir. Ceci dit et bien que le secteur ait connu une expansion et une diffusion significatives au cours des trente dernières années, la demande excède encore de loin l'offre et les moyens nécessaires pour y répondre.

Le Luxembourg n'a cependant pas attendu l'initiative des Nations Unies afin de donner à la micro-finance la place qu'elle mérite au sein d'une politique de développement cohérente. Les ONG jouent dans ce contexte un rôle-moteur. Elles sont les principaux animateurs de la table ronde luxembourgeoise de la micro-finance qui regroupe les principaux acteurs de la société civile et les administrations qui s'occupent de micro-finance.

Les trois axes d'interventions prioritaires que la table ronde luxembourgeoise a identifiés - et que j'ai validés - sont (1) la création d'un espace de concertation européen, (2) la sensibilisation de la place financière en vue de pouvoir mieux accueillir les acteurs potentiels, comme les fonds d'investissement en micro-finance et (3) la finance rurale.

Nous allons nous attacher à faire du concret ensemble avec les ONG en 2005 dans le domaine de la micro-finance.

Nous sommes de même en train de préparer une semaine de la micro-finance qui aura vraisemblablement lieu en novembre 2005.

#### SIDA

Plus de 42 millions de personnes vivent dans le monde avec le SIDA. Parmi ces 42 millions, 39 vivent dans les pays en développement. Le SIDA est, avec la guerre, le pire fléau auquel le monde ait eu à faire face durant les 15-20

*« Le SIDA est, avec la guerre, le pire fléau auquel le monde ait eu à faire face durant les 15-20 dernières années du 20<sup>ième</sup> siècle »*

dernières années du 20<sup>ième</sup> siècle. Il s'agit aussi d'un des principaux défis auxquels nous aurons à faire face durant les années à venir, aucun vaccin susceptible d'être disponible à court terme, à prix modéré et grande échelle n'étant en vue dans un avenir proche.

Le SIDA détruit des vies. Il détruit des espérances. Il frappe invariablement jeunes et moins jeunes. Il n'épargne pas les nouveaux-nés. Il freine voire anéantit tout développement.

Il frappe partout dans le monde, mais plus encore dans les pays en développement – 39 millions, je viens de citer le chiffre et – sous peine de rater totalement ses objectifs – la coopération se doit d'en faire une de ses priorités tant le cadre de la coopération bilatérale que dans le cadre de la coopération multilatérale.

Le Luxembourg l'a fait durant ces dernières années et la Présidence nous donnera l'occasion d'accentuer d'avantage encore cette priorité durant les six premiers mois de l'année prochaine.

Dans le cadre du programme stratégique qu'il a adopté en décembre 2003, le Conseil Européen a clairement fait de la lutte contre le SIDA l'une de ses priorités. La Présidence néerlandaise a examiné le problème sous l'angle de vue de la santé reproductive et des droits de la femme.

Le Luxembourg basera, durant sa Présidence, son action sur la globalité de la stratégie. Cette

action mettra l'accent sur l'équilibre entre la prévention et le traitement des malades du SIDA. Nous allons nous efforcer dans ce contexte de valoriser pleinement l'expérience que nous sommes en train de gagner, ensemble avec d'autres acteurs européens, sur le terrain à travers le projet ESTHER au Rwanda et qui associe deux hôpitaux de notre pays à ceux du Rwanda.

J'aurai l'occasion d'en dire plus sur notre programme « Présidence – SIDA » dans les semaines à venir et je voudrais dès lors simplement conclure ici sur ce point en rappelant avec force que pour l'heure nous perdons le combat contre le SIDA. Incontestablement.



J'aurais dû aborder bien d'autres points encore ici aujourd'hui.

J'aurais ainsi par exemple dû parler de notre coopération multilatérale qui représente 25% de notre aide au développement et qui est donc aussi un pilier essentiel de celle-ci.

J'aurais aussi dû parler de l'éducation au développement.

J'aurais dû parler des modes de financement alternatifs de l'aide au développement mis en avant sur la scène internationale, telle l'initiative dite « Lula-Chirac » ou « l'International Finance Facility » à l'initiative du Royaume-Uni, ces initiatives étant certes des initiatives intéressantes voire porteuses d'espoirs, mais elles suscitent tout autant des interrogations et des doutes. J'aurais dû parler des initiatives visant à étendre la définition internationale de l'aide publique au développement pour y inclure des initiatives en matière de désarmement, démobilisation et réintégration – il y a là, à mon sens, un risque réel qui l'on donne des mauvaises réponses à de vrais questions.

J'aurais dû parler davantage encore de l'interrelation entre commerce et développement.

Je pourrais multiplier les exemples. Mais on ne peut pas tout faire en une seule fois et le temps est maintenant venu de conclure.



Mesdames, Messieurs,

Le Luxembourg assumera la **Présidence** de l'Union Européenne lors du premier semestre de 2005.

J'ai déjà abordé trois des priorités de cette Présidence, à savoir- dans le désordre- le SIDA, la cohérence des politiques et les Objectifs du Millénaire.

Dans le contexte international, l'année 2005 sera marquée par la tenue, à New York, en septembre d'un Sommet appelé à évaluer le suivi qui a été réservé jusqu'à présent à la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement et à se mettre d'accord sur les efforts qui restent à consentir pour que ces objectifs soient atteints d'ici 2015.

Le Luxembourg aura, en tant que future Présidence, un rôle-clé à jouer dans le contexte des travaux de préparation.

Pour l'heure, les différents Etats-membres sont en train de finaliser leurs rapports nationaux. Le rapport luxembourgeois a été finalisé la semaine dernière.

D'ici le mois de septembre 2005, l'Union Européenne aura en particulier à convenir du montant de l'aide qu'elle sera disposée à mettre à disposition après 2006.

*« si une femme a un enfant de deux ans qui n'est pas pris en charge par une structure, ça fait un gosse de deux ans qui est dans la rue du matin au soir, sans rien avoir à manger »*

Madame Angela Cardoso de l'Organisation des Femmes du Cap Vert



Au niveau international, les relations avec les pays ACP revêtiront également une importance particulière à la fin de cette année 2004, mais également en 2005.

Les négociations en cours sur la révision de cette Convention seront finalisées dans les prochains mois – espérons-le avant la fin de l'année.

L'enveloppe budgétaire à mettre à la disposition de la coopération de l'UE avec les pays tiers et notamment les pays ACP durant la période 2007-2013 sera décidée dans le cadre des travaux sur les perspectives financières. Cette décision devra manifester concrètement la volonté politique de l'UE de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Nous aurons aussi à trouver une solution à la question de la budgétisation du FED sur base des propositions de la Commission et des travaux menés jusqu'à présent au sein du Conseil.

Le Luxembourg compte en tout cas durant sa Présidence intensifier les relations entre l'Union Européenne et les pays ACP régies par la Convention de Cotonou, ceci notamment à l'occasion du Conseil Ministériel Conjoint ACP-UE prévue au mois de mai.

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation annuelle du rapport du Fonds des Nations-Unies pour les Populations le 15 septembre dernier, j'ai dit que tant le Fonds pour les Populations que la Coopération luxembourgeoise avaient pour priorité d'améliorer la situation de la femme dans les pays en développement.

J'ai rajouté que j'étais personnellement persuadé que surtout en Afrique nous ne pouvions pas réussir grand-chose sans les femmes, que - par contre - avec les femmes, avec leur soutien, leur dynamisme, leur savoir-faire et leurs initiatives, nous pouvons réussir de grandes choses.

Un long entretien que j'ai eu avec Madame Thoraya Obaid, directrice du Fonds pour les Populations, au mois d'octobre m'a conforté, si besoin en était encore, dans cette conviction.

Je note au passage que le Luxembourg est le 17<sup>ième</sup> plus grand contributeur du Fonds pour les Populations au niveau mondial.

Dans les pays en développement, les femmes sont, d'un côté, des acteurs très importants et très fiables pour un développement durable, alors qu'elles n'ont, de l'autre côté, trop souvent pas les mêmes droits dans la société.

Les jeunes filles, quant à elles, ne disposent bien souvent pas d'un accès équitable à l'éducation.

Ayant pour but de changer cette injustice envers les femmes et les jeunes filles, la coopération luxembourgeoise s'engage résolument pour l'égalité des chances, notamment en ce qui concerne l'accès à l'éducation.

Elle s'engage par ailleurs tout aussi résolument dans le domaine de la santé reproductive et de l'accès des femmes aux soins de santé.

Madame Angela Cardoso de l'Organisation des Femmes du Cap Vert a bien résumé le drame de bon nombre de femmes dans les pays en développement :

« Quand une femme a une expérience avec un homme, elle en sort avec des enfants. Et à chaque fois qu'elle rencontre un nouvel homme en pensant qu'elle va enfin s'en sortir, elle alourdit son cas ».

Madame Cardoso a rajouté que « si une femme a un enfant de deux ans qui n'est pas pris en charge par une structure, ça fait un gosse de deux ans qui est dans la rue du matin au soir, sans rien avoir à manger ».

Mesdames, Messieurs,

Qu'y a-t-il de pire qu'un enfant qui a faim ?

Un enfant qui se retrouve dans la rue.

Un enfant qui n'a pas accès aux soins de base.

Un enfant qui n'a pas accès à l'éducation.

Mesdames, Messieurs,

Ensemble, donnons une chance à ces enfants.

Ensemble, donnons un avenir à ces enfants.

La coopération peut le faire.

Nous pouvons tous le faire.

Alors, - ensemble -, faisons-le.

Je vous remercie.

*« Mesdames, Messieurs,*

*Qu'y a-t-il de pire qu'un enfant qui a  
faim ?*

*Un enfant qui se retrouve dans la rue.*

*Un enfant qui n'a pas accès aux soins de  
base.*

*Un enfant qui n'a pas accès à l'éducation.*

*Mesdames, Messieurs,*

*Ensemble, donnons une chance à ces  
enfants.*

*Ensemble, donnons un avenir à ces enfants.*

*La coopération peut le faire.*

*Nous pouvons tous le faire.*

*Alors, - ensemble -, faisons-le.*

*Je vous remercie. »*

# EXTRAITS DU RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DU FONDS DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES STUPÉFIANTS POUR L'EXERCICE 2004

## I. La mission et les activités du Fonds

Le « Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants » a été institué par l'article 5 de la loi du 17 mars 1992 portant

1. approbation de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, faite à Vienne, le 20 décembre 1988;
2. modifiant et complétant la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie ;
3. modifiant et complétant certaines dispositions du Code d'instruction criminelle.

Suivant sa mission légale qui consiste en l'élaboration, la coordination et la mise en oeuvre de moyens de lutte contre le trafic des stupéfiants, contre la toxicomanie ainsi que contre tous les effets directs et indirects liés à ces pratiques illicites, le Fonds a continué en 2004 la réalisation des projets entrepris l'année en cours et a initié ou examiné de nouveaux projets. Au cours de l'année 2004 le Comité-Directeur du Fonds s'est réuni à trois reprises.

### 1) Les projets soutenus par le Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants

Depuis sa création, le Fonds de lutte contre le trafic des stupéfiants a donné son accord pour des projets d'un montant total de 21.392.963,- euros dont à la fin de l'exercice sous revue 17.861.533,- euros ont été effectivement

engagés et 10.621.109,- euros effectivement déboursés.

(...)

L'action du Fonds a porté en majeure partie sur des projets à l'étranger, et notamment sur les régions d'Amérique Latine, d'Asie du Sud-Est et d'Afrique, où le problème de la drogue est particulièrement prononcé. Le Fonds s'y est engagé surtout dans les pays cibles de la coopération au développement luxembourgeoise ainsi qu'à travers l'Office des Nations Unies contre les drogues et le crime (ODC) (ancien PNUCID).

#### A) La coopération avec l'Office contre les drogues et le crime (ODC)

Le Fonds finance de façon systématique des projets de l'ODC, ce qui a permis au Luxembourg, représenté par son Ambassadeur à Vienne, de faire partie du groupe des « major donors » de ce programme.

Les projets actuellement en cours avec l'ODC sont les suivants :

a) Les projets n° 00/03, 00/05, 00/12, 01/16, 02/08, 02/09, 02/25, 03/03 et 03/12 et 04/14 de l'ODC en Asie :

Depuis 1998, le Fonds soutient des projets de développement alternatif du PNUCID au Laos, qui est l'un des pays-cibles de la coopération au développement luxembourgeoise.

Les projets de développement alternatif de l'ODC sont localisés dans la région nord du Laos (Triangle d'Or), où est concentrée la production de l'opium et qui est aussi la plus pauvre et la plus isolée du pays. Les projets consistent à offrir aux agriculteurs des alternatives à la culture du pavot à opium. Ces projets sont basés sur une approche participative et comprennent - entre autres - l'introduction de nouvelles cultures et l'amélioration des cultures existantes, la construction de routes d'accès, l'installation de marchés, d'écoles et de centres de santé, la mise en place de services vétérinaires, l'introduction de micro-crédits.

Parmi les projets soutenus par le Fonds, le projet de développement alternatif de Nonghet dans la province de Xiengkhouang à la frontière vietnamienne est le plus ancien (projets n°00/12 et 02/09). La participation luxembourgeoise à ce projet s'élève à l'équivalent de 1.350.000,- euros. Le budget total du projet est de 3.642.200,- USD.

En outre le Fonds co-finance un autre projet de développement alternatif dans la province de Houaphan (projet n°03/12) à concurrence de 300.000 euros. Ce projet a débuté en 2000 et a une durée prévue de 6 ans. Le budget total prévu par l'ODC s'élève à 2.100.000,- USD. Le montant de 300.000 euros a été décaissé en 2004.

Par ailleurs, depuis 2002, le Fonds soutient à concurrence de 150.000,- euros le projet de création d'une « Programme Facilitation Unit »

(projet n°02/08). Basée dans la capitale Vientiane, cette unité a pour objet de faciliter tous les projets de développement alternatif au Laos et de prêter assistance au gouvernement dans son combat contre les drogues illicites, que ce soit au niveau de la production ou de la consommation. Le budget total prévu par l'ODC pour ce projet est de 4.691.100,- USD dont le financement complet n'est toutefois pas encore garanti, ce qui engendre certaines difficultés en matière de planification des actions.

A côté du financement de ces projets, le Fonds participe aussi au programme des « experts associés » de l'ODC, en prenant en charge, pour une durée déterminée, les frais de deux personnes de nationalité luxembourgeoise, choisies par le Fonds et placées en tant qu'experts associés auprès du bureau de l'ODC au Laos (projets n°03/03 et 04/14). Ces personnes prises en charge par le Fonds contribuent activement à la réalisation des projets de l'ODC au Laos et notamment des projets importants soutenus par le Fonds.

Parallèlement aux activités au Laos, le Fonds finance aussi des projets de développement alternatif au [Vietnam](#), à savoir un projet au district de Ky Son (projet n°00/05) pour un total de 350.100,- USD et un projet au district de Song Ma (projet n°01/16) pour 270.000,- euros. Toutefois l'exécution du deuxième projet semble être compromise à défaut de ressources suffisantes pour son démarrage, de sorte qu'une demande de réaffectation des ressources promises est plus que probable.

Le Fonds finance aussi à concurrence de 300.000,- euros un projet de réduction de la vulnérabilité au Sida en relation avec la toxicomanie en Asie du sud-est (projet n°02/25). Les pays visés sont la [Chine](#), le [Myanmar](#) et le [Vietnam](#).

Finalement il y a lieu de rappeler que le Fonds soutient jusqu'à concurrence de 100.000,- USD un projet en [Iran](#) (projet n°00/03 – projet Darius) ayant pour objectif une réduction de la demande de drogues. Le budget total prévu pour ce projet par l'ODC est de 3.220.500,- USD et la durée d'exécution de 5 ans.

*b) Les projets n°99/07, 02/22 et 03/11 de l'ODC en Amérique latine :*

Le Fonds finance jusqu'à concurrence de 500.000,- USD la réalisation d'un projet de développement alternatif en [Bolivie](#) (projet n°99/07), projet de l'ODC ayant pour objet la formation professionnelle et la promotion de micro-entreprises dans le cadre d'une stratégie de réduction du coca. Le budget total prévu par l'ODC pour ce projet est de 5.015.400,- USD. La durée d'exécution prévue est de 4 ans jusqu'en 2005 et d'après l'ODC ce projet se déroule suivant les lignes prévues.

Par ailleurs le Fonds soutient à concurrence de 19.500,- USD un projet de traitement de toxicomanes au [Nicaragua](#) (projet n°02/22) ayant pour objet la mise en place de groupes d'aide mutuelle. En 2004 un tel groupe a pu être mis sur pied et a commencé ses activités avec un succès croissant.

Finalement le Fonds s'est engagé en 2004 à réaliser un projet de mise en place de centres de réhabilitation en Amérique centrale. Ce projet (projet n°03/11) est inspiré de l'ancien projet n°01/12, mais il se déroule à plus grande échelle. Ainsi le budget prévu pour ce nouveau projet s'élève à 1.387.200,- euros dont 530.400,- euros ont été décaissés en 2004.

*c) Le projet n°03/13 de l'ODC en Afrique :*

Depuis 2003, le Fonds soutient un projet de prévention contre les stupéfiants dans des prisons d'Afrique du Sud. La participation du Fonds à ce projet s'élève à 100.000,- euros. Le budget total prévu est de 334.500,- USD.

(...)

**C) Les projets avec des ONG ou d'autres organisations**

*a) Le projet au Pérou avec l'ONG Eng Breckmat Latäinamerika (projet n°98/06)*

2004 a été la dernière année de ce projet de développement alternatif dans les zones de coca des vallées Vilacamba, Maranura et Huayopata au [Pérou](#). Le budget total, entièrement décaissé a été de 1.134.495,- euros. Suivant les responsables du projet, des progrès sensibles ont pu être réalisés malgré certains problèmes et retards rencontrés en cours de route. Ainsi le projet a permis d'améliorer la situation dans ces vallées en promouvant la diversification des cultures

sur des champs mieux irrigués, à la satisfaction des paysans organisés en petites coopératives qui fonctionnent.

*b) Les projets « Luxembourg-Tunisie » et « portail internet » avec la Fondation Mentor (projets n°98/12 et 02/17)*

En 2004, le Fonds a dû constater que le volet en Tunisie ne pourra pas être mené à bon terme. Pour cette raison le Fonds a décidé de mettre fin aux efforts déployés par la Fondation Mentor en Tunisie et a obtenu le remboursement des fonds non encore utilisés, à savoir un montant de 158.411,- euros.

Quant à l'accord de principe pour participer à concurrence de 237.040,- euros à la réalisation d'un portail Internet axé sur la lutte contre les stupéfiants, cette participation est subordonnée à la condition que le financement de l'ensemble du projet soit assuré. Or tout porte à croire que cette condition est sur le point d'être remplie de sorte que l'engagement formel relatif à ce projet en question pourra être finalisé sous peu.

*c) Le projet au Liban avec Caritas (projet n°02/04)*

Ce projet de la Caritas ayant pour objet le traitement et la réhabilitation de toxicomanes au Liban est exécuté en collaboration avec deux partenaires locaux, Caritas Liban et l'ONG « Oum el Nour » (Mère de Lumière). Le budget

total prévu s'élève à 624.543,- euros. En 2004 une 3<sup>ème</sup> tranche de 182.003,- euros a été déboursée. Le projet en question se déroule de manière positive, avec une bonne consolidation d'un volet « prévention ».

*d) Le projet au Cap-Vert avec Lux-Development (projet n°02/06)*

Le Fonds soutient à concurrence de 1.465.464,- euros ce projet qui a pour objet une amélioration des structures d'accueil et de traitement des toxicomanes au Cap-Vert. Le projet vise à mettre sur pied une Communauté thérapeutique résidentielle sur l'île Santiago. Cette Communauté thérapeutique sera dotée d'unités médicales en charge du sevrage physique des toxicomanes et de l'appui à la réinsertion socioprofessionnelle des patients. Le projet vise également à mettre sur pied un programme de formation pour pallier le manque de qualifications dans le domaine du sevrage de toxico-dépendants et de leur accompagnement psychothérapeutique. Depuis 2003, le projet est en cours de réalisation sous la direction et la surveillance de Lux-Development.

*e) Le projet au Pérou avec l'ONG Association Luxembourg Pérou (projet n°02/26)*

Le Fonds soutient à concurrence d'un montant de 397.122,- euros un projet sur 3 ans à Lima au Pérou intitulé « Communauté thérapeutique de portes ouvertes pour jeunes filles de la rue - lutte contre la toxicomanie ».

Le projet cherche à réhabiliter des jeunes filles et adolescentes de la rue, en proie à des problèmes de consommation de drogue et victimes de la vie marginale de la rue, à l'aide d'une communauté thérapeutique de caractère semi-ouvert en vue d'une réinsertion dans la société. Au cours de sa première année de réalisation, le projet a connu un développement positif.

*f) Le projet avec l'ONG Chiles Kinder asbl (projet n°03/15)*

En 2004, le Fonds s'est engagé soutenir à concurrence d'un montant de 171.473,- euros un projet de traitement et de réhabilitation de toxicomanes sur 3 ans à Santiago au Chili intitulé « programme de thérapie pour toxicomanes atteints d'une pathologie psychiatrique associée ». Un montant de 61.414,- euros a été décaissé.

Par ailleurs plusieurs autres projets de portée aussi bien nationale qu'internationale ont été soumis au Fonds et feront l'objet d'un examen au cours de l'année prochaine.

## **2) La coopération internationale du Fonds**

### **Le partage de fonds**

Au cours de l'année 2004, deux affaires internationales susceptibles de partage d'avoirs ont alimenté le Fonds pour un montant total de 690.785,- euros. Pour ces affaires une provision correspondant à 50% a été comptabilisée.

Etant donné que les affaires de partage des années antérieures n'ont pas encore provoqué des décaissements, le montant total de la provision constituée s'élève désormais à 5.016.019,- euros en fin d'exercice.

Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler que depuis l'adoption de la loi du 14 juin 2001 portant approbation de la Convention de Strasbourg relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, des partages avec des autorités étrangères sont désormais possibles pour d'autres infractions que celles liées aux stupéfiants. Pour cette raison l'interlocuteur des autorités étrangères en toute matière de partage n'est plus le Fonds lui-même, mais le Ministère de la Justice.





# DOCUMENTATION



# LISTE DES ONG AGRÉÉES

## **ACTION LUTTE CONTRE LA PAUVRETE a.s.b.l.**

Mme Alina Armani  
5, rue des Artisans - L-1141 Luxembourg  
Tél.: 40.52.85

## **ACTION POUR UN MONDE UNI a.s.b.l.**

M. Robert Kremer  
54, cité Pierre Krier - L-4177 Esch-Alzette  
Tél.: 44.69.74

## **ACTION SOLIDARITE TIERS MONDE a.s.b.l.**

Mme Monique Langevin  
55, avenue de la Liberté - L-1931 Luxembourg  
Tél.: 40.04.27-1/-20

## **ADOUNA a.s.b.l.**

M. Abey Hailu Senbeta  
10, rue Origer - L-2269 Luxembourg  
Tél.: 40.44.56

## **AIDE A L'ENFANCE DE L'INDE a.s.b.l.**

M. Dany Heintz  
13, rue Pierre Kohner - L-1871 Luxembourg  
Tél.: 43.36.64/47.21.55

## **AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA SANTE a.s.b.l.**

Dr Richard Schneider  
50, boulevard J.F. Kennedy - L-4170 Esch-Alzette  
Tél.: 54.58.56

## **AIDE AU VIETNAM a.s.b.l.**

Mme Maggy Menné  
113, rue J. F. Kennedy – L-3249 Bettembourg  
Tél. : 51.80.24

## **AKTIOUN ABC FIR BILDUNG A GESONDHEET AM TIERS MONDE a.s.b.l.**

M. Jean Hierzig  
B.P. 1744 – L-1017 Luxembourg  
Tél.: 48.33.54

## **AMICALE INTERNATIONALE D'AIDE A L'ENFANCE a.s.b.l.**

M. Jean Redo  
71, rue de Luxembourg - L-8140 Bridel  
Tél.: 50.46.79

## **APPUI AU DEVELOPPEMENT AUTONOME a.s.b.l.**

M. Axel De Ville  
15, bvd Gr-D Charlotte - L-1331 Luxembourg  
Tél.: 45.68.68

## **ARBECHTSGRUPP DRETT WELT BUTTEKER a.s.b.l.**

Mme Berthy Braun - Ludwig  
13, rue Pierre Kohner - L-1871 Luxembourg  
Tél.: 43.36.64

## **ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés)**

M. Serge Kollwelter  
10-12, rue Auguste Laval- L-1922 Luxembourg  
Tél. : 43 83 33

## **ASSOCIATION EUROPE - TIERS MONDE a.s.b.l.**

M. Gérard Brémaud  
100, boulevard Konrad Adenauer - L-2950 Luxembourg  
Tél.: 43.01.33.588

## **ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ILES DE PAIX a.s.b.l.**

Mme Gaby Faber  
33 C, rue de la Forêt - L-7227 Bereldange  
Tél.: 33.21.86

## **ASSOCIATION SOLIDARITE LUXEMBOURG**

- NICARAGUA a.s.b.l.  
M. Gilbert Stoos  
B.P. 1766 - L-1017 Luxembourg  
Tél.: 50.47.11

## **BETEBUERG HELLEFT a.s.b.l.**

M. Roby Biwer  
8, rue Dr François Baclesse - L-3215 Bettembourg  
Tél. 51.81.70

## **CHILES KINDER a.s.b.l.**

M. Michel Schaack  
20, rue des Champs - L-3327 Crauthem  
Tél.: 36.93.37

## **CHRESCHTE MAM SAHEL a.s.b.l.**

Mme Brigitte Kempeneers  
B.P. 2647 - L-1026 Luxembourg  
Tél. 49.05.55

## **CHRISTIAN SOLIDARITY INTERNATIONAL a.s.b.l.**

M. Roger Nilles  
140, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg  
Tél.: 26.64.93.89

## **COMITE LUXEMBOURGEOIS POUR L'UNICEF a.s.b.l.**

Mme Sandra Visscher  
99, route d'Arlon - L-1140 Luxembourg  
Tél. 44.87.15

**COOPERATION HUMANITAIRE LUXEMBOURG a.s.b.l.**

M. François Prüm  
13A, avenue Guillaume - L-1651 Luxembourg  
Tél.: 45.07.32

**CROIX ROUGE LUXEMBOURGEOISE**

M. Jacques Hansen  
B.P.404 - L-2014 Luxembourg  
Tél. 45.02.02-1

**DEFI a.s.b.l.**

M. Georges Schenten  
12, am ènneschte Flouer - L-6692 Moersdorf  
Tél.: 74.81.43

**ECLAIREURS ET ECLAIREUSES POUR LE DÉVELOPPEMENT****COMMUNAUTAIRE (FNEL) a.s.b.l.**

Mme Jacqueline Monville  
B.P. 2676 - L-1026 Luxembourg  
Tél.: 26.48.04.50/46.43

**ECPAT LUXEMBOURG a.s.b.l.**

M. Jean-Marie Joly  
c/o Me De Meester, B.P. 603 - L-2016 Luxembourg  
Tél.: 46.83.83-1

**ENFANTS DE L'ESPOIR a.s.b.l**

Mme Martha Schauss  
B.P. 40 - L-4701 Pétange  
Tél.: 23.65.19.89

**ENFANTS DE TIZI a.s.b.l.**

M. Abhi Schumacher  
13, rue du Soleil – L-7336 Steinsel  
Tél.: 43.01.34.968

**ENG BRECK MAT LATAINAMERIKA a.s.b.l.**

M. Jacques Dahm  
19, rue Jean l'Aveugle - L-9208 Diekirch  
Tél.: 80.80.71

**ENG OPPEN HAND FIR MALAWI a.s.b.l**

Mme Véronique Weis  
32, rue Zithe - L-2763 Luxembourg  
Tél.: 4977.63.116

**ENTWECKLONG DURCH GERECHTEN HANDEL a.s.b.l.**

Mme Berthy Braun-Ludwig  
13, rue Pierre Kohner - 1871 Luxembourg  
Tél.: 33.21.86

**FONDATION CARITAS - LUXEMBOURG**

M. François Jacobs  
29, rue Michel Welter - L-2730 Luxembourg  
Tél.: 40.21.31-1

**FONDATION LUXEMBOURG – El Salvador**

Mme Maryse Dondelinger  
14, rue Wangert – L-6931 Mensdorf  
Tél. : 29.78.71.69

**FONDATION LUXEMBOURGEOISE**

**RAOUL FOLLEREAU**  
Mme Claudine Brück  
151, av. du 10 Septembre - L-2551 Luxembourg  
Tél.: 44.66.06-11

**FONDATION MENINOS E MENINAS DE RUA**

Mme Lucina De Bernardi  
22, bvd. Pierre Dupong - L-1430 Luxembourg  
Tél.: 26.25.82.30

**FONDS SOROPTIMIST LUXEMBOURG a.s.b.l.**

Mme Maggy Berckes  
35, rue de Hassel - L-5772 Weiler-la-Tour  
Tél.: 23.66.13.69

**FOYER DE LA FEMME a.s.b.l**

Mme Lily Gansen  
98, bvd. J.F.Kennedy - L-4170 Esch/Alzette  
Tél.: 54.26.23

**FRERES DES HOMMES a.s.b.l**

Mme Cécile Godfroy  
11, rue des Bains - L-1212 Luxembourg  
Tél.: 46.62.38

**GUIDEN A SCOUTEN MAT DER DRETTET WELT a.s.b.l.**

M. Francis Schartz  
B.P. 313 - L-2013 Luxembourg  
Tél.: 44.74.32.65

**HADASSAH - LUXEMBOURG a.s.b.l**

Mme Karin Reding-Reuter  
40, bvd, G.-D. Charlotte - L-1330 Luxembourg  
Tél.: 26.92.72-1

**HAND AN HAND, KANNER, ELTEREN, DRETT WELT a.s.b.l.**

M. Yves Philippart  
19, rue Léon Metz - L-4238 Esch/Alzette  
Tél.: 55.64.90

**HANDICAP INTERNATIONAL LUXEMBOURG a.s.b.l**

Mme Marie-Paule Planchard  
140, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg  
Tél.: 42.80.60

**HELLEF FIR ROSARIO WALFERDANGE a.s.b.l.**

Mme Liette Lamesch-Pansin  
8, rue des Vergers - L-7255 Helmsange  
Tél.: 33.02.19

**HELLEF FIR TAPIRAI a.s.b.l**

Mme Marie-Louise Tibesart  
1, Michelshof - L-6251 Scheidgen  
Tél.: 79.00.63

**H.E.L.P. a.s.b.l.**

M. Robert Altmann  
83, rue Krunn - L-6453 Echternach  
Tél.: 72.91.63

**HOGAR DE CRISTO a.s.b.l.**

M. Nicolas Soisson  
23, rue Auguste Charles - L-1326 Luxembourg  
Tél.: 40.73.11

**INDESCH PATENSCHAFTEN a.s.b.l.**

M. Marc Weitzel  
13, rue Michel Lentz - L-6944 Niederanven  
Tél.: 34.04.34

**IWERLIEWEN FIR BEDREETE VOLLEKER a.s.b.l.**

Mme Julia Georgi  
2, rue Louis XIV - L-1948 Luxembourg  
Tél.: 26.25.86.87

**KATHOULESCH MANNERACTIOUN a.s.b.l**

M. Armand Bartz  
5, avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg  
Tél.: 447.43-251

**KOMM HELLEF MAT PREIZERDAUL a.s.b.l.**

M. Emile Calmes  
B.P. 3 - L-8601 Bettborn  
Tél. : 26.62.99.10

**LES AMIS AYUDAME a.s.b.l.**

M. Gusty Reuter  
16, rue Kiem - L-5337 Moutfort  
Tél.: 35.01.10

**LES AMIS DE PIRAJA a.s.b.l**

Mme Andrée Maquil  
5, rue St Gengoul - L-1622 Luxembourg  
Tél.: 44.18.74

**LES AMIS DU TIBET LUXEMBOURG a.s.b.l.**

M. Olivier Mores  
36, rue de Keispelt - L-8291 Meispelt  
Tél.: 4765-4495

**LES AMITIES LUXEMBOURG-AMERIQUE LATINE a.s.b.l.**

M. Patrick Hoss  
28, rue Alfred de Musset - L-2175 Luxembourg  
Tél.: 47.47.38

**LETZEBUERGER JONGBAUEREN A JONGWENZER a.s.b.l.**

M. Léon Wagener  
5, avenue Marie-Thérèse - L-2132 Luxembourg  
Tél.: 44.743.252/562

**LIONS CLUB INTERNATIONAL a.s.b.l**

M. Jean Hannes  
40, boulevard Napoléon 1er - L-2210 Luxembourg  
Tél.: 45.78.79

**LUXEMBOURG-PEROU a.s.b.l.**

M. Gilles Peters  
9, rue Christophe Glück - L-1632 Luxembourg  
Tél.: 4796-2988

**MEDAFRICA a.s.b.l**

M. Marc Zigrand  
5, rue de l'Alzette - L-7210 Walferdange  
Tél.: 62.05.32

**MEDECINS SANS FRONTIERES a.s.b.l**

M. Luc Derlet  
70, rue de Gasperich - L-1617 Luxembourg  
Tél.: 33.25.15.21

**OBJECTIF TIERS MONDE a.s.b.l**

M. Camille Schneider  
140, rue Adolphe Fischer - L-1521 Luxembourg  
Tél.: 26.19.01.82

**CEUVRE CGFP D'AIDE AU DEVELOPPEMENT a.s.b.l.**

M. Paul Zimmer  
3, rue M. Noppeney - L-7378 Bofferdange  
Tél. : 33.10.80

**CEUVRE DE MERE TERESA a.s.b.l.**

Mme Antoinette Nilles-Becker  
1, rue de la Montagne-L-6136 Junglinster  
Tél. : 78 00 71

**CEUVRE DIOCESAINE BRIDDERLECH DELEN a.s.b.l.**

M. Patrick Godar-Bernet  
27, rue Michel Welter - L-2730 Luxembourg  
Tél.: 26.84.26.50

**OGB-L SOLIDARITE SYNDICALE a.s.b.l.**

Mme Marie-Thérèse Sannipoli  
60, bd J.F.Kennedy - L-4170 Esch - Alzette  
Tél.: 54.05.45.253

**PHARMACIENS SANS FRONTIERES a.s.b.l.**

M. Christian Kashemwa  
2, rue Louis XIV - L-1948 Luxembourg  
Tél.: 25.27.03

**PHILIPPINES-LUXEMBOURG SOCIETY a.s.b.l.**

M. Jean Grotz  
22, rue Eugène Welter – L-2723 Howald  
Tél.: 49.67.66

**PRISMA-LUX a.s.b.l.**

M. Léon Drucker  
13, rue du Commerce - L-1351 Luxembourg  
Tél.: 48.86.16-104

**PRO NINOS POBRES a.s.b.l.**

M. Henri Hirtzig  
B.P.100 - L-4901 Bascharage  
Tél.: 50.23.67

**REGARDS D'ENFANTS D'ETHIOPIE a.s.b.l.**

Mme Hénoké Courte  
17, rue du X Octobre-L-7243 Bereldange  
Tél.: 26 33 04 23

**SEMEURS DE JOIE a.s.b.l.**

Mme Annick Schaack-Larsel  
16, rue de l'Eglise - L-7446 Lintgen  
Tél.: 32.04.84

**SOCIETE KOLPING DU G.D. DE LUXEMBOURG a.s.b.l.**

M. Paul Schroeder  
40, rue des Champs - L-7218 Walferdange  
Tél.: 33.96.48

**SOLIDARESCH AKTIOUN ECHTERNACH a.s.b.l.**

M. Raymond Becker  
B.P.123 - L-6402 Echternach  
Tél.: 72.91.59

**SOLIDARESCH HELLEF REISERBANN a.s.b.l.**

M. Bernard Christophe  
29, rue de la Forêt - L-3329 Crauthem  
Tél.: 36.93.76

**SOLIDARITE LUXEMBOURG-CUBA a.s.b.l.**

Mme Christiane Tonnar-Meyer  
30, rue G. Schneider - L-2522 Luxembourg  
Tél.: 47.27.98

**SOS ENFANTS EN DETRESSE MERSCH a.s.b.l.**

Mme Silvia Palazzari  
17, rue des Noyers - L-7594 Beringen  
Tél.: 32.76.84

**SOS FAIM a.s.b.l.**

M. Thierry Defense  
9, rue du Canal - L-4050 Esch-Alzette  
Tél.: 49.09.96

**SOS VILLAGES D'ENFANTS MONDE a.s.b.l.**

Mme Sophie Molitor  
37, rue Glesener - L-1631 Luxembourg  
Tél.: 49.04.30

**SOS SAHEL INTERNATIONAL a.s.b.l.**

M. Michel Barbancey  
23, rue des Etats-Unis - L-1477 Luxembourg  
Tél.: 48.97.39

**STROOSSEKANNER SAO PAULO a.s.b.l.**

Mme Nicole Lorentz  
3, rue Belle-Vue  
L-1227 Luxembourg - Tél.: 47.57.61

**TRANSFAIR-MINKA a.s.b.l.**

Mme Daniela Ragni  
13, rue de la gare - L-5353 Oetrange  
Tél.: 35.07.62

**UNITY FOUNDATION a.s.b.l.**

M. Fernand Schaber  
17, allée Léopold Goebel - L-1635 Luxembourg  
Tél.: 25.26.20

**VATELOT a.s.b.l.**

Mme Danièle Faltz  
B.P. 1253 - L-1012 Luxembourg  
Tél.: 49.94.31-262

**WEGA AIDE HUMANITAIRE a.s.b.l.**

Mme Fernanda Marques  
44, rue Andethana – L-6970 Oberanven  
Tél.: 34.04.21

# ADRESSES UTILES

## I. Coordonnées des missions et bureaux luxembourgeois à l'étranger qui interviennent dans la gestion des projets de coopération au développement et d'action humanitaire

### ◆ Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Hanoi

Bureau de la Coopération au Développement  
56, Ly Thai To  
Métropole Centre 505-4  
Hanoi  
Vietnam

tél. : +84-4-936 27 63

fax : +84-4-936 27 64

courriel : [amblux@fpt.vn](mailto:amblux@fpt.vn)

Le bureau est chargé des relations de coopération avec les deux pays cible en Asie du Sud-Est, le Vietnam et le Laos. Le responsable du bureau est M. Léo Faber.

### ◆ Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar

bd de la République, Immeuble Horizon  
(2e étage),

B.P. 11750 Dakar, Sénégal

tél. : +221 849 01 47 / 48 / 49

fax : +221 849 01 46

courriel : [luxmission@luxmission.sn](mailto:luxmission@luxmission.sn)

La mission est chargée des relations de coopération avec le Sénégal, le Mali et le Burkina Faso. Son responsable est M. Marc Franck (chef de mission).

### ◆ Bureau de coordination du Grand-Duché de Luxembourg à Praia (Cap Vert)

Rua 19 de Maio, n° 25, Praínha,

C.P. 163 Praia (Cabo Verde)

tél. : +238 2 61 95 62 fax : +238 2 61 95 63

tél. mobile : +238 2 92 64 28

courriel : [coop.lux@cvtelecom.cv](mailto:coop.lux@cvtelecom.cv)

Le bureau assure la coordination des relations notamment de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg avec la République du Cap Vert. Son responsable est M. Claude Jentgen.

### ◆ Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Quito

Avenida 12 de Octubre 1942 y Cordero

World Trade Center – Oficina 1205

Quito – Ecuador

tél. : +593 2 25 61 848 / 25 61 357

fax : +593 2 25 62 789

courriel : [cooplux@ecnet.ec](mailto:cooplux@ecnet.ec)

La mission est chargée des relations de coopération avec l'Equateur, ancien pays cible de la coopération luxembourgeoise. Son responsable est M. Paul Scheeck.

### ◆ Bureau du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina

14, Metush Krasniqi

10 000 Pristina – Dragodan

Kosovo

Tél./Fax : +381 (0)38 226 787

GSM Kosovo : +377-44-249 389

GSM Serbie : +381 (0)63 747 77 38

GSM Monténégro : +381 (0)67 433 559

Email : [lux\\_kosovo@ipko.net](mailto:lux_kosovo@ipko.net)

Le bureau s'occupe principalement des relations de coopération au Kosovo et – si besoin est – dans l'ensemble de la Serbie-et-Monténégro. Son responsable est M. Manuel Vega-Mähltz.

**II. Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, Lux-Development s.a.**

10, rue de la Grève  
B.P. 2273 L-1022 Luxembourg  
tél. : +352 29 58 58 1  
fax : +352 29 58 58 200  
courriel : ask@lux-development.lu  
page d'accueil : www.lux-development.lu

**III. Cercle de coopération des ONG de développement**

13, avenue Gaston Diderich  
L-1420 Luxembourg  
Page d'accueil : www.cercle.lu

◆ **Secrétariat : M. Mike MATHIAS**

tél. : +352 26 02 09 11  
fax : +352 26 02 09 26  
courriel : info@cercle.lu

◆ **Bureau d'assistance technique (BAT) :**

MM. Nelson BINDARIYE (conseiller)  
et Dennis YAUN (assistant)  
Tél. : +352 26 02 09 22  
fax : +352 26 02 09 26  
courriel : bat@cercle.lu

◆ **Service Éducation Nord-Sud (SENS) :**

Mme Delfina BEIRÃO  
tél. : +352 26 02 09 33  
fax : +352 26 02 09 26  
courriel : sens@cercle.lu

**IV. Centres de documentation au Luxembourg spécialisés en matière de coopération au développement :**

◆ **Centre d'Information Tiers Monde (CITIM)**

55, avenue de la Liberté  
L-1931 Luxembourg  
tél. : +352 40 04 27-1 / -31  
fax : +352 40 04 27-27  
courriel : Éducation@astm.lu  
page d'accueil : www.astm.lu

◆ **CEREM-LUX (Centre de Recherche et de Documentation en Micro-Finance à Luxembourg)**

15, bd Grande-Duchesse Charlotte  
L-1331 Luxembourg  
tél. : +352 45 68 68-1  
fax : +352 45 68 60  
courriel : adalux@pt.lu  
page d'accueil : www.adaceremlux.lu

# DIRECTION DE LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT (D5)

Liste téléphonique			
SCHILTZ Jean-Louis	Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire	(00352) 478 2302	jean-louis.schiltz@mae.etat.lu
SCHMITZ Dory	Secrétaire particulière du Ministre	(00352) 478 2307	dory.schmitz@mae.etat.lu
BICHLER Marc	Directeur	(00352) 478 2364	marc.bichler@mae.etat.lu
ENGELDINGER Roland	Directeur adj.	(00352) 478 2388	roland.engeldinger@mae.etat.lu
FRANZISKUS Valérie	Secrétaire	(00352) 478 2351	valerie.franziskus@mae.etat.lu
BIEVER Christian	Conseiller de Légation	(00352) 478 2359	christian.biever@mae.etat.lu
COLOTTE Elisabeth	Secrétaire de Légation 1e.r.	(00352) 478 2474	elisabeth.colotte@mae.etat.lu
DEGARDIN Véronique	Rédacteur stagiaire	(00352) 478 2480	veronique.degardin@mae.etat.lu
DIEDERICH Alex	Chargé de programme	(00352) 478 2453	alex.diederich@mae.etat.lu
DONVEN Marianne	Employée	(00352) 478 8382	marianne.donven@mae.etat.lu
FEYPEL Daniel	Inspecteur	(00352) 478 2347	daniel.feypel@mae.etat.lu
FLIES Jacques	Secrétaire de Légation	(00352) 478 2354	jacques.flies@mae.etat.lu
HEMMER Patrick	Secrétaire de Légation	(00322) 737 5678	patrick.hemmer@mae.etat.lu

Liste téléphonique			
KREMER Fatma	Employée	(00352) 478 2458	fatma.kremer@mae.etat.lu
LAUER René	Chargé de programme	(00352) 478 2428	rene.lauer@mae.etat.lu
LENTZ Jean-Marc	Chargé de programme	(00352) 478 2448	jean-marc.lentz@mae.etat.lu
LIPPERT Thierry	Chargé de programme	(00352) 478 2478	thierry.lippert@mae.etat.lu
PADJAN Marc	Expéditionnaire	(00352) 478 2425	marc.padjan@mae.etat.lu
RECHE Diego	Rédacteur principal	(00352) 478 2360	diego.reche@mae.etat.lu
RIECHERT Alex	Rédacteur principal	(00352) 478 2440	alex.riechert@mae.etat.lu
SCHROEDER Kevin	Rédacteur stagiaire	(00352) 478 2338	kevin.schroeder@mae.etat.lu
TERNES Georges	Attaché de Légation	(00352) 478 8369	georges.ternes@mae.etat.lu
TONNAR Manuel	Chargé de mission	(00352) 478 2361	manuel.tonnar@mae.etat.lu
FRANCK Marc	Chef de bureau - Dakar	(00221) 849 0147	luxmission@luxmission.sn
FABER Leo	Chef de bureau - Hanoi	(0084) 493 62763	amblux@fpt.vn
JENTGEN Claude	Chef de bureau - Praia	(00238) 61 95 62	coop.lux@cvtelecom.cv claude.jentgen@mae.etat.lu
SCHEECK Paul	Chef de bureau - Quito	(00593) 2 25 61 848	cooplux@ecnet.ec
VEGA Manuel	Chef de bureau - Pristina	(00381) 38 226 787	lux_kosovo@ipko.net

# ORGANIGRAMME

Jean-Louis SCHILTZ	Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire
Dory SCHMITZ	Secrétaire particulière du Ministre

Direction	Marc BICHLER	Directeur	Compétence générale
	Roland ENGELDINGER	Directeur adj.	Compétence générale (a.i.), Cohérence des politiques UE; OCDE-CAD Relations avec les bureaux décentralisés; rapport annuel
	Valérie FRANZISKUS	Secrétaire	

Dossiers transversaux	<b>Budget et finances :</b>		
	Christian BIEVER	Conseiller de Légation	Coordination Propositions et discussions budgétaires, OCDE-CAD
	Alex RIECHERT	Rédacteur principal	Statistiques Suivi financier des bureaux décentralisés Secrétariat du Comité interministériel
	Marc PADJAN	Expéditionnaire	Statistiques Préparation des engagements et ordonnancements, appui administratif
	<b>Audits et évaluations :</b>		
	Thierry LIPPERT	Chargé de programme	Audits et évaluations
	Manuel TONNAR	Chargé de mission	Audits et évaluations
	<b>Sensibilisation :</b>		
	Manuel TONNAR	Chargé de mission	Campagne de sensibilisation Projets de sensibilisation d'ONG Éducation au développement
	René LAUER	Chargé de programme	Campagne de sensibilisation Projets de sensibilisation d'ONG Éducation au développement
<b>Courrier et archives :</b>			
Fatma KREMER	Employée		

**Coopération bilatérale :**

Alex DIEDERICH	Chargé de programme	Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger; Ruanda
René LAUER	Chargé de programme	Cap Vert, Nicaragua, El Salvador; Maroc, Tunisie; UE-Comité ALA
Manuel TONNAR	Chargé de mission	Vietnam, Laos; Mongolie, Afghanistan; UE-Comité ALA
Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	Namibie; Balkans, Territoires palestiniens occupés, Afrique du Sud

**Coopération multilatérale :**

Elisabeth COLOTTE	Secrétaire de Légation 1 e.r.	Coordination et budget Santé: OMS, UNFPA, ONUSIDA, Fonds global, ESTHER, UE, ONU-CPD
Jacques FLIES	Secrétaire de Légation	Environnement: PNUE, UE, WPIEI, ONU-CDD, UNCCD PNUD, UNICEF, UNRWA, BIT, UNESCO, Banque mondiale, OMC, Centre Nord-Sud, Club du Sahel
Patrick HEMMER	Secrétaire de Légation	UE: Groupes DEV, ACP; Comité FED
Diego RECHE	Rédacteur principal	Genre: UNIFEM, OCDE-Gendernet, UE, Comité interministériel

**ONG :**

Jacques FLIES	Secrétaire de Légation	Coordination et budget Groupe de travail Ministère-ONG Demandes d'agrément
Georges TERNES	Attaché de Légation	Accords-cadre, UE - Comité Cofinancement
Véronique DEGARDIN	Rédacteur stagiaire	Cofinancements, rapports intermédiaires et finaux, frais administratifs
Kevin SCHROEDER	Rédacteur stagiaire	Appui administratif

**Gestion civile des crises :**

Daniel FEYPEL	Inspecteur	Aide humanitaire d'urgence, UE - Comité Aide humanitaire Aide alimentaire, UE - Comité Sécurité et Aide alimentaire
Georges TERNES	Attaché de Légation	Prévention, Reconstruction, Réhabilitation
Marianne DONVEN	Employée	Suivi Tsunami

**Assistance technique :**

Thierry LIPPERT	Chargé de programme	Jeunes experts (UE), JPO, VNU
Alex RIECHERT	Rédacteur principal	Agents de la coopération, coopérants; congé de coopération
Kevin SCHROEDER	Rédacteur stagiaire	Agents de la coopération, coopérants; congé de coopération

**Bureaux décentralisés :**

Marc FRANCK	Chef de bureau - Dakar	Sénégal, Mali, Burkina Faso
Léo FABER	Chef de bureau - Hanoi	Vietnam, Laos
Claude JENTGEN	Chef de bureau - Praia	Cap Vert
Manuel VEGA	Chef de bureau - Pristina	Kosovo, Serbie-Montenegro
Paul SCHEECK	Chef de bureau - Quito	Equateur, Pérou

